

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session  
Forty-first Parliament, 2011-12

---

Première session de la  
quarante et unième législature, 2011-2012

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

ABORIGINAL PEOPLES

PEUPLES AUTOCHTONES

*Chair:*  
The Honourable GERRY ST. GERMAIN, P.C.

---

*Président :*  
L'honorable GERRY ST. GERMAIN, C.P.

---

Tuesday, May 1, 2012  
Wednesday, May 2, 2012

---

Le mardi 1<sup>er</sup> mai 2012  
Le mercredi 2 mai 2012

---

Issue No. 16

Fascicule n<sup>o</sup> 16

*Fourth meeting on:*  
Legal and political recognition  
of Métis identity in Canada

*Quatrième réunion concernant :*  
La reconnaissance juridique et politique  
de l'identité des Métis au Canada

and

et

*First meeting on:*  
Bill S-8, An Act respecting the safety  
of drinking water on First Nation lands

---

*Première réunion concernant :*  
Le projet de loi S-8, Loi concernant la salubrité  
de l'eau potable sur les terres des Premières Nations

---

WITNESSES:  
(See back cover)

TÉMOINS :  
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE  
ON ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Gerry St. Germain, P.C., *Chair*

The Honourable Lillian Eva Dyck, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Ataullahjan	Lovelace Nicholas
Brazeau	Meredith
Campbell	Munson
* Cowan	Patterson
(or Tardif)	Raine
Demers	Sibbeston
* LeBreton, P.C.	
(or Carignan)	

\*Ex officio members

(Quorum 4)

*Change in membership of the committee:*

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Brazeau replaced the Honourable Senator White (*April 25, 2012*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT  
DES PEUPLES AUTOCHTONES

*Président* : L'honorable Gerry St. Germain, C.P.

*Vice-présidente* : L'honorable Lillian Eva Dyck

et

Les honorables sénateurs :

Ataullahjan	Lovelace Nicholas
Brazeau	Meredith
Campbell	Munson
* Cowan	Patterson
(ou Tardif)	Raine
Demers	Sibbeston
* LeBreton, C.P.	
(ou Carignan)	

\* Membres d'office

(Quorum 4)

*Modification de la composition du comité :*

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Brazeau a remplacé l'honorable sénateur White (*le 25 avril 2012*).

**ORDER OF REFERENCE**

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, April 25, 2012:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Patterson, seconded by the Honourable Senator Mockler, for the second reading of Bill S-8, An Act respecting the safety of drinking water on First Nation lands.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Patterson moved, seconded by the Honourable Senator Ogilvie, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples.

The question being put on the motion, it was adopted.

**ORDRE DE RENVOI**

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 25 avril 2012 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Patterson, appuyée par l'honorable sénateur Mockler, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-8, Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières Nations.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Patterson propose, appuyé par l'honorable sénateur Ogilvie, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat*

Gary W. O'Brien

*Clerk of the Senate*

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Tuesday, May 1, 2012  
(35)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 9:33 a.m., in room 160-S, Centre Block.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Ataullahjan, Brazeau, Campbell, Demers, Meredith, Munson, Patterson, Raine and Sibbeston (9).

*In attendance:* Shauna Troniak, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

The clerk informed the committee of the unavoidable absences of the chair and deputy chair and presided over the election of an acting chair.

The Honourable Senator Meredith moved:

That the Honourable Senator Patterson be the acting chair.

The question being put on the motion, it was adopted.

The acting chair took the chair.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, April 25, 2012, the committee began its consideration of Bill S-8, An Act respecting the safety of drinking water on First Nation lands.

**WITNESSES:***Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:*

Gail Mitchell, Director General, Community Infrastructure Branch;

Karl Carisse, Senior Director, Innovation and Major Policy Transformation, Community Infrastructure Branch.

*Department of Justice Canada:*

Paul Salembier, General Counsel, Operations and Programs.

*Health Canada:*

Shelagh Jane Woods, Director General, Primary Health Care and Public Health Directorate, First Nations and Inuit Health Branch;

Ivy Chan, Director, Environmental Public Health Division, Primary Health Care and Public Health, First Nations and Inuit Health Branch.

Ms Mitchell and Ms Woods each made a statement and, together with Mr. Salembier and Mr. Carisse, answered questions.

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le mardi 1<sup>er</sup> mai 2012  
(35)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 9 h 33, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre.

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Ataullahjan, Brazeau, Campbell, Demers, Meredith, Munson, Patterson, Raine et Sibbeston (9).

*Également présente :* Shauna Troniak, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

La greffière informe le comité de l'absence inévitable du président et de la vice-présidente et préside à l'élection d'un président suppléant.

L'honorable sénateur Meredith propose :

Que l'honorable sénateur Patterson soit élu président suppléant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le président suppléant occupe le fauteuil.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 25 avril 2012, le comité entreprend son étude du projet de loi S-8, Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières Nations.

**TÉMOINS :***Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :*

Gail Mitchell, directrice générale, Direction générale des infrastructures communautaires;

Karl Carisse, directeur principal, Direction de l'innovation et des transformations politiques majeures, Direction générale des infrastructures communautaires.

*Ministère de la Justice Canada :*

Paul Salembier, avocat général, Opérations et programmes.

*Santé Canada :*

Shelagh Jane Woods, directrice générale, Directions des soins de santé primaires et de la santé publique, Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits;

Ivy Chan, directrice, Division de santé environnementale et publique, Direction des soins et santé primaires et de la santé publique, Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits.

Mmes Mitchell et Woods font chacune une déclaration puis, avec MM. Salembier et Carisse, répondent aux questions.

At 11:03 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, May 2, 2012  
(36)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 6:50 p.m., in room 160-S, Centre Block.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Campbell, Demers, Meredith, Patterson, Raine and Sibbeston (6).

*Other senator present:* The Honourable Senator White (1).

*In attendance:* Shauna Troniak, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

The clerk informed the committee of the unavoidable absences of the chair and deputy chair and presided over the election of an acting chair.

The Honourable Senator Meredith moved:

That the Honourable Senator Patterson be the acting chair.

The question being put on the motion, it was adopted.

The acting chair took the chair.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 28, 2012, the committee continued its consideration on the evolving legal and political recognition of the collective identity and rights of the Métis in Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 14.*)

WITNESSES:

*As individuals:*

Jean Teillet, Lawyer, Pape Salter Teillet;

Jason T. Madden, Lawyer, JTM Law.

Ms Teillet and Mr. Madden each made a statement and, together, answered questions.

At 8:54 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

*La greffière du comité,*

Marcy Zlotnick

*Clerk of the Committee*

À 11 h 3, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 2 mai 2012  
(36)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 18 h 50, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre.

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Campbell, Demers, Meredith, Patterson, Raine et Sibbeston (6).

*Autre sénateur présent :* L'honorable sénateur White (1).

*Également présente :* Shauna Troniak, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

La greffière informe le comité de l'absence inévitable du président et de la vice-présidente et préside à l'élection d'un président suppléant.

L'honorable sénateur Meredith propose :

Que l'honorable sénateur Patterson soit élu président suppléant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le président suppléant occupe le fauteuil.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 28 mars 2012, le comité poursuit son étude de l'évolution de la reconnaissance juridique et politique de l'identité collective et des droits des Métis au Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 14 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

*À titre personnel :*

Jean Teillet, avocate, Pape Salter Teillet;

Jason T. Madden, avocat, JTM Law.

Mme Teillet et M. Madden font chacun une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 20 h 54, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

**EVIDENCE**

OTTAWA, Tuesday, May 1, 2012

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:33 a.m. to examine Bill S-8, The Safe Drinking Water for First Nations Act.

[*Translation*]

**Marcy Zlotnick, Clerk of the Committee:** As the Clerk of this committee, I have the duty to inform you of the unavoidable absence of the Chair and Deputy Chair and to preside over the election of an acting chair.

[*English*]

I am ready to receive a motion for an acting chair. Are there any nominations?

**Senator Meredith:** I nominate Senator Patterson.

**Ms. Zlotnick:** It is moved by the Honourable Senator Meredith that the Honourable Senator Patterson do take the chair of this committee.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

**Hon. Senators:** Agreed.

**Ms. Zlotnick:** I declare the motion carried, and I invite Senator Patterson to take the chair.

**Senator Dennis Glen Patterson** (*Acting Chair*) in the chair.

**The Acting Chair:** Thank you. Big shoes to fill.

I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples on CPAC or on the web.

My name is Dennis Patterson. I am a senator from Nunavut, and I have the honour of chairing this committee for today's meeting.

Our mandate is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally. Today, we will be hearing testimony relating to Bill S-8, An Act respecting the safety of drinking water on First Nation lands.

Although water and waste water operations and systems are generally the responsibility of provincial and territorial governments, responsibility for drinking water on-reserve is shared between the federal government and First Nations. Federally, three departments are primarily responsible for delivering safe drinking water on-reserve: Aboriginal Affairs and Northern Development Canada, Health Canada and Environment Canada. First Nation communities, through their chief and council, are responsible for the design, operation and maintenance of their water systems, for which they assume 20 per cent of the costs.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mardi 1<sup>er</sup> mai 2012

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 9 h 33, pour étudier le projet de loi S-8, Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières Nations.

[*Français*]

**Marcy Zlotnick, greffière du comité :** En tant que greffière du comité, il est de mon devoir de vous informer de l'absence inévitable du président et de la vice-présidente et de présider à l'élection d'un président suppléant.

[*Traduction*]

Je suis prête à recevoir une motion proposant un président suppléant. Y a-t-il des candidatures?

**Le sénateur Meredith :** Je propose le sénateur Patterson.

**Mme Zlotnick :** L'honorable sénateur Meredith propose que l'honorable sénateur Patterson préside le comité.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

**Des voix :** D'accord.

**Mme Zlotnick :** Je déclare la motion adoptée, et j'invite le sénateur Patterson à prendre le fauteuil.

**Le sénateur Dennis Glen Patterson** (*président suppléant*) occupe le fauteuil.

**Le président suppléant :** Merci. Lourde succession à assumer.

Je souhaite la bienvenue à tous les honorables sénateurs et aux membres du public qui regardent cette séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur CPAC ou sur le web.

Je m'appelle Dennis Patterson. Je suis un sénateur du Nunavut, et j'ai l'honneur de présider le comité pour la séance d'aujourd'hui.

Le mandat du comité consiste à étudier des mesures législatives et d'autres questions qui se rapportent aux peuples autochtones du Canada en général. Aujourd'hui, nous entendrons des témoignages qui portent sur le projet de loi S-8, Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières Nations.

Bien que, de façon générale, les systèmes de distribution d'eau et de traitement des eaux usées et leur fonctionnement relèvent des gouvernements provinciaux et territoriaux, la responsabilité à l'égard de l'eau potable dans les réserves est partagée entre le gouvernement fédéral et les Premières nations. Au niveau fédéral, l'approvisionnement des réserves en eau potable salubre relève principalement de trois ministères : Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Santé Canada et Environnement Canada. Les collectivités des Premières nations, par l'intermédiaire de leurs chefs et de leurs conseils, sont chargées de concevoir, d'exploiter et d'entretenir leurs systèmes d'alimentation en eau, dont elles assument 20 p. 100 des coûts.

To give us an overview of the legislation addressing the issue of safe drinking water, we will hear from witnesses from Aboriginal Affairs and Northern Development Canada, the Department of Justice and Health Canada.

I should mention to committee members that it is customary for the minister responsible, in this case the Honourable John Duncan, to appear before the committee. The steering committee agreed that, since he is committed to the Cabinet Committee on Priorities and Planning this morning, we would hear from the officials. We will arrange another opportunity for the minister to appear, perhaps towards the end of our hearings.

Prior to hearing from our witnesses, however, I would like to introduce the members of the committee who are present today: Senator Larry Campbell, from British Columbia; Senator Jim Munson, from Ontario; Senator Salma Ataullahjan, from Ontario; Senator Nancy Greene Raine, from British Columbia; Senator Patrick Brazeau, from Quebec; Senator Don Meredith, from Ontario; and, last but certainly not least, Senator Jacques Demers, from Quebec.

Witnesses, we look forward to your presentations, which will be followed by questions from the senators. Please proceed.

**Gail Mitchell, Director General, Community Infrastructure Branch, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:** Mr. Chair, thank you for the opportunity to appear before the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples as it begins its review of Bill S-8, The Safe Drinking Water for First Nations Bill.

I would like to begin by highlighting the fact that in partnership with Health Canada, the department remains committed to working with First Nations to address water and waste water issues on First Nation lands. Budget 2012 announced \$330.8 million over two years as part of the economic action plan. That funding is intended to build and renovate water infrastructure and to support the development of a long-term strategy to improve water quality in First Nation communities. In fact, the total amount the government will have invested in drinking water and waste water infrastructure in First Nation communities between 2006-07 and 2013-14 will be approximately \$3 billion. These investments are part of a targeted approach that focuses on investments in infrastructure, development of enforceable standards, and capacity and training of operators.

[Translation]

The department and First Nations share the same goal of making sure First Nations have access to reliable sources of safe and clean drinking water. The development of federal standards and regulations will be a major step in order to make sure the water provided on First Nation lands meets stringent standards all Canadians count on and deserve.

Nous entendrons des témoins d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, du ministère de la Justice et de Santé Canada, qui nous livreront une vue d'ensemble sur le dispositif législatif qui régit l'approvisionnement en eau potable.

Je signale aux membres du comité que la coutume veut que le ministre responsable, dans ce cas-ci l'honorable John Duncan, compareaisse devant le comité. Le comité de direction a accepté d'entendre les fonctionnaires, étant donné que le ministre est retenu ce matin au Comité des priorités et de la planification du Cabinet. Nous trouverons un autre moment pour la comparution du ministre, peut-être vers la fin des audiences.

Avant l'audition des témoins, je voudrais toutefois présenter les membres du comité qui sont présents : le sénateur Larry Campbell, de la Colombie-Britannique; le sénateur Jim Munson, de l'Ontario; le sénateur Salma Ataullahjan, de l'Ontario; le sénateur Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique; le sénateur Patrick Brazeau, du Québec; le sénateur Don Meredith, de l'Ontario; enfin, et ce n'est pas le moindre, le sénateur Jacques Demers, du Québec.

Nous attendons les exposés des témoins, après quoi les sénateurs poseront des questions. Je vous en prie.

**Gail Mitchell, directrice générale, Direction générale des infrastructures communautaires, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :** Monsieur le président, merci de l'occasion qui nous est offerte de comparaître devant le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones qui amorce son étude du projet de loi S-8, Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières Nations.

Je souligne d'emblée le fait que, en partenariat avec Santé Canada, le ministère demeure résolu à travailler avec les Premières nations afin de résoudre les problèmes d'eau et d'eaux usées sur les terres des Premières nations. Le budget de 2012 a annoncé des fonds de 330,8 millions de dollars sur deux ans, dans le cadre du Plan d'action économique, pour la construction et la rénovation d'infrastructures dans les services d'eau et afin de soutenir l'élaboration d'une stratégie à long terme en vue d'améliorer la qualité de l'eau dans les collectivités des Premières nations. En réalité, de 2006-2007 à 2013-2014, le gouvernement aura investi environ 3 milliards de dollars dans les infrastructures d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières nations. Ces investissements s'inscrivent dans une approche ciblée qui est axée sur les investissements dans les infrastructures, l'élaboration de normes exécutoires et la capacité et la formation des opérateurs.

[Français]

Le ministère et les Premières nations partagent le même objectif d'assurer aux Premières nations un accès à de l'eau potable sécuritaire, propre et fiable. L'élaboration de normes et de règlements fédéraux sera une étape majeure en vue d'assurer que l'eau sur les terres des Premières nations respecte les normes élevées auxquelles s'attendent et que méritent tous les Canadiens.

Almost five years ago, this committee tabled a report under the title *Safe Drinking Water for First Nations*. Research undertaken by this committee made it possible for its members to determine the many risks for the quality of water on First Nation lands and the specific actions needed to solve these issues.

The bill now being examined by the Senate is meant to implement one of the recommendations in that report.

[English]

Your report as well as reports from the Office of the Auditor General and the Expert Panel on Safe Drinking Water for First Nations led government to introduce Bill S-11 in the previous Parliament in May 2010. The purpose of that bill was to ensure that enforceable standards would be put in place to protect the health and safety of residents on First Nation lands. This committee worked significantly on the bill. It died on the Order Paper due to the dissolution of Parliament in March 2011. Prior to that, you heard from a broad spectrum of witnesses who agreed that drinking water quality needs to be improved on First Nation lands. The department agrees with this, Mr. Chair. Progress and improvements have been made on addressing access to safe, reliable and clean drinking water.

Legally enforceable protections on First Nation lands are also needed. Enforceable standards will have positive health impacts by steadily increasing the effectiveness of water services in First Nation communities so that they are comparable to those outside of First Nation lands. This is why Bill S-8 is before you today. It will enable the development of such regulations; however, regulations are not the only measure needed.

As part of the government's commitment to improve drinking water in First Nation communities, the department initiated an independent national assessment of water and waste water systems on First Nation lands as recommended in the 2007 report of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, *Safe Drinking Water for First Nations*. This assessment was the most rigorous evaluation ever undertaken of water and waste water systems on First Nation lands. We recognize the need for a thorough baseline of the myriad systems and levels of risk. Minister Duncan released the results of the assessment last July. As anticipated, it showed that more needs to be done, and this includes not only medium- and long-term planning for infrastructure needs but also enforceable standards.

Voilà près de cinq ans que le comité a déposé son rapport intitulé *L'approvisionnement en eau potable sécuritaire pour les Premières nations*. La recherche effectuée par le comité sur ce sujet a permis aux membres de déterminer les nombreuses menaces à la qualité de l'eau sur les terres des Premières nations et aussi les mesures précises qui doivent être apportées pour remédier à ces problèmes.

Le projet de loi qu'examine actuellement le Sénat donne suite directement à une des recommandations contenues dans ce rapport.

[Traduction]

Votre rapport ainsi que celui du Bureau du vérificateur général et celui du Groupe d'experts sur la salubrité de l'eau potable dans les collectivités des Premières nations ont amené le gouvernement à présenter le projet de loi S-11 au cours de la législature précédente, en mai 2010. Ce projet de loi devait faire en sorte que soient mises en place des normes exécutoires afin de protéger la santé et la sécurité des habitants des terres des Premières nations. Le comité a beaucoup travaillé au projet de loi, qui est resté en plan au *Feuilleton* à cause de la dissolution du Parlement, en mars 2011. Auparavant, vous aviez entendu un large échantillon de témoins qui étaient d'accord pour dire qu'il fallait améliorer la qualité de l'eau potable sur les terres des Premières nations. Le ministère est d'accord, monsieur le président. Il y a eu des progrès et des améliorations en ce qui concerne l'accès à des sources fiables d'eau potable salubre et propre.

Il faut aussi des protections exécutoires sur les terres des Premières nations. Ces normes exécutoires auront un effet favorable sur la santé en faisant progresser régulièrement l'efficacité des services d'eau dans les collectivités des Premières nations pour qu'ils deviennent comparables à ce qu'on trouve à l'extérieur des terres des Premières nations. Voilà pourquoi vous êtes aujourd'hui saisis du projet de loi S-8. Il permettra d'élaborer des règlements. Mais les règlements ne suffisent pas.

Donnant suite à l'engagement du gouvernement à améliorer la qualité de l'eau potable dans les collectivités des Premières nations, le ministère a entrepris une évaluation nationale indépendante des systèmes d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées sur les terres des Premières nations, comme le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones l'a recommandé dans son rapport de 2007, *L'approvisionnement en eau potable sécuritaire pour les Premières nations*. Cette évaluation a été la plus rigoureuse jamais entreprise au sujet de ces systèmes sur les terres des Premières nations. Nous reconnaissons la nécessité d'un point de repère solide pour la myriade de systèmes et de niveaux de risque. Le ministre Duncan a rendu publics les résultats de cette évaluation en juillet dernier. Comme on s'y attendait, l'évaluation a montré qu'il fallait poursuivre le travail non seulement en faisant une planification à moyen et à long terme des besoins en infrastructures, mais aussi en élaborant des normes exécutoires.



*[Translation]*

One can honestly say that thanks to the work of this committee and the important contribution of First Nations throughout this country, Bill S-8 is very much changed compared to the bill you examined previously. In fact, this bill and the important changes made because of intense discussions with First Nation representatives, including the Assembly of Treaty Chiefs of Alberta and the Atlantic Policy Congress of First Nation Chiefs. This bill also takes into account many of their concerns. Cooperation with First Nations will go on as it has done in the last six years in order to develop regulations under this bill and take up the serious challenges in infrastructure and operation that come up in the infrastructure lifecycle.

*[English]*

We recognize that significant investments are needed. The approximately \$3 billion in investments that the government will have made between 2006 and 2014 includes dozens of projects, such as the construction of drinking water treatment facilities and repairs to distribution networks. In 2012, work was already under way on 47 drinking water treatment systems that had both high design and high overall risk according to the national assessment.

As the members of this committee know, assessment and investment alone cannot ensure consistent supplies of safe drinking water in First Nation communities. Success over the long term requires legally enforceable standards. Legally enforceable regulations and standards lead to accountability. They help to clarify who is responsible for the many activities involved in the provision of safe drinking water, such as source protection, regular testing, consistent record keeping and rigorous operator training and certification.

The regulations to be developed under Bill S-8 need to be regionally relevant and First Nations have to be involved directly in their development. Bill S-8 proposes a collaborative mechanism that would develop regulations appropriate to each region of the country. Concerns from First Nations on their role in the development of these regulations have been heard. The government is committed to working with First Nations on regulatory development, and this has been made explicit in the preamble of Bill S-8. Regulations will be developed on a region-by-region basis. This approach is flexible, accommodating, responsible and appropriate. Exploratory discussions with some First Nations organizations are already under way to examine how we might prepare for regulatory development and partnership.

Concerns related to the incorporation by reference of provincial and territorial regulations and standards were also heard. Incorporation by reference would not give jurisdiction to provinces or territories with respect to First Nation lands. Rather, it would allow for the making of federal regulations that are

*[Français]*

On peut dire honnêtement qu'en raison des travaux de ce comité et de l'importante contribution des Premières nations partout au pays, le projet de loi S-8 a beaucoup changé par rapport au projet de loi que vous aviez étudié auparavant. En effet, ce projet de loi et les importantes modifications apportées découlent de discussions intenses menées auprès des représentants des Premières nations, y compris l'Assemblée of Treaty Chiefs of Alberta et le Congrès des chefs de l'Atlantique. De plus, il prend en compte bon nombre de leurs préoccupations. La collaboration avec les Premières nations continuera comme elle l'a fait au cours des six dernières années à élaborer les règlements découlant de ce projet de loi en plus de s'attaquer aux défis sérieux en matière d'infrastructure et de fonctionnement qui auraient lieu en raison de l'entretien pendant le cycle de vie des infrastructures.

*[Traduction]*

Nous reconnaissons que des investissements importants s'imposent. Les quelque 3 milliards de dollars que le gouvernement aura débloqués entre 2006 et 2014 financent des dizaines de projets comme la construction d'usines de traitement de l'eau potable et la réparation de réseaux de distribution. En 2012, les travaux étaient déjà en cours sur 47 systèmes de traitement de l'eau potable qui présentaient des risques élevés sur le plan de la conception et sur le plan général, d'après l'évaluation nationale.

Comme les membres du comité le savent, l'évaluation et l'investissement ne peuvent à eux seuls assurer un approvisionnement régulier en eau potable salubre aux collectivités des Premières nations. Une réussite durable exige des règlements et des normes exécutoires, qui permettent d'assurer la responsabilisation. Ils aident à préciser qui est responsable des nombreuses activités que suppose l'approvisionnement en eau potable salubre, notamment la protection des sources, les tests réguliers, la tenue cohérente de documents et une formation et agrément rigoureux des opérateurs.

Les règlements d'application du projet de loi S-8 doivent être adaptés aux régions et les Premières nations doivent participer directement à leur élaboration. Le projet de loi S-8 propose un mécanisme de collaboration qui permettrait d'élaborer des règlements adaptés à chaque région du pays. Les préoccupations des Premières nations au sujet de leur rôle dans l'élaboration de ces règlements ont été entendues. Le gouvernement s'engage à collaborer avec elles dans ce dossier, et le préambule du projet de loi S-8 le dit explicitement. Les règlements seront élaborés région par région. Cette approche est souple, conciliante, responsable et appropriée. Des entretiens exploratoires sont déjà en cours avec certaines organisations des Premières nations; il s'agit de voir comment nous pouvons nous préparer à l'élaboration des textes réglementaires et au partenariat.

Des préoccupations se sont fait entendre également au sujet de l'incorporation par renvoi de normes et de règlements provinciaux et territoriaux. Cela ne conférerait aucune compétence aux provinces et aux territoires à l'égard des terres des Premières nations. Cela permettrait plutôt de prendre des règlements fédéraux

comparable to provincial and territorial regulations and provide First Nations communities and nearby municipalities opportunities to work together in areas such as training and new technologies. You will note, however, that amendments in Bill S-8 ensure that the regulations created under this bill with respect to source water will be solely for the purpose of protecting it from contamination.

The department will work with First Nations to review existing provincial and territorial regulations to ensure that local circumstances inform each set of regulations. This approach might mean that regulations would differ slightly from one region to the next. In every case, the protection of public health would be the primary goal of regulations. Ultimately, every Canadian must have access to safe, clean and reliable drinking water.

At the press conference in February 2012 announcing the introduction of the proposed legislation, Chief Charles Weasel Head spoke to the importance of collaboration on this bill. He said Aboriginal leaders “have high expectations and great hope” for this collaboration created on “the true spirit and intent of our treaties and inherent rights.” He referred to the Crown “following through on its commitment to move forward” with First Nations “to begin establishing the relationships critical to rebuilding our nations. Not just reforming the status quo but engaging transformational change.”

Work has been done to respond not only to the concerns raised in the course of these discussions but also to concerns raised by members of this committee, First Nations organizations, individuals and non-governmental organizations that participated in committee hearings on Bill S-11. Based on this feedback, many of the concerns have been addressed in Bill S-8. For instance, language has been added in the preamble on the government’s intention to improve the health and safety of residents on reserve lands and to work with First Nations on the development of future federal regulations stemming from the legislation.

A non-derogation clause has been included. It has been clarified that any regulation on source water protection on First Nation lands would be restricted to preventing contamination. It has been clarified that the regulations will be able to ensure that First Nations are not held liable for systems on First Nation lands that are owned by third parties. It has been made clear that the regulations made under this proposed legislation will not deal with matters of water allocation. It has been clarified that the authority for the regulations to confer judicial, legislative and administrative powers is limited to only those necessary to effectively regulate water systems.

comparables à ceux des provinces et territoires et donnerait aux collectivités des Premières nations et des municipalités avoisinantes la possibilité de travailler ensemble dans des domaines comme la formation et les nouvelles technologies. Vous remarquerez néanmoins que les modifications prévues dans le projet de loi S-8 font en sorte que les règlements pris sous l’empire du projet de loi à l’égard des sources d’eau visent seulement la protection contre la contamination.

Le ministère travaillera avec les Premières nations afin d’examiner les règlements provinciaux et territoriaux existants pour s’assurer que les circonstances locales orientent chaque ensemble de règlements. À cause de cette approche, il y aura peut-être de légères différences dans la réglementation d’une région à l’autre. Dans tous les cas, la protection de la santé publique sera le principal objectif des règlements. Au bout du compte, tous les Canadiens doivent avoir accès à une source fiable d’eau potable salubre et propre.

À la conférence de presse de février 2012 où a été annoncée la présentation de la loi proposée, le chef Charles Weasel Head a parlé de l’importance de la collaboration pour l’application du projet de loi. Il a dit que « les dirigeants autochtones ont de grandes attentes et beaucoup d’espoir » à l’égard de cette collaboration qui repose sur « le véritable esprit de nos traités, l’intention qu’ils traduisent et les droits inhérents ». Il a dit que la Couronne « donne suite à son engagement d’aller de l’avant » avec les Premières nations « pour commencer à établir les relations essentielles à la réédification de nos nations. Il ne s’agit pas seulement de réformer le statu quo, mais d’apporter des transformations profondes. »

Du travail s’est fait pour répondre non seulement aux préoccupations soulevées au cours des discussions, mais aussi à celles des membres du comité, des organisations des Premières nations, de particuliers et d’organisations non gouvernementales qui ont participé aux audiences sur le projet de loi S-11. Sur la base de ces réactions, beaucoup de préoccupations ont été prises en compte dans le projet de loi S-8. Par exemple, un passage a été ajouté au préambule pour préciser l’intention du gouvernement d’améliorer la santé et la sécurité des habitants des réserves et de travailler avec les Premières nations à l’élaboration des règlements fédéraux découlant du projet de loi.

Une disposition de non-dérogação a été ajoutée. Il a été précisé que tout règlement sur la protection des sources d’eau des terres des Premières nations serait limité à la prévention de la contamination et que les règlements pourraient faire en sorte que les Premières nations ne puissent être tenues responsables de systèmes situés sur leurs terres qui appartiennent à des tiers. On a bien dit aussi que les règlements d’application du projet de loi ne traiteraient pas des questions de répartition de l’eau et que l’autorité des règlements de conférer des pouvoirs judiciaires, législatifs et administratifs serait limitée à ce qui est nécessaire pour réglementer efficacement les systèmes d’eau.

[*Translation*]

The purpose of this bill remains the same, that is to develop in cooperation with First Nations regulations that ensure the security of drinking water. It is a matter of health and security for First Nation communities.

[*English*]

With that I would like to thank you for your time. I will turn the floor over to my colleague from Health Canada, who would like to say a few words. After that, I look forward to taking your questions.

[*Translation*]

**Shelagh Jane Woods, Director General, Primary Health Care and Public Health Directorate, First Nations and Inuit Health Branch, Health Canada:** Good morning. My name is Shelagh Jane Woods, and I am a director general at Health Canada.

[*English*]

I too would like to thank the committee for the opportunity to speak on behalf of Health Canada with regard to the proposed safe drinking water for First Nations act.

[*Translation*]

Passing this legislation will allow Aboriginal Affairs and Northern Development Canada and Health Canada to work with First Nations to develop regulations for water quality standards, monitoring and reporting requirements and other public health protections on a jurisdiction-by-jurisdiction basis, tailored to First Nations realities, helping to bridge the gap between First Nations and other Canadian communities.

[*English*]

Drinking water and waste water management are critical for individual and public health. The benefits of investments in safe water range from time savings from ease of access, reduced absenteeism at school and at work, reduced rates of illness, increased life expectancy and increased productivity.

On the other hand, there are clear and direct links between poor drinking water quality and adverse human health effects, such as water-borne illnesses and outbreaks. Furthermore, without appropriate waste water management, potentially hazardous contaminants and disease-causing bacteria and viruses can find their way into source water and the environment.

As the Honourable Senator Patterson said at the opening of this meeting, the responsibility for drinking water quality and adequate waste water disposal south of the sixtieth degree parallel

[*Français*]

L'objectif de ce projet de loi reste le même : élaborer, en collaboration avec les Premières nations, des règlements qui veillent à la sécurité de l'eau potable. C'est une question de santé et de sécurité pour les communautés des Premières nations.

[*Traduction*]

Là-dessus, je vous remercie de votre temps et je vais céder la place à ma collègue de Santé Canada, qui voudrait vous adresser quelques mots. Ensuite, je serai heureux de répondre à vos questions.

[*Français*]

**Shelagh Jane Woods, directrice générale, Direction des soins de santé primaires et de la santé publique, Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits, Santé Canada :** Bonjour, je suis Shelagh Jane Woods, directrice générale à Santé Canada.

[*Traduction*]

Je voudrais moi aussi remercier le comité de l'occasion qui m'est donnée de parler, au nom de Santé Canada, de la loi proposée sur la salubrité de l'eau potable des Premières nations.

[*Français*]

L'adoption de cette loi permettra à Affaires autochtones et Développement du Nord Canada qu'ainsi qu'à Santé Canada de travailler de concert avec les Premières nations en vue d'élaborer, pour chaque sphère de compétence applicable, une réglementation spécifiant les exigences concernant la qualité de l'eau, la surveillance et la déclaration, ainsi que les autres mesures de protection touchant la santé publique adaptées aux réalités des Premières nations, contribuant ainsi à réduire le fossé entre les Premières nations et les autres communautés canadiennes.

[*Traduction*]

La gestion de l'eau potable et des eaux usées est essentielle à la santé des personnes et à la santé publique. Les avantages des fonds injectés pour assurer la salubrité de l'eau vont de l'économie de temps réalisée grâce à la facilité d'accès, à la diminution de l'absentéisme à l'école et au travail et à la baisse du taux de morbidité, en passant par l'augmentation de l'espérance de vie et la hausse de la productivité.

Par ailleurs, il existe des liens clairs et directs entre la mauvaise qualité de l'eau et les préjudices à la santé humaine, par exemple les maladies et les épidémies d'origine hydrique. En outre, en l'absence d'une bonne gestion des eaux usées, des contaminants dangereux et des bactéries et virus pathogènes peuvent se retrouver dans les sources d'eau et l'environnement.

Comme l'honorable sénateur Patterson l'a dit en début de séance, la responsabilité de la qualité de l'eau potable et de la gestion des eaux usées selon des modalités acceptables au sud du

is shared among First Nations, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada, Health Canada and Environment Canada.

Health Canada's role is to assist in the monitoring of drinking water quality and other related public health activities, including the following: We assist communities to build capacity to verify the overall quality of drinking water at the tap, and we review, interpret and disseminate results with them. We provide advice, guidance and recommendations to First Nations communities about drinking water safety and safe disposal of on-site domestic sewage. We review the water and waste water infrastructure project proposals from a very specific public health perspective. We provide training programs and develop various public awareness materials and resource tools.

We have collaborated with Aboriginal Affairs and Northern Development Canada during the development of the legislation, providing advice on matters related to public health and ensuring that public health considerations are integrated into the proposed legislation. The bill contains authorities that would allow the Minister of Health to develop regulations concerning drinking water quality and authorities that would allow both ministers to develop regulations concerning monitoring, reporting, corrective measures and emergency measures.

Canada's Economic Action Plan of 2012 extended First Nations water and waste water funding for an additional two years to build on previous investments by supporting the development of a long-term strategy to improve water quality in First Nation communities and the development of a legislative framework, as my colleague said.

Investments in infrastructure and operations made by Aboriginal Affairs and Northern Development Canada have been paired with investments in monitoring the quality of drinking water and related public health activities. In fact, between 2003 and 2013, Health Canada will have allocated more than \$270 million towards First Nations water and waste water for monitoring, training and providing public health information and guidance to First Nations.

A number of successes have been achieved in that period and many of them by the First Nations themselves. Just to name a few, all First Nation community sites now have access to a trained community based water monitor or an environmental health officer to sample and test drinking water quality at tap. In 2010-11, 58 per cent of piped systems met the recommended weekly monitoring for bacteriological parameters, compared to 36 per cent in 2006.

60° parallèle est partagée entre les Premières nations, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Santé Canada et Environnement Canada.

Notre rôle, à Santé Canada, est d'aider à contrôler la qualité de l'eau et d'autres activités de santé publique. Entre autres, nous aidons les collectivités à vérifier la qualité globale de l'eau potable au robinet et nous examinons, interprétons et diffusons les résultats avec elles; nous donnons des conseils, des indications et des recommandations aux collectivités des Premières nations au sujet de la sécurité de l'eau potable et de l'élimination sans danger sur place des eaux usées domestiques; nous examinons les propositions de projets d'infrastructures d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées du point de vue très précis de la santé publique. Nous fournissons des programmes de formation et préparons des documents de sensibilisation de l'opinion et de la documentation.

Nous avons collaboré avec Affaires autochtones et Développement du Nord Canada pendant l'élaboration du projet de loi, dispensant des conseils sur des questions de santé publique et veillant à ce que les considérations de cet ordre soient intégrées au projet de loi. Celui-ci prévoit les pouvoirs qui permettraient au ministre de la Santé d'élaborer des règlements sur la qualité de l'eau potable et des pouvoirs permettant aux deux ministres d'élaborer des règlements sur la surveillance, les rapports, les mesures correctives et les mesures d'urgence.

Le Plan d'action économique du Canada de 2012 a prolongé de deux ans les fonds accordés aux Premières nations pour l'alimentation en eau et le traitement des eaux usées, permettant de tabler sur les investissements antérieurs en appuyant la formulation d'une stratégie à long terme pour améliorer la qualité de l'eau dans les collectivités des Premières nations et concevoir un cadre législatif, comme mon collègue l'a dit.

Les investissements dans l'infrastructure et les opérations d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada ont été jumelés à des investissements dans le contrôle de la qualité de l'eau potable et les activités connexes de la santé publique. En réalité, entre 2003 et 2013, Santé Canada aura consacré plus de 270 millions de dollars aux Premières nations pour le contrôle de l'eau potable et des eaux usées, la formation, la diffusion d'information auprès du public et les conseils aux Premières nations.

Au cours de cette période, il y a eu un certain nombre de réussites, dont bon nombre grâce aux Premières nations elles-mêmes. Quelques exemples seulement : toutes les installations des collectivités des Premières nations ont maintenant accès à un contrôleur de la qualité de l'eau sur place qui a reçu une formation ou à un agent de la santé environnementale pour recueillir et tester des échantillons d'eau potable prélevés au robinet. En 2010-2011, 58 p. 100 des systèmes de conduites respectaient les recommandations de contrôle hebdomadaire des paramètres bactériologiques, contre 36 p. 100 en 2006.

Overall, perceptions of First Nations residents around the safety of their water supply have improved, from 62 per cent in 2007 to 71 per cent in 2011. We are aware, of course, that significant challenges remain.

[Translation]

As of March 31, 2012, there were over 160 systems in 121 First Nations communities across Canada under a drinking water advisory. It is important to note, however, that drinking water advisories occur in any system in any jurisdiction. On reserve, with so many tiny piped systems, a drinking water advisory might affect as little as one building.

We know that general provincial laws usually apply in reserves, but those governing water and wastewater are inapplicable on reserves. There is currently no federal legal framework to address this regulatory gap in First Nations communities, which is one important reason for this bill.

[English]

The creation of federal legislation is also an important step towards ensuring that drinking water in First Nation communities meets the high quality that all Canadians expect and deserve.

Again, thank you to the committee for the opportunity to speak on behalf of Health Canada on this critical issue.

**The Acting Chair:** Thank you, Ms. Woods.

Mr. Salembier, were you wishing to make a presentation?

**Paul Salembier, General Counsel, Operations and Programs, Department of Justice Canada:** No, I was not planning to make opening remarks, thank you.

**The Acting Chair:** Thank you very much. I would like to welcome Senator Sibbeston, from the Northwest Territories, to this meeting.

With the chair's prerogative, maybe I will take the liberty of asking the first question.

Senator Dyck made a speech on second reading in the Senate last week and raised some important issues, some of which have been addressed this morning. However, I would like to focus in on what I think will probably be one of the most important issues for our committee, and that is the non-derogation clause in the bill, which has changed from the bill this committee received previously. It does say that nothing in this act or the regulations is to be construed so as to abrogate or derogate from any existing Aboriginal or treaty right of the Aboriginal peoples of Canada under section 35 of the Constitution Act, 1982, except to the extent necessary to ensure the

Dans l'ensemble, les membres des Premières nations ont à l'égard de la sécurité de leur approvisionnement en eau une meilleure impression; les opinions favorables sont passées de 62 p. 100 en 2007 à 71 p. 100 en 2011. Nous sommes conscients, bien entendu, qu'il reste d'importantes difficultés à surmonter.

[Français]

Au 31 mars 2012, on dénombrait dans 121 communautés des Premières nations au Canada plus de 160 systèmes faisant l'objet d'un avis concernant la qualité de l'eau potable. Par contre, il est important de noter que les avis concernant la qualité de l'eau potable sont présents dans n'importe quel système peu importe la juridiction. Dans les communautés, comme il y a beaucoup de micro-systèmes, de tels avis concernant la qualité de l'eau potable peuvent toucher un seul bâtiment.

Bien que les lois provinciales d'application générale soient habituellement appliquées dans les réserves, celles qui régissent l'eau potable et les eaux usées ne sont pas applicables. Il n'existe en ce moment aucun cadre législatif fédéral qui peut combler ce vide réglementaire au sujet des communautés des Premières nations, ce qui est le sujet de ce projet de loi.

[Traduction]

La législation fédérale est également une étape importante si nous voulons que la qualité de l'eau potable des collectivités autochtones soit à la hauteur de ce que tous les Canadiens attendent et méritent.

Encore une fois, merci au comité de m'avoir donné l'occasion de parler de cette question essentielle au nom de Santé Canada.

**Le président suppléant :** Merci, madame Woods.

Monsieur Salembier, souhaitez-vous présenter un exposé?

**Paul Salembier, avocat général, Opérations et programmes, ministère de la Justice Canada :** Non, je n'ai pas prévu le faire.

**Le président suppléant :** Merci beaucoup. Je souhaite la bienvenue à cette séance au sénateur Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest.

Je vais invoquer la prérogative de la présidence et prendre la liberté de poser la première question.

Le sénateur Dyck a prononcé un discours au Sénat à l'étape de la deuxième lecture, la semaine dernière, et il a soulevé des questions importantes dont certaines ont été abordées ce matin. Toutefois, je m'intéresserai surtout à ce qui sera probablement l'une des questions les plus importantes pour le comité, c'est-à-dire à la disposition de non-dérogation prévue dans le projet de loi, qui marque un changement par rapport au projet de loi dont le comité a été saisi plus tôt. Cette disposition prévoit que la loi et les règlements ne portent pas atteinte aux droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones du

safety of drinking water on First Nations lands. I have a couple of questions about that.

First, in her speech, Senator Dyck suggested that the non-derogation clause should be a broad and unqualified non-derogation clause without any qualification or exception. I would like to ask why the clause was drafted as it was, with the exception relating to the safety of drinking water.

**Mr. Salembier:** I will answer that to the extent I can.

There was discussion of adding a non-derogation clause with the Aboriginal proponents of the bill. The clause that is in the bill now was proposed by the Alberta treaty chiefs. The fact that the exception is narrowed by stating that the clause applies except to the extent necessary to ensure safety of drinking water recognizes that the objectives of the bill are important objectives. In fact, it really replicates what the Supreme Court of Canada has said about Aboriginal and treaty rights, which is that they are not absolute and that if there is a pressing national concern they can be infringed as long as the infringement is an infringement that is no greater than is necessary to achieve the objectives of the legislation.

The manner in which this clause is drafted, which again, as I say, was a result of compromise between Canada and First Nation proponents, is designed to reflect the existing state of the law on Aboriginal rights and, in fact, it does confirm the perceived importance of ensuring the safety of drinking water on reserves.

**The Acting Chair:** Would you be able to give an example of where that exception might be needed?

**Mr. Salembier:** Yes. It is recognized that an integral component of drinking water safety is what is referred to as source water protection. That basically means that certain uses of land, in this case reserve land, have to be restricted in order to avoid contamination of water sources. For example, it might simply put limits on the grazing of cattle near a water source or near a well site. In fact, the contamination of the Walkerton water supply was the result of contamination by cattle. That would be an example.

Regarding restricting the use of reserve land, I think everyone would agree that barring this necessary restriction, First Nations do have and should have the right to use their land as they choose to the extent that the land is the result of a treaty right and probably an Aboriginal right. However, in order to protect the safety of their citizens, it may be necessary to impose some minor restrictions on the use of the land if that land is near drinking water sources.

**Senator Munson:** First, a couple of quick questions before I get into more substantive ones. Thank you for being here.

Canada visés à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, sauf dans la mesure nécessaire pour assurer la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières nations. J'ai une ou deux questions à poser à ce sujet.

Premièrement, dans son intervention, le sénateur Dyck a avancé que la disposition de non-dérogation devrait être générale et sans réserve ni exception. Pourquoi la disposition a-t-elle été ainsi rédigée, avec cette exception qui concerne la salubrité de l'eau potable?

**M. Salembier :** Je vais répondre, dans la mesure où je le peux.

Nous avons discuté de l'ajout d'une disposition de non-dérogation avec les partisans autochtones du projet de loi. La disposition qui figure maintenant dans le projet de loi a été proposée par les chefs de traité de l'Alberta. Le fait que le champ d'application de l'exception soit restreint, puisqu'il est dit que la disposition s'applique sauf dans la mesure où il est nécessaire d'y déroger pour assurer la salubrité de l'eau potable, tient à l'importance des objectifs du projet de loi. En fait, la disposition reprend ce que la Cour suprême du Canada a dit des droits autochtones et des droits issus de traités, soit que ces droits ne sont pas absolus et que, s'il existe un problème national pressant, on peut y déroger pourvu que cette dérogation ne soit pas plus importante que ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs de la loi.

Le libellé de la disposition, qui est, je le répète, le résultat d'un compromis entre le Canada et les intervenants des Premières nations, est conçu pour refléter l'état actuel du droit, en ce qui concerne les droits autochtones, et il confirme en fait l'importance qu'on accorde à la salubrité de l'eau potable dans les réserves.

**Le président suppléant :** Pourriez-vous donner l'exemple d'un cas où l'exception peut être nécessaire?

**M. Salembier :** Oui. Il est reconnu qu'un élément indispensable à la salubrité de l'eau potable est ce qu'on appelle la protection de l'eau à la source. Cela veut dire au fond que certaines utilisations des sols, dans ce cas-ci les terres des réserves, doivent être limitées de façon à éviter de contaminer les sources d'eau. Par exemple, il peut s'agir simplement d'exclure la possibilité de faire paître le bétail à proximité d'une source d'eau ou près d'un puits. Voilà un exemple.

En ce qui concerne les restrictions imposées à l'utilisation des terres des réserves, tous conviendront que, si on exclut ces restrictions nécessaires, les Premières nations ont et doivent avoir le droit d'utiliser leurs terres comme bon leur semble dans la mesure où ils détiennent ces terres au nom d'un droit issu de traités et probablement d'un droit ancestral. Toutefois, il peut être nécessaire, pour protéger la sécurité des citoyens, d'imposer des restrictions mineures à l'utilisation des terres qui se situent près des sources d'eau.

**Le sénateur Munson :** Une ou deux questions rapides pour commencer, avant d'en aborder de plus substantielles. Merci de votre présence.

You said that all First Nation community sites now have access to a trained community-based water monitor or environmental health officer to test and sample. What does “having access” mean? Does that mean if they are called in they are there immediately so that we do not see the kind of tragedies we have seen in the past?

**Ms. Woods:** In the case of community-based water monitors, they are in fact resident in those communities. We have spent a lot of time and effort developing a training program that is relevant for them.

They are always overseen by an environmental health officer. There are not enough of those to be one in every community, nor is it necessary. Their work is overseen, but in cases where the community-based water monitor quits or is not there, an environmental health officer goes in and does the regular inspections and provides whatever other services relate to the safety of the water.

**Senator Munson:** You also mentioned that on March 31 of this year there were over 160 systems and 121 First Nations under a drinking water advisory. How does that compare to the rest of the country percentage wise? Is that high?

**Ms. Woods:** That is very difficult to say. It is hard to make comparisons. Different jurisdictions have different ways of reporting. We are constantly looking and checking. Every small water system is vulnerable to problems. In our case, our small water systems are tiny. A system is something with five connections. There might be five households and that is considered one whole system. The threshold for other jurisdictions is usually in the thousands.

We have done a lot of work over the years with the World Health Organization. We have compared ourselves not only to Canadian jurisdictions but also to other countries where they have a preponderance of very small systems. We find the same issues. It is always exceedingly difficult. There are always drinking water advisories associated with small systems, as there are with large systems. We try to keep track and ensure that we are constantly striving to be comparable to the conditions that you find off-reserve.

**Senator Munson:** My understanding is that First Nations in Alberta, Quebec, Ontario and Nova Scotia criticize this whole approach and refuse to participate in any of the discussions. From your view, where do they fit in this debate?

**Ms. Mitchell:** Perhaps I can set some context. We have been actively involved with the Alberta treaty chiefs on this legislation, as well as the Atlantic Policy Congress, which represents communities in Nova Scotia. The dialogue has been productive related to the legislation.

Vous avez dit que toutes les installations des collectivités des Premières nations ont maintenant accès à un contrôleur de la qualité de l'eau sur place qui a reçu une formation ou à un agent de la santé environnementale pour prélever et tester des échantillons d'eau. Qu'est-ce que cela veut dire, « avoir accès »? Si on fait appel à eux, ils se présentent immédiatement, de façon qu'on puisse éviter les drames comme ceux que nous avons vus par le passé?

**Mme Woods :** Les contrôleurs de la qualité habitent sur place. Nous avons consacré beaucoup de temps et d'efforts à l'élaboration d'un programme de formation adapté aux besoins.

Les contrôleurs sont toujours surveillés par un agent de la santé environnementale. Ces agents ne sont pas assez nombreux pour qu'il y en ait dans toutes les localités. Du reste, ce n'est pas nécessaire. Ils ont un travail de surveillance à faire, mais lorsque le contrôleur local quitte son travail ou est absent, un agent de la santé environnementale intervient et il fait des inspections régulières. Il assure aussi les autres services qui sont nécessaires si on veut garantir la salubrité de l'eau.

**Le sénateur Munson :** Vous avez dit également que, le 31 mars dernier, il y avait plus de 160 systèmes et 121 Premières nations visés par un avis concernant la qualité de l'eau potable. En pourcentage, comment cela se compare-t-il avec le reste du pays? C'est élevé?

**Mme Woods :** Très difficile à dire. Il n'est pas facile de dresser des comparaisons. Les modalités de rapport varient d'un endroit à l'autre. Nous examinons et vérifions constamment la situation. Tous les petits systèmes d'approvisionnement sont exposés à des problèmes. Dans notre cas, certains systèmes sont minuscules. Un système peut avoir cinq branchements, et c'est un système complet. Ailleurs, le seuil correspond d'habitude à des milliers de ménages.

Au fil des ans, nous avons beaucoup travaillé avec l'Organisation mondiale de la Santé. Nous nous sommes comparés non seulement aux différentes administrations au Canada, mais aussi à d'autres pays où les très petits systèmes prédominent. Nous retrouvons les mêmes difficultés. C'est toujours excessivement difficile. Il y a toujours des avis sur la qualité de l'eau, lorsqu'on a affaire à des petits systèmes, comme c'est aussi le cas avec les grands systèmes. Nous essayons de suivre l'évolution de la situation et nous nous efforçons constamment d'obtenir des résultats comparables à ce qu'on trouve en dehors des réserves.

**Le sénateur Munson :** Je crois savoir que les Premières nations en Alberta, au Québec, en Ontario et en Nouvelle-Écosse critiquent l'ensemble de cette approche et refusent de participer à toutes les discussions. À votre avis, comment s'insèrent-elles dans ce débat?

**Mme Mitchell :** Situons le contexte. Nous avons beaucoup discuté avec les chefs de traité en Alberta ainsi qu'avec l'Atlantic Policy Congress, qui représente des collectivités en Nouvelle-Écosse. Le dialogue a été fructueux en ce qui concerne le projet de loi.

Going forward, we are also exploring with those groups how to develop the regulations in partnership. I would say that the relationship has been quite positive and constructive.

**Senator Munson:** I have quite a few questions. I know other senators have many, but I have two others on this round.

To what extent do First Nations have the resources to meet the requirement of assuming 20 per cent of the costs, I understand, of maintaining the water systems? Are they really aware of the challenges in this regard? Also, has the department identified a funding strategy — you talked about it a bit — that would accompany this proposed legislation to ensure that all first Nations' water facilities are able to comply with legislative standards? If not, why not?

**Ms. Mitchell:** Currently there are water systems in First Nations communities, obviously. We do provide First Nations with support to operate and maintain those systems or to build new systems. Approximately \$400 million per year is spent in First Nation communities in the delivery of water and waste water services. There is significant investment taking place already. Part of that does require currently that First Nations assume some portion of the operating and maintenance costs associated with systems. The department provides 80 per cent to support that, and the other amounts are to be covered by the First Nation through user fees or other types of revenues. That is not a new proposed approach; it is something that currently happens.

As we move forward into a world of regulation, we are very much conscious of ensuring that systems are able to comply with those. We have focused a lot of attention on areas where there are risk and mitigation measures to support that, whether that is new systems, better training, better certification of operators, or a more targeted use of operation or maintenance dollars to support those systems in living out their full life cycles.

**Senator Munson:** You mentioned user fees. I think the question was whether Aboriginal communities have the capacity to raise that kind of money. Is that kind of money available within the community for that 20 per cent?

**Ms. Mitchell:** Some communities currently do that through user fees. They may use other sources of revenues that they may have to support that. It is happening now.

**Senator Munson:** I will go on the second round. I have many other questions.

**The Acting Chair:** Thank you, Senator Munson.

À l'avenir, nous allons également chercher avec ces groupes comment élaborer des règlements en partenariat. Je dirais que les relations ont été très favorables et constructives.

**Le sénateur Munson :** J'ai beaucoup de questions à poser, mais d'autres sénateurs en ont aussi beaucoup. J'en ai deux autres à poser à ce tour-ci.

Dans quelle mesure les Premières nations ont-elles les ressources voulues pour assumer 20 p. 100 des coûts, sauf erreur, de l'entretien des systèmes d'alimentation en eau? Sont-elles conscientes des défis que cela représente? Par ailleurs, le ministère a-t-il trouvé une stratégie de financement — vous en avez dit un mot — qui accompagnerait le projet de loi, pour faire en sorte que toutes les installations des systèmes d'alimentation en eau des Premières nations puissent se conformer aux normes fixées par la loi? Sinon, pourquoi?

**Mme Mitchell :** Bien entendu, il y a déjà des systèmes d'alimentation en eau dans les collectivités des Premières nations, à qui nous accordons un soutien pour l'exploitation et l'entretien des systèmes et la construction de nouveaux systèmes. Environ 400 millions de dollars par année sont dépensés dans les collectivités des Premières nations pour assurer des services d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées. Il y a déjà des investissements non négligeables. Dans ce cadre, les Premières nations assument déjà une partie des coûts d'exploitation et d'entretien des systèmes. Le ministère apporte un soutien de 80 p. 100 alors que le reste est à la charge des Premières nations, qui imposent des frais aux usagers ou font appel à d'autres sources de revenus. L'approche proposée n'est pas nouvelle; elle correspond à ce qui se fait déjà.

Au moment d'entrer dans un monde de réglementation, nous sommes très conscients de la nécessité que les systèmes soient conformes aux règlements. Nous avons accordé beaucoup d'attention aux secteurs où il y a des risques et où des mesures d'atténuation s'imposent, qu'il s'agisse de nouveaux systèmes, d'une meilleure formation, d'un meilleur agrément des opérateurs ou encore d'une utilisation plus ciblée des budgets d'exploitation ou d'entretien afin que les systèmes puissent aller au bout de leur cycle de vie.

**Le sénateur Munson :** Vous avez parlé de frais aux usagers. Une question se pose : les collectivités autochtones ont-elles la capacité de trouver l'argent nécessaire? Peuvent-elles trouver chez elles l'argent pour assumer leurs 20 p. 100?

**Mme Mitchell :** À l'heure actuelle, certaines n'imposent pas de frais aux usagers. Il se peut qu'elles puisent à d'autres sources de revenus pour financer leur participation. C'est déjà ce qui se fait en ce moment.

**Le sénateur Munson :** Je reviendrai à la charge au deuxième tour. J'ai bien d'autres questions.

**Le président suppléant :** Merci, sénateur Munson.



**Senator Ataullahjan:** Could you describe your engagement process with First Nations communities? Do you feel that your consultations are enough and that you reached all regions and provinces?

Also, could you describe the process for me if self-governing Aboriginal communities wanted to opt into the regulations?

**Karl Carisse, Senior Director, Innovation and Major Policy Transformation, Community Infrastructure Branch, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:** With regard to the consultation process, this has been a long process. It started back in 2006, when the government at the time decided that there would be a panel of experts put together to go across the country. This was mentioned earlier by Ms. Mitchell. There is a report by the Office of the Auditor General; the Commissioner of the Environment and Sustainable Development made a report stating that there needed to be legislation put in place to fill this regulatory void that was in First Nations.

Offers in provinces and territories, water and waste water is regulated. You do not have that regulatory protection on-reserve. First, this expert panel went across the country. It was led by the Deputy Minister of Indian affairs at the time. They had about 110 witnesses and heard from people. They came up with ideas and proposals about how to move forward. There was an initial meeting with the AFN and other First Nation organizations. In the summer of 2008 we went across the country. In all the provinces and territories you have one major political First Nation organization. We approached them. We went to their annual meetings to talk about the possibility of water regulations and how to move forward. We approached provincial and territorial governments at the same time to see their reaction and if they could play a role or not. This led to more formal engagement sessions. These were done in February and March of 2009. We sent invitations to all the chiefs and councils across Canada. We provided funding for them to send political as well as technical representatives to these engagement sessions. We also made invitations to tribal councils, First Nation technical organizations and provincial representatives. In all there were 13 sessions across the country. We had about 700 participants, of which about 550 were First Nation leadership or technicians.

We also provided these organizations with funding to develop their own impact analyses of what these regulations or legislation would do and what kind of impact they would have to their own communities within their own province or territory. We stepped aside. We really wanted to hear from them and what they wanted to say. We made a commitment that that report would go up to the minister, along with what came out of the engagement sessions.

**Le sénateur Ataullahjan :** Pourriez-vous décrire votre démarche dans vos contacts avec les collectivités des Premières nations? Estimez-vous que les consultations suffisent et que vous avez établi des contacts avec toutes les régions et provinces?

Pourriez-vous aussi m'expliquer comment les collectivités autochtones en régime d'autonomie gouvernementale s'y prendront pour adhérer aux règlements?

**Karl Carisse, directeur principal, Direction de l'innovation et des transformations politiques majeures, Direction générale des infrastructures communautaires, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :** Le processus de consultation a été long. Il a débuté en 2006, au moment où le gouvernement d'alors a décidé de mettre sur pied un groupe d'experts qui parcourrait tout le pays. Mme Mitchell en a déjà parlé. Il y a un rapport du Bureau du vérificateur général; le commissaire à l'environnement et au développement durable a produit un rapport disant qu'il fallait légiférer pour combler un vide réglementaire chez les Premières nations.

Dans les provinces et les territoires, les services d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées sont réglementés. Cette protection par voie réglementaire n'existe pas dans les réserves. Pour commencer, le groupe d'experts a parcouru tout le pays, sous la direction du sous-ministre des Affaires indiennes à ce moment-là. Il y a eu environ 110 témoins, et le groupe a recueilli le point de vue des gens. Des idées et des propositions ont surgi au sujet de la façon de progresser. Il y a eu une première réunion avec l'APN et d'autres organisations des Premières nations. À l'été 2008, nous avons parcouru tout le pays. Dans toutes les provinces et tous les territoires, il y a une importante organisation politique des Premières nations. Nous nous sommes adressés à elles. Nous sommes allés à leurs assemblées annuelles pour discuter de la possibilité d'une réglementation de l'eau et des moyens de progresser. Nous avons abordé les gouvernements provinciaux et territoriaux pour voir quelle était leur réaction et leur demander s'ils pouvaient jouer un rôle ou non. Ces contacts ont mené à des rencontres plus structurées, en février et mars 2009. Nous avons lancé des invitations à tous les chefs et conseils au Canada. Nous leur avons procuré des fonds pour qu'ils envoient des représentants politiques et techniques à ces séances. Nous avons aussi lancé des invitations aux conseils tribaux, aux organisations techniques des Premières nations et aux représentants provinciaux. Il y a eu en tout 13 séances d'un bout à l'autre du Canada, avec environ 700 participants, dont environ 550 étaient des dirigeants ou techniciens des Premières nations.

Nous avons aussi versé des fonds à ces organisations pour qu'elles fassent leurs propres analyses d'impact des dispositions réglementaires ou législatives, leurs analyses de l'impact sur leur collectivité, leur province ou leur territoire. Nous sommes restés à l'écart. Nous voulions vraiment entendre leur point de vue, entendre ce qu'ils avaient à dire. Nous nous sommes engagés à faire parvenir le rapport jusqu'au ministre et à lui faire connaître les résultats des séances.

After the engagement sessions, there were still issues with communities. We received some correspondence, and we had open dialogue, I guess is the best way to describe it, with all the different organizations. We extended invitations and asked if they wanted us to go. We again went across the country and met with the leadership of those organizations to discuss the engagement sessions and what came out of the impact analyses.

All this built up, and we kept doing these engagements, to finally having the first piece of legislation, Bill S-11, which was introduced in May of 2010. Up to that point, there was quite a bit of engagement. The legislation was based on what we heard at the engagement sessions and what was in those impact analyses and in the correspondence. We put out a piece of legislation that we thought at the time was the best we could do to reflect what we heard.

As senators know, during the committee hearings, there were a lot of witnesses, and there were issues with certain clauses of this bill. This committee recommended that we continue engagement with First Nations to try to see if we could address some of these issues. As you know, with the dissolution of Parliament, that bill died on the Order Paper in March.

We had discussions and engagement with various First Nation organizations, led by the minister's office. All these organizations were invited for discussions. I think we established a good rapport with the treaty chiefs in Alberta for Treaty Areas 6, 7 and 8, as well as with the Atlantic Policy Congress. As Ms. Mitchell mentioned, they represent the 33 First Nation communities in Atlantic Canada. We worked with them to come up with more resolutions and agreements on how to move forward.

Two of the big issues, which are part of the amendments in the new bill, Bill S-8, stemmed out of those discussions, the non-derogation clause being one and making sure that in the preamble there is wording such that the department and government would work with First Nations in partnership to develop regulations. It was always the intent of government to do that. I went to do presentations, and the minister made commitments publicly that that would be the case, but chiefs would hold up Bill S-11 and say they did not see anything in there stating that. They really wanted to see that reflected in the bill. Now, in Bill S-8, in the preamble, you have the language that we would be doing this in partnership.

Starting in 2006, it has been almost six years of good engagement. There were some issues. There were some difficult engagement sessions, I will not lie to you, but it has been productive in most cases. As the bill was introduced in February, the Alberta chiefs as well as the Atlantic chiefs are behind the bill. I think it has gone well.

Après ces séances, il subsistait des problèmes dans les collectivités. Nous avons reçu de la correspondance et nous avons entretenu un dialogue ouvert — c'est probablement la meilleure façon de le décrire — avec les différentes organisations. Nous leur avons fait des invitations et nous leur avons demandé si elles voulaient que nous allions sur place. Nous nous sommes déplacés de nouveau dans l'ensemble du Canada et nous avons rencontré les dirigeants de ces organisations pour discuter des séances de consultation et des résultats des analyses d'impact.

Tout cela s'est conjugué et nous avons poursuivi les contacts jusqu'à parvenir au premier projet de loi, le S-11, qui a été présenté en mai 2010. Jusque-là, il y a eu beaucoup de contacts. Le projet de loi s'inspirait de ce que nous avons entendu aux séances de consultation et lu dans les analyses d'impact et la correspondance. Nous avons présenté le projet de loi qui, à ce moment-là, nous semblait refléter le mieux possible ce que nous avons entendu.

Comme les sénateurs le savent, de nombreux témoins ont participé aux séances du comité, et des problèmes ont surgi à propos de certaines dispositions du projet de loi. Le comité a recommandé de poursuivre les consultations auprès des Premières nations pour voir s'il n'y avait pas moyen de régler certains de ces problèmes. Comme vous le savez, à la dissolution du Parlement, le projet de loi est resté en plan au Feuilleton, en mars.

Sous la direction du cabinet du ministre, nous avons eu des entretiens et des communications avec diverses organisations des Premières nations. Toutes ces organisations ont été invitées aux discussions. J'estime que nous avons établi de bons rapports avec les chefs de traité albertains des zones 6, 7 et 8, ainsi qu'avec l'Atlantic Policy Congress. Comme Mme Mitchell l'a dit, cette organisation représente 33 collectivités des Premières nations dans le Canada atlantique. Nous avons travaillé avec tout ce monde pour trouver d'autres solutions et accords afin de continuer de progresser.

Deux des grandes questions, qui se retrouvent dans le nouveau projet de loi, le S-8, découlent de ces discussions, soit la disposition de non-dérogation et le libellé du préambule qui précisent que le ministère et le gouvernement travailleront en partenariat avec les Premières nations afin d'élaborer les règlements. Telle a toujours été l'intention du gouvernement. J'ai fait des exposés et le ministre a pris des engagements, mais les chefs brandissaient le S-11, signalant qu'ils n'y trouvaient rien qui le confirme. Ils voulaient vraiment que le projet de loi confirme le fait. Le préambule du projet de loi S-8 dit maintenant que nous agirons en partenariat.

À compter de 2006, il y a eu près de six ans de bonnes communications. Il y a eu des problèmes. Au cours de certaines séances, les échanges ont été difficiles, je ne vous mentirai pas, mais la plupart du temps, ces rencontres ont été productives. Comme le projet de loi a été présenté en février, les chefs de l'Alberta et ceux de l'Atlantique lui donnent leur appui. Je crois que les choses se sont bien passées.

**Senator Ataulhjan:** Will this have significant improvement on maternal and child health in Aboriginal communities?

**Ms. Woods:** That is a good question. We would certainly hope so. It is absolutely essential for the healthy development of children, starting in the prenatal period, to have access to safe, clean water. One of the things that I think the nurses in the nursing stations worry about most is whether expectant women will have access to safe drinking water. That is one of the reasons we put so much emphasis on it. Yes, it is one of the very important contributors to better maternal and child health.

**The Acting Chair:** Senator Ataulhjan asked about whether chiefs and band councils could opt into regulations. Could you answer that part of her question, please?

**Mr. Carisse:** The bill, the way it is drafted now, will apply to every First Nation community on reserve or First Nation lands, because there are some situations in the Yukon where it is not exactly reserve but First Nation lands.

It does not apply to First Nations under self-government agreements or land claims. There are about 24 of these throughout the country if we do not include Nunavut, which is a different situation. These self-governing First Nations do have the option to opt in if they so desire. This is the reason behind clause 14 of the legislation. We will have to look at that on a case-by-case basis. All the self-government agreements are different. If you look at these First Nations that have opted into self-government, even some of their parcels of land have different legality behind them, but it is a possibility.

The issue is that for self-governing First Nations compared to those that are not, we are trying to avoid a regulatory gap. For those that are on First Nations land, there is a regulatory gap that needs to be filled. For those communities that have opted into self-governing agreements, there is no longer a regulatory gap. They have either adopted their own laws or provincial or territorial laws apply to them with regard to drinking water. They may choose to get out of those provincial laws and adopt their own, and they may look at Bill S-8 and the regulations that, should the bill receive Royal Assent, stem out of the bill and decide to opt in. That will be up to that government to decide, and we will definitely work with them to ensure there is consistency.

**Senator Raine:** Thank you very much for your excellent presentations. Some of the questions I had have already been asked, but I would like a little clarification from Ms. Woods. We heard that there was difficulty in getting capacity for water treatment inspectors or technicians. When they had one trained, they would soon find that a neighbouring, non-native community

**Le sénateur Ataulhjan :** Cela amènera-t-il des progrès appréciables en ce qui concerne la santé de la mère et de l'enfant dans les collectivités autochtones?

**Mme Woods :** Bonne question. Nous l'espérons certainement. Il est absolument essentiel au développement sain des enfants, dès la période prénatale, d'avoir accès à de l'eau salubre et propre. Je crois qu'une des choses qui préoccupent le plus les infirmières des dispensaires, c'est l'accès à de l'eau potable salubre pour les femmes enceintes. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous insistons tant sur l'eau potable. C'est effectivement un des facteurs très importants pour assurer un meilleur état de santé à la mère et à l'enfant.

**Le président suppléant :** Le sénateur Ataulhjan a demandé si les chefs et conseils de bande pouvaient choisir d'adhérer aux règlements. Auriez-vous l'obligeance de répondre à cette partie de sa question?

**M. Carisse :** Le projet de loi, dans son libellé actuel, s'appliquera à toutes les collectivités des Premières nations dans les réserves ou sur les terres des Premières nations, puisqu'il arrive parfois au Yukon qu'il ne s'agisse pas exactement de réserves, mais que ce soient plutôt de terres des Premières nations.

Le projet de loi ne s'applique pas aux Premières nations qui ont signé des accords d'autonomie gouvernementale ou de règlement des revendications territoriales. Il en existe environ 24 dans tout le Canada, sans compter le Nunavut, dont la situation est différente. Ces Premières nations en régime d'autonomie gouvernementale ont la possibilité d'adhérer aux règlements si elles le souhaitent. C'est ce qui explique l'article 14 du projet de loi. Il faudra étudier la question au cas par cas. Tous les accords d'autonomie gouvernementale sont différents. Si on considère les Premières nations qui ont opté pour l'autonomie gouvernementale, on constate que même certaines parcelles de leurs terres ont un statut juridique différent, mais la possibilité demeure.

Le problème, c'est que, entre les Premières nations en régime d'autonomie gouvernementale et les autres, nous essayons d'éviter un vide réglementaire. Pour celles qui sont sur des terres des Premières nations, il existe un vide réglementaire à combler. Ce vide n'existe plus pour les collectivités qui ont signé des accords d'autonomie gouvernementale. Elles ont adopté leurs propres lois ou bien les lois provinciales ou territoriales s'appliquent à elles en ce qui concerne l'eau potable. Elles peuvent choisir de se soustraire à ces lois provinciales pour adopter les leurs; elles peuvent aussi considérer le projet de loi S-8, s'il reçoit la sanction royale, et son règlement d'application et décider de s'y soumettre. Il reviendra au gouvernement en question de prendre la décision, et nous allons certainement travailler avec les intéressés pour assurer la cohérence.

**Le sénateur Raine :** Merci beaucoup de vos excellents exposés. Certaines de mes questions ont déjà été posées, mais je voudrais que Mme Woods me donne quelques précisions. Nous avons entendu dire qu'il était difficile d'avoir des inspecteurs ou techniciens en traitement de l'eau compétents. Si on en forme un, il arrive bientôt qu'une localité voisine, non autochtone, lui

would offer more money and they would leave, so there was a big turnover. One of the issues seemed to be that in some provinces, to become a trained water technician, you needed to have a grade 12 graduation. Often people living on reserves who are very intelligent and capable do not have a lot of formal education. Is there an assessment available for those people who sincerely want to become trained as technicians to be trained under the new regime?

**Ms. Woods:** That is a very good question. Let us divide it up into its component parts. You have touched on the community-based water monitors and the environmental health officers, who are within the domain of Health Canada, and then I will suggest that Ms. Mitchell answer from the Aboriginal Affairs side.

Health Canada's role is not at the water treatment plant but the product that comes out of the water treatment plant, so after it has left the plant and gone through the distribution system — the pipes — and either to cisterns or people's houses. That is our domain.

**Senator Raine:** You did say that training was also your regime.

**Ms. Woods:** Yes. We train the community-based water monitors. They are trained in the community. They are usually trained by the environmental health officer. The environmental health officers are the ones who must have grade 12. Many of them are from communities, but many of them are not. They are the ones for whom the competition is most fierce, because all jurisdictions hire them. Our biggest capacity problems are at the community level. I am not downplaying our capacity problems with environmental health officers. They are a precious commodity. They get bought and sold and traded, and we keep hiring them. We keep trying to improve the working conditions and the responsibilities of environmental health officers.

One of our real points of focus is at that community level, because what we are really doing is building the capacity of the community to manage its own water supplies by training people. It is not lengthy training. They do not require grade 12 necessarily. Last year, we stepped up the national training program, trying to provide more consistency across the country and more guidance to those community-based water monitors. Again, as I said at the beginning, they work under the supervision of the environmental health officers, who are trained and certified public health inspectors. It is a nice, neat system. I would not underestimate how difficult it is to keep the community-based water monitors on the job. They are small, part-time jobs. One thing we are looking at in other areas is how to make better combinations of these small part-time jobs so as to create better full-time, more stable employment. I would ask Ms. Mitchell to intervene.

offre plus d'argent, et il s'en va. Il y a donc un important roulement. L'un des problèmes, semble-t-il, c'est que, dans certaines provinces, pour devenir un technicien de l'eau reconnu, il faut avoir un diplôme de 12<sup>e</sup> année. Il arrive souvent que des gens qui vivent dans les réserves et qui sont très intelligents et aptes n'aient pas fait beaucoup d'études. Y a-t-il une évaluation à laquelle pourraient se soumettre ces gens qui veulent sincèrement prendre une formation de technicien et à qui s'appliquerait un nouveau régime?

**Mme Woods :** Excellente question. Subdivisons-la dans ses divers éléments. Vous avez parlé des contrôleurs locaux de l'eau et des agents de santé environnementale, qui sont du ressort de Santé Canada. J'inviterai ensuite Mme Mitchell à donner une réponse du point de vue des Affaires autochtones.

Le rôle de Santé Canada n'intervient pas au niveau de l'usine de traitement de l'eau, mais à la sortie de l'usine et du réseau de distribution, et soit dans les citernes, soit au foyer. Voilà ce qui est de notre ressort.

**Le sénateur Raine :** Vous avez dit que la formation relevait aussi de votre régime.

**Mme Woods :** Oui. Nous formons les contrôleurs locaux de l'eau. Ils reçoivent leur formation chez eux. C'est d'habitude un agent de la santé environnementale qui assure la formation. Ce sont les agents de la santé environnementale qui doivent avoir une 12<sup>e</sup> année. Beaucoup sont issus des collectivités, mais beaucoup d'autres ne le sont pas. Ce sont eux qui font l'objet de la concurrence la plus féroce, car toutes les administrations veulent les engager. Nos plus gros problèmes de capacité se situent au niveau local. Je ne minimise pas pour autant ces problèmes en ce qui concerne les agents de santé environnementale. Ils sont de précieux atouts. Ils se font acheter, vendre, échanger, et nous continuons de les engager. Nous essayons constamment de bonifier les conditions de travail et les responsabilités des agents de santé environnementale.

Ce qui attire le plus notre attention, c'est notamment le niveau local, car nous essayons de renforcer les capacités locales de gestion de l'approvisionnement en eau en formant des gens. Ce n'est pas une formation très longue. Pas nécessairement besoin d'une 12<sup>e</sup> année. L'an dernier, nous avons amélioré le programme national de formation en essayant d'avoir plus de cohérence dans l'ensemble du pays et de donner davantage de conseils aux contrôleurs locaux de la qualité de l'eau. Comme je l'ai dit au début, ils travaillent sous la surveillance des agents de santé environnementale, qui sont des inspecteurs de la santé publique formés et agréés. C'est un beau système très net. Je ne sous-estimerai pas la difficulté de garder en poste des contrôleurs locaux de l'eau. Ils ont de petits emplois à temps partiel. Nous cherchons dans d'autres domaines le moyen de mieux associer ces modestes emplois à temps partiel pour créer des postes à temps plein de meilleure qualité et plus stables. J'invite Mme Mitchell à intervenir.

**Ms. Mitchell:** There are some very important points around the operators of the systems. I recently attended a workshop that the Federation of Canadian Municipalities sponsored, which brought in representatives from small municipalities and First Nation organizations across the country. The theme of turnover of water operators is one that resonates for small communities. That challenge, while it may have different components to it in First Nation communities, is something that small communities are struggling with.

We are trying to empower First Nation communities to deal with that on a couple of fronts. One is, on the training side, to address the point you raised around educational levels and requirements. We are working with relevant provincial governments, who really do the certification, to try to adapt their training programs to address that particular issue. I think that is a very promising avenue for us in terms of increasing the number of certified operators.

When we talked to First Nations through the fall last year in response to the national assessment, we heard that rates of pay for water operators are an issue. We are currently looking at what types of supports we can provide to band councils so that they can offer their operators a more appealing compensation package, what that might look like, and what other incentives might be in place to support those operators in staying in those positions.

We are also looking at how you can leverage the training that is out there across multiple communities. Maybe each and every individual community will not have all of the skills right there, but you identify what is within a reasonable area and create service hubs or areas. That is something that municipalities are looking at in different jurisdictions across the country.

We are trying to find ways to fill some of these gaps with more creative, innovative approaches because we recognize that a well-trained operator is really at the heart of delivery of safe, predictable, reliable water services.

**Senator Raine:** Just to clarify, when you say a “well-trained operator,” is that a water technician or an environmental health officer?

**Ms. Mitchell:** I am speaking specifically about the person operating that treatment plant. I think it is a model that applies across the chain in the delivery of safe water.

**Senator Raine:** Those people require certification?

**Ms. Mitchell:** Yes.

**Senator Raine:** For that certification, do they require grade 12?

**Mme Mitchell :** Il y a quelques points très importants à faire ressortir au sujet des opérateurs des systèmes. J’ai assisté récemment à un atelier parrainé par la Fédération canadienne des municipalités qui a rassemblé des représentants de petites municipalités et d’organisations des Premières nations de tout le Canada. La question du roulement des opérateurs est familière aux petites collectivités. C’est là une difficulté qu’elles éprouvent, même si elle peut présenter des aspects différents dans les collectivités des Premières nations.

Nous essayons de donner aux collectivités des Premières nations les moyens de gérer ce problème sous quelques angles. L’un d’eux est la formation, pour revenir au point que vous avez soulevé au sujet du niveau des études et à propos des exigences. Nous travaillons avec les gouvernements provinciaux en cause, qui se chargent de l’agrément, pour essayer d’adapter leurs programmes de formation pour résoudre ce problème particulier. Je crois que c’est là une avenue très prometteuse, pour ce qui est de l’augmentation du nombre d’opérateurs agréés.

Lorsque nous avons discuté avec les Premières nations, l’automne dernier, au sujet de l’évaluation nationale, on nous a dit que la rémunération des opérateurs des installations d’alimentation en eau faisait problème. Nous sommes en train d’étudier les types de soutien que nous pouvons fournir aux conseils de bande pour qu’ils puissent offrir à leurs opérateurs une rémunération plus alléchante, de voir quelle formule envisager, quels autres incitatifs mettre en place pour aider au maintien en poste des opérateurs.

Nous cherchons aussi comment tirer parti de la formation qui a déjà été donnée en répondant aux besoins de plusieurs collectivités. Il est possible que toutes les collectivités n’aient pas toutes les compétences sur place, mais on peut délimiter des zones raisonnables et créer des centres de services. C’est une chose que les municipalités envisagent à divers endroits au Canada.

Nous essayons de trouver les moyens de combler les lacunes au moyen d’approches plus originales, plus innovatrices, car nous admettons qu’un opérateur bien formé est un rouage essentiel à la prestation de services d’eau sûrs, prévisibles et fiables.

**Le sénateur Raine :** Une précision : vous parlez d’« opérateur bien formé », mais s’agit-il d’un technicien des services d’eau ou d’un agent de la santé environnementale?

**Mme Mitchell :** Je veux parler précisément de la personne qui fait fonctionner les installations de traitement de l’eau. C’est un modèle qui s’applique dans toute la chaîne de l’approvisionnement en eau salubre.

**Le sénateur Raine :** Ces personnes doivent être agréées?

**Mme Mitchell :** Effectivement.

**Le sénateur Raine :** Pour obtenir l’agrément, ont-elles besoin de la 12<sup>e</sup> année?

**Ms. Mitchell:** As I said, we are trying to adapt tools in cases where grade 12 is a hindrance or a gap. In some jurisdictions, for instance in Ontario, we have done a lot of work with the provincial certification bodies to find ways to have a proxy for grade 12.

**Senator Raine:** To get a prior learning assessment done?

**Ms. Mitchell:** That is right.

**Senator Raine:** Thank you very much. Could I ask another question? It is sort of on the same topic. I am very curious to know, if a First Nation requires a new treatment plant, what is the process? Is it decided in Ottawa what kind of a plant they get? Are the treatment plants being designed by the community, based on their needs and their ability to operate? There are some great, high-tech water treatment plants, but it is kind of like a high-tech car: If something goes wrong, you cannot just go out and fix it yourself the way you could in the old days.

I am wondering what the process is. Are we supplying the appropriate type of water system for the size of the community and their particular concerns?

**Ms. Mitchell:** Great questions. A couple of things on the planning side: The department works with First Nation communities to prepare five-year infrastructure plans. They cover a broad range of infrastructure needs, but water and waste water are included in that. Over that five-year horizon, the department is looking at risk levels for particular communities. The communities are monitoring and tracking their overall performance. Based on that and on an evaluation of risk, you begin to prioritize where you will make investments.

From the perspective of the community and the types of systems, the department has in place protocols, level of service standards, and a whole range of guidance documents that communities have to review and come to grips with as they are thinking through the types of systems that they want to proceed with. We have decentralized models and centralized models. It is really a matter of going through the steps to answer the questions. Is this the right system for this particular community? Are the costs associated with it sustainable? Will it address the type of water source? They will work with engineers. We will work in collaboration with them, through project teams, to review that. In that process of understanding the feasibility of particular projects, we have a number of decision points along the way. We do this in close collaboration with the community. It is not a system that is imposed by Ottawa, and it is not a solution developed entirely by the First Nation in isolation; it really is a collaboration.

**Senator Raine:** Does it go through a filter of common sense?

**Ms. Mitchell:** I would hope so.

**Senator Raine:** Thank you.

**Mme Mitchell :** Comme je l'ai dit, nous essayons d'adapter les outils pour les cas où l'exigence de la 12<sup>e</sup> année est une entrave. Il y a des provinces ou des territoires, comme l'Ontario, où nous avons beaucoup travaillé avec les organismes provinciaux d'agrément pour trouver des équivalents à la 12<sup>e</sup> année.

**Le sénateur Raine :** Pour faire une évaluation de l'apprentissage antérieur?

**Mme Mitchell :** C'est exact.

**Le sénateur Raine :** Merci beaucoup. Je peux poser une autre question? C'est à peu près sur le même sujet. Je suis très curieuse de savoir comment les choses se passent lorsqu'une Première nation a besoin d'une nouvelle installation de traitement de l'eau? Est-ce à Ottawa qu'on décide du type d'installation qu'elle obtiendra? Les installations sont-elles conçues au niveau local en fonction des besoins de la collectivité et de sa capacité de faire fonctionner les installations? Il y a de très belles usines de traitement de l'eau qui sont d'une grande technicité, mais c'est un peu comme une voiture de haute technicité : si quelque chose se détraque, on ne peut pas la réparer soi-même comme on le faisait autrefois.

Je me demande quelle est la démarche suivie. Est-ce que nous fournissons le système qui convient, compte tenu de la taille de la collectivité et de ses problèmes particuliers?

**Mme Mitchell :** Excellentes questions. Une ou deux choses à propos de la planification : le ministère travaille avec les collectivités des Premières nations à l'élaboration de plans quinquennaux des infrastructures. Ces plans portent sur un large éventail de besoins en infrastructure, notamment l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées. Sur un horizon de cinq ans, le ministère considère le niveau de risque de collectivités particulières. Et les collectivités exercent une surveillance et observent le rendement général. À partir de cela et d'une évaluation des risques, on commence à définir les priorités dans les investissements à faire.

Pour ce qui est de la collectivité et des types de systèmes, le ministère a en place des protocoles, des normes de niveau de service et toute une série de documents d'orientation que les collectivités doivent consulter et prendre en considération pour choisir les types de systèmes qu'elles veulent adopter. Nous avons des modèles décentralisés et d'autres qui ne le sont pas. Il s'agit au fond de parcourir les étapes et de répondre aux questions. Tel système est-il le bon pour telle collectivité? Est-il possible d'en assumer les coûts? Est-il adapté à la source d'eau? Les collectivités travaillent avec des techniciens. Nous collaborons avec elles, par l'entremise d'équipes de projet, pour examiner la question. Au cours de l'étude de la faisabilité de projets particuliers, nous avons un certain nombre de points où des décisions doivent se prendre en cours de route. Nous travaillons en étroite collaboration avec la collectivité. Ottawa n'impose pas un système, et ce n'est pas non plus une solution conçue entièrement par la Première nation qui travaillerait seule de son côté; il y a vraiment une collaboration.

**Le sénateur Raine :** Est-ce qu'on fait appel au bon sens?

**Mme Mitchell :** Je l'espère.

**Le sénateur Raine :** Merci.

**Senator Sibbeston:** This bill is similar to Bill S-11, which was before us approximately a year ago. As I recall, at the time, our committee had quite a number of concerns. We had heard from the minister who said it was a great bill. However, most Aboriginal people who appeared before us expressed real concern. Shawn Atleo appeared expressing concerns. We heard from him again, through video conferencing, at the end.

Anyway, the bill was simply removed, and I think that election proceeded. It has been a while since we have seen this bill. I think the general concern, at the time, was that really changes ought to be made to the bill. At the time, concerns were expressed about the non-derogation clause, the certainty of access to funding, and the role of First Nations in developing regulations. There were recommendations from many sources, including this committee, that regulations should await capacity building. Then there were issues of consistency of regulations between provinces and First Nations and whether liability would be transferred from the federal government to First Nations. These were some of the major concerns we had then.

As Mr. Carisse stated, there has been a fair amount of consultation since then. Hopefully, therefore, some of these concerns have been dealt with.

Have there been changes to the bill regarding some of these issues? Is it a better bill? Will it likely have support from more Aboriginal people and from people like Shawn Atleo this time around?

**Mr. Carisse:** Yes. As I was mentioning earlier, the initial bill — as you know, I was in committee — did not have much support. When the bill was introduced, the minister was in Calgary and had the three treaty chiefs with him supporting the bill. As well, the Atlantic Policy Congress put out a press release supporting the bill. Already, with these two fairly large organizations representing quite a number of communities — 44 in Alberta and 33 in the Atlantic region — there is support for the bill. Others are still looking at it. They all realize it is a better bill. I am sure there are still some issues for some organizations, but I think we have gone a long way to addressing some of the concerns you mentioned.

For instance, with respect to non-derogation and the clause added in clause 3, some may still have issues with the qualifier at the end, “except for the protection of drinking water.” However, as was explained, without that qualifier, you may have a bill that will not address the concern of the safety of drinking water. If you cannot prevent cattle from grazing near a community’s wellhead, you are putting that community’s drinking water into jeopardy. It may prohibit certain uses of that land but for the betterment of the whole community. Although that is still difficult for some, it is definitely a step forward, which was not in there. The role in developing the regulations, as I mentioned in the preamble, is now

**Le sénateur Sibbeston :** Le projet de loi est semblable au projet de loi S-11 dont nous avons été saisis il y a environ un an. Si ma mémoire est fidèle, le comité avait un certain nombre de sujets de préoccupation. Le ministre a dit que c’était un excellent projet de loi, mais la plupart des Autochtones qui ont comparu devant le comité ont exprimé de réelles inquiétudes. Shawn Atleo est venu nous faire part de ses préoccupations. Vers la fin, nous l’avons entendu de nouveau par vidéoconférence.

De toute manière, le projet de loi a été simplement retiré, et je crois que les élections ont eu lieu ensuite. Il y a un moment que nous n’avions plus vu le projet de loi. Je crois que la grande préoccupation, à l’époque, c’est qu’il fallait vraiment amender le projet de loi. Il a alors été question d’une disposition de non-dérogation, de l’accès assuré à des fonds et du rôle des Premières nations dans l’élaboration des règlements. Des recommandations sont venues de nombreuses sources, dont le comité, disant que l’élaboration des règlements devrait attendre le renforcement des capacités. Puis, il y a eu les questions de cohérence des règlements entre les provinces et les Premières nations et la possibilité que la responsabilité à l’égard des Premières nations soit transférée au gouvernement fédéral. Voilà quelles étaient certaines des grandes préoccupations qui existaient alors.

Comme M. Carisse l’a expliqué, il y a eu beaucoup de consultations depuis. J’espère donc qu’on a pu dissiper certaines de ces préoccupations.

A-t-on apporté des changements au projet de loi au sujet de certaines de ces préoccupations? A-t-il de bonnes chances d’être appuyé cette fois-ci par un plus grand nombre d’Autochtones et par des gens comme Shawn Atleo?

**M. Carisse :** Oui. Comme je l’ai déjà dit, le projet de loi initial ne recueillait pas beaucoup d’appuis, et vous savez que j’ai comparu devant le comité. Lorsque le projet de loi a été présenté, le ministre se trouvait à Calgary et il avait les trois chefs de traité avec lui pour appuyer le projet de loi. De plus l’Atlantic Policy Congress a publié un communiqué appuyant le projet de loi. Il y a donc déjà des appuis, grâce à ces deux organisations relativement importantes qui représentent un bon nombre de collectivités, soit 44 en Alberta et 33 dans la région de l’Atlantique. D’autres collectivités examinent encore la question. Elles constatent que le projet de loi est meilleur. Je suis persuadé que certaines organisations voient encore des problèmes, mais je crois que nous avons fait un bon bout de chemin pour dissiper certaines des préoccupations dont vous avez parlé.

En ce qui concerne par exemple la non-dérogation et la disposition ajoutée à l’article 3, certains trouveront peut-être encore à redire contre la réserve ajoutée à la fin, « sauf dans la mesure nécessaire pour assurer la salubrité de l’eau potable ». Toutefois, comme on l’a expliqué, si ce passage n’est pas là, on risque d’avoir un projet de loi qui n’assurera pas la salubrité de l’eau potable. Si on ne peut pas empêcher le bétail de paître près du puits d’une collectivité, la salubrité de l’eau potable de cette collectivité sera menacée. On peut interdire certaines utilisations des sols, mais c’est dans l’intérêt de toute la collectivité. Bien que cela soit encore difficile à accepter pour certains, c’est

in there. In terms of consistency between the provinces and First Nations, the way I think this will work, and we said it from the beginning, is that we are looking at the provincial and territorial experience with the regulations to see what exists and to build from that.

When we were discussing this with the provinces, we were told that a lot of the provincial regulations would not be proper the way they are written now for First Nations because they do not cover the First Nation reality of small or remote communities. For example, not many provincial regulations talk about truck systems or cisterns. Therefore, this will need to be reflected in regulations for First Nations. We are going on a province-by-province and territory-by-territory basis to reflect the reality and the source water of that province. This will be done jointly around the table with the First Nations in that area to address the issues that are concerning those communities.

For liability, I think right now there is probably more liability for everyone because there is not that certainty. No one knows for sure legally their roles and responsibilities and what regulations would bring as clarity around those roles and responsibilities for chief and council, for that water and waste water operator, and for the government as well. I think it will help that.

There was a specific issue with liability in the bill, for instance, where it said that First Nations were the owners of water treatment plants on reserves. One of the comments that came out of the committee sessions was that buildings in the community or certain systems are not owned by the community, for example a commercial venture such as a hotel. The chiefs raised a valid point on the way that clause was written. We made an amendment to that clause to specify that owners are not only First Nations but could be a third party who is an owner of a treatment plant. Therefore, the liability would rest with the third party and not with chief and council.

Did we address everything? We will see as we move along in the community process. We have come a long way, and this is why we are seeing support from some of the political organizations out there.

**Senator Campbell:** My question is relatively simple: When will this be done? When will we have safe drinking water on reserves? It seems like we have been talking about it forever. When is it going to be done?

**Ms. Mitchell:** The challenge of delivering safe water wherever you happen to be is one that requires us to keep our eye on the key components. In the context of First Nation communities, some of those key components that we need to have in place turn on regulations. We have to move forward with our regulatory

certainement un progrès, une garantie qui n'était pas là. La participation à l'élaboration des règlements est maintenant assurée en préambule, comme je l'ai dit. Quant à la cohérence entre les provinces et les Premières nations, je crois que les choses se passeront ainsi : comme nous l'avons dit dès le départ, nous prendrons en considération l'expérience provinciale et territoriale de la réglementation pour voir ce qui existe et bâtir quelque chose à partir de là.

Lorsque nous discutons avec les provinces, nous nous faisons dire que beaucoup de règlements provinciaux ne conviendraient pas aux Premières nations dans leur libellé actuel parce qu'ils ne s'appliquent pas à la réalité de petites localités éloignées. Par exemple, il n'y a pas beaucoup de règlements provinciaux qui parlent de transport par camion ni de citernes. Il faudra donc qu'il en soit tenu compte dans les règlements destinés aux Premières nations. Nous allons passer en revue chaque province et territoire à tour de rôle pour tenir compte de cette réalité et de la source d'eau à chaque endroit. Ce travail se fera de concert avec les Premières nations en cause, de façon à s'attaquer aux problèmes qui préoccupent les collectivités.

Quant à la responsabilité, il y en a probablement davantage pour tout le monde maintenant parce qu'on ne sait pas au juste à quoi s'en tenir. Personne ne sait au juste, sur le plan juridique, quels sont ses rôles et responsabilités, ni comment les règlements tireront au clair les rôles et responsabilités du chef et du conseil, de l'opérateur des systèmes d'eau et des eaux usées, et du gouvernement. Je crois que cela sera utile.

Il y avait une question précise de responsabilité dans le projet de loi, par exemple. Il disait que les Premières nations étaient les propriétaires des installations de traitement de l'eau dans les réserves. Pendant les séances du comité, on a fait remarquer que certains bâtiments dans la collectivité ou certains systèmes n'appartiennent pas à la collectivité, par exemple lorsqu'il s'agit d'une entreprise commerciale comme un hôtel. Les chefs ont fait ressortir un point valable à propos du libellé de cette disposition. Nous avons apporté un amendement pour préciser que les propriétaires ne sont pas uniquement les Premières nations, mais peuvent aussi être un tiers qui est propriétaire d'installations de traitement. Par conséquent, la responsabilité reviendrait au tiers en cause plutôt qu'au chef et au conseil.

Avons-nous réglé tous les problèmes? Nous verrons au fur et à mesure que nous progresserons au niveau des collectivités. Nous avons parcouru un bon bout de chemin, et c'est pourquoi l'appui de certaines organisations politiques se manifeste.

**Le sénateur Campbell :** Ma question est relativement simple : quand le travail se fera-t-il? Quand aurons-nous de l'eau potable salubre dans les réserves? Il semble que les discussions soient interminables? Quand va-t-on agir?

**Mme Mitchell :** Pour relever le défi de l'alimentation en eau salubre où qu'on se trouve, il faut tenir compte d'éléments clés. Dans le contexte des collectivités des Premières nations, certains de ces éléments gravitent autour de la réglementation. Nous devons mettre en place notre cadre réglementaire et les capacités



framework, investments and capacity, which are all part of the solution. Until we have those regulations in place, there is greater risk in First Nation communities around the access to safe and reliable drinking water.

**Senator Campbell:** When I look at the regulations and at the disagreements within those regulations, I think that surely there is some way we can come to a conclusion. Somebody has to give, and no one is giving. As long as no one gives, people will be sick, people will die and people will be left with no water. It is unconscionable in this country that we have Canadians living in that situation.

I am not laying the blame at the feet of the government. I am laying the blame at the feet of all those involved because somehow they have not been able to move beyond their narrow confines to a position where we have to get an agreement. We can have these meetings every day. We can sit here and listen to you and listen to First Nations but, until there is a breakthrough on that trust and on the agreement, it will not happen; and that is not acceptable for Canadians. I do not know how many years — two or three now — that we have been going here. We are no closer now than we were then, from what I see. Each time we get close, there is a deal breaker. We have to get by that. Somebody has to understand how to negotiate and how to get through that. It is both sides. I have long since given up just blaming you guys and have decided to spread it around.

What can we do as a committee to help push this along? Is it a case of putting feet to the fire? I do not know, but it drives me crazy that we have this problem in this country when we should not.

**Ms. Mitchell:** Those are fair points. The committee has done a lot through the report in 2007, which pointed the path forward. It has been a long journey. We have made progress in this new bill. We have some support out there from some very strong advocates, and I think that will help us to move forward in the development of regulations in a couple of regions. We are very well placed to do that. I am hopeful that that will unlock a bit more excitement and commitment to moving this forward. However, it is not our only avenue of intervention. We are working at the ground level with operators and with communities in the provision of water so that we can improve the statistics.

**Senator Campbell:** Could you possibly draw up a list of successes?

**Ms. Mitchell:** Yes, we could.

**Senator Campbell:** That would give us an idea of what was not there but is there now. Perhaps from studying those successes, we can understand how other groups view it and pull them along that way.

First, much of it has to do with not understanding the whole technical part of it; second, with worrying about getting caught with a system that they have to maintain, which I believe they

voulues. Tout cela fait partie de la solution. Tant que les règlements ne seront pas en place, il y aura de plus grands risques dans les collectivités des Premières nations en ce qui concerne l'accès à des sources fiables d'eau potable salubre.

**Le sénateur Campbell :** Quand je considère la réglementation et les désaccords à son sujet, je me dis qu'il doit sûrement y avoir un moyen de parvenir à une conclusion. Quelqu'un doit céder, mais personne ne le fait. Tant que l'impasse durera, il y aura des gens qui tomberont malades ou mourront et d'autres qui seront privés d'eau. Ce genre de situation est inadmissible au Canada.

Je ne rejette pas le blâme sur le gouvernement, mais sur toutes les parties en cause parce qu'elles n'ont pas su dépasser les limites étroites d'une position alors qu'il faudrait parvenir à s'entendre. Nous pouvons avoir ce genre de réunion n'importe quand. Nous pouvons rester là à vous écouter et à écouter les Premières nations, mais tant qu'il n'y aura pas de percée dans cette relation de confiance et cet accord, rien ne se fera. Pour les Canadiens, c'est inacceptable. Je ne sais pas trop depuis combien d'années nous étudions la question. Deux ou trois peut-être. À ce que je vois, nous ne sommes pas plus près d'une solution. Chaque fois qu'une solution est en vue, quelqu'un met des bâtons dans les roues. Il faut dépasser ce stade. Quelqu'un doit comprendre comment négocier et comment sortir de l'impasse. Les deux parties sont en cause. Il y a longtemps que j'ai renoncé à vous blâmer, les gars, et décidé de répartir le blâme.

Que peut faire un comité pour faire avancer le dossier? Faut-il brandir des menaces? Je l'ignore, mais cela me rend fou de constater que nous avons ce problème, alors qu'il n'a pas de raison d'être.

**Mme Mitchell :** Ces points de vue sont valables. Le comité a beaucoup fait grâce à son rapport de 2007, qui a indiqué l'orientation à suivre. Ce fut un long cheminement. Ce nouveau projet de loi marque un progrès. Nous avons sur le terrain l'appui d'instances très solides, et je crois que cela nous aidera à élaborer des règlements dans deux régions. Nous sommes très bien placés pour le faire. J'espère que cela suscitera un peu plus d'enthousiasme et d'engagement pour faire avancer le dossier. Toutefois, ce n'est pas notre seule façon d'intervenir. Nous travaillons sur le terrain avec les opérateurs et les collectivités pour assurer l'approvisionnement en eau de façon à pouvoir améliorer les statistiques.

**Le sénateur Campbell :** Pourriez-vous dresser une liste de réussites?

**Mme Mitchell :** Oui, c'est possible.

**Le sénateur Campbell :** Cela nous donnerait une idée des progrès accomplis. Peut-être que, à l'étude de ces réussites, nous pourrions comprendre comment d'autres groupes perçoivent la situation et les aider à avancer.

Une grande partie du problème tient d'abord au fait qu'on ne comprend pas tout l'aspect technique; deuxièmement, à la crainte d'être coincé avec un système qu'il faut entretenir, ce que les

should do; and third, with wondering how they will fiscally maintain it. These are all issues that can be resolved. Certainly, if you want to have your own governance, part of that governance is taking care of issues like water. That comes under being a self-governing First Nation.

It baffles me that no one appears here that does not understand the problem and wants to help, on any of the sides. It just seems like we are talking at cross purposes. Maybe if we have the successes, we can look at them and figure out how they happened. Why were these guys able to get it together and get it going while we cannot get anything going here?

**The Acting Chair:** There is a commitment to provide that information.

**Ms. Mitchell:** Yes.

**Senator Meredith:** I appreciate your presentations today. Senator Campbell pretty much asked a couple of my questions about the speed with which we are not moving and the fact that this has taken so long.

My question is about what has been done to the health of individuals, and what we are doing right now. I would be happy to see that list of successes as well. In the absence of legislation and governance to bring drinking water to First Nations, what are we doing now as a government to really help alleviate those? I just drank some water and I felt safe about it, but could I go to First Nation lands and do the same thing now if our government is not taking those necessary steps? Could you comment on that?

My other question is about their consultation with respect to the health practitioners that you may have spoken to. What are they saying about the current health of First Nations people and the projections of health if we do not move expeditiously to ensure that they have proper water systems? I have seen Aboriginal youth who have appeared before us. I am always concerned about their health because youth have always been a focus of mine over the last several years. I am concerned, so maybe go on and I will have a couple more questions.

**Ms. Woods:** I will start on the health side of things. I am glad that you asked because I was kind of itching to get into that because it is not as dire as we may slip into thinking. The fact is we actually have a pretty good regime. It will be made immensely better by having a regulatory regime to underpin it, having enforceable standards, as Ms. Mitchell talked about; it will change relationships dramatically.

I believe it was actually here, some time ago, that I said we must remember that the First Nations take their water quality tremendously seriously, too. In the entirely long time that I have been at Health Canada, I have never heard of a First Nation community saying to an environmental health officer that no, we do not really think we need to put a drinking water advisory in place. They take this very seriously.

Premières nations doivent faire, d'après moi; troisièmement, à l'incertitude quant aux moyens financiers d'assurer l'entretien. Ce sont autant de difficultés à surmonter. Chose certaine, si on veut avoir sa propre gouvernance, cela suppose qu'on prend en charge des questions comme l'approvisionnement en eau. Cela va de pair avec l'autonomie gouvernementale d'une Première nation.

Cela me dépasse que tous ceux qui comparaissent ici semblent comprendre le problème et vouloir faire leur part, et cela vaut pour toutes les parties. C'est à croire que nous discutons sans nous entendre. S'il y a eu des réussites, peut-être pourrions-nous les étudier pour voir comment elles ont été possibles. Pourquoi ces types-là sont-ils arrivés à quelque chose alors que nous sommes réduits à l'impuissance?

**Le président suppléant :** Les témoins se sont engagés à produire cette information.

**Mme Mitchell :** Effectivement.

**Le sénateur Meredith :** J'ai bien aimé vos exposés d'aujourd'hui. Le sénateur Campbell a en fait posé certaines de mes questions au sujet du rythme auquel nous progressons ou pas et du temps infini qu'il nous faut.

Je voudrais savoir ce qu'on a fait pour assurer la bonne santé des personnes et ce qui se fait maintenant. Je serais heureux de voir cette liste de réussites, moi aussi. En l'absence de dispositions législatives et de gouvernance pour approvisionner les Premières nations en eau potable, que fait le gouvernement pour atténuer les problèmes? Je viens de boire de l'eau et je n'ai eu aucune crainte, mais pourrais-je faire la même chose chez les Premières nations si le gouvernement ne prend pas les mesures nécessaires? Qu'en pensez-vous?

Mon autre question concerne les consultations avec les praticiens de la santé à qui vous avez peut-être parlé. Que disent-ils de l'état de santé actuel des membres des Premières nations? Quelles sont les prévisions en matière de santé si nous n'agissons pas rapidement pour leur garantir de bons systèmes d'alimentation en eau? De jeunes Autochtones ont comparu devant nous. Je m'inquiète toujours de leur état de santé, puisque je me préoccupe beaucoup d'eux depuis plusieurs années. Je m'inquiète, mais poursuivez et j'aurai une ou deux autres questions à poser.

**Mme Woods :** Commençons par la question de la santé. Je suis heureuse que vous ayez posé la question, car j'étais tentée de l'aborder. La situation n'est pas aussi sombre qu'on serait porté à le croire. En réalité, nous avons un régime plutôt bon. Il s'améliorera énormément si nous avons un cadre réglementaire pour le soutenir, avec des normes exécutoires, comme Mme Mitchell l'a dit; les relations seront profondément transformées.

Sauf erreur, c'est ici même que j'ai dit, il y a un certain temps, qu'il ne faut pas oublier que les Premières nations prennent très au sérieux elles aussi la question de la qualité de l'eau. Je travaille à Santé Canada depuis fort longtemps, et je n'ai jamais entendu parler d'une collectivité des Premières nations qui aurait dit à un agent de santé environnementale qu'elle croyait inutile de lancer un avis sur la qualité de l'eau. Les Premières nations prennent la question très au sérieux.

Our regime, I am quite well aware, which has no enforceable standards and no regulation to back it up, is based on the Canadian drinking water guidelines that all jurisdictions use. We do not have a secondary set, “good enough for you” kind of thing. We set the same high standards, and, in general, we reach those high standards. We have not spent enough time talking about the successes, and putting a light on the successes will help enormously because generally speaking the water is safe. Yes, there are drinking water advisories in place. I said somewhere around 160 the last time. We track that regularly.

Some of those are preventive measures that the chief and council put in place. For example, in a small community with a small water system, if the community-based water monitor is going to be away for an extended period they will put a precautionary water advisory in place to say that to be absolutely safe you should perhaps boil your water or you should just be a little bit more careful than usual.

That is not everyone’s experience in every community every day. Also, as I said at the beginning, some of those 160 systems that have advisories are tiny systems or they are systems that are used perhaps once a year. It could be a public system at a fairground, so you put a drinking water advisory in place because you are only using it once a year and you are not monitoring it on a regular basis. There are a whole bunch of reasons.

It is important to say that we do not find a number of instances of deaths. I have not heard of one that is directly water-related in the almost nine years I have been at Health Canada. The nurses at the nursing stations are vigilant. They try to connect with the environmental health officers on anything that looks like it might be a water-borne illness or an outbreak, so there really is a safety standard in place.

**Ms. Mitchell:** To give a bit more context, there are over 800 systems serving First Nation communities. When we talk about 160 drinking water advisories on 160 systems, the whole universe is around 800 systems serving communities. Again, those systems may be serving a small population, a non-permanent population, and it may be seasonal use. The devil is in the details in some respects in terms of risk and so forth.

To come back to the point of the successes, even in the absence of the regulatory framework being in place, we have made progress over the past number of years in terms of increasing the number of certified operators and investments in this system. We have had the benefit of additional dollars over the past number of years that have been put into upgrading existing or building new treatment plants so that communities can actually access safe, reliable systems and water.

The focus on training has been very important as well. The supports to those operators, including our Circuit Rider Training Program or other mechanisms that we have used through safe

Je suis bien consciente du fait que notre régime, qui n’a pas de normes exécutoires et de réglementation pour l’appuyer, se fonde sur les lignes directrices canadiennes relatives à l’eau potable qui s’appliquent dans l’ensemble des provinces et territoires. Nous n’avons pas de lignes directrices parallèles de deuxième qualité qui sont « assez bonnes pour eux ». Nous fixons les mêmes normes exigeantes et, en général, nous parvenons à les respecter. Nous n’avons pas passé assez de temps à parler des réussites. Il sera extrêmement utile de parler de ces réussites puisque, de façon générale, l’eau est salubre. Il est vrai qu’il y a des avis sur la qualité de l’eau. La dernière fois, j’ai dit qu’il y en avait environ 160. Nous vérifions régulièrement.

Parfois, il s’agit de mesures préventives que le chef et le conseil mettent en place. Par exemple, dans une petite localité qui a de petites installations, si le contrôleur local de la qualité de l’eau s’absente de façon prolongée, les autorités lancent un avis par précaution, pour dire quelles ne sont pas pleinement rassurées et qu’il faudrait peut-être faire bouillir l’eau ou faire un peu plus attention que d’habitude.

Ce n’est pas ce qui se passe tout le temps pour tout le monde et partout. Comme je l’ai dit au début, certains des 160 systèmes visés par des avis sont des systèmes minuscules, ou ce sont des systèmes qui servent peut-être une fois par année. Il peut s’agir d’un système public sur un champ de foire. On lance donc un avis parce que ce système ne sert qu’une fois par année et qu’il n’y a pas de contrôles réguliers. Il y a une foule de raisons.

Il est important de dire qu’il n’y a pas de décès. Je n’ai pas entendu parler d’un seul cas de décès directement lié à l’eau, et je travaille depuis près de neuf ans à Santé Canada. Les infirmières des dispensaires sont vigilantes. Elles essaient de communiquer avec les agents de santé environnementale chaque fois qu’elles soupçonnent une maladie ou une épidémie d’origine hydrique. Il y a donc des normes de sécurité qui sont en place.

**Mme Mitchell :** Pour étoffer un peu plus le contexte, disons qu’il y a plus de 800 systèmes au service des collectivités des Premières nations. S’il y a environ 160 avis qui visent 160 systèmes, il faut se dire qu’il y a environ 800 de ces systèmes en tout. Je le répète, certains de ces systèmes sont au service d’une petite population, d’une population non permanente ou encore ils sont utilisés de façon saisonnière. Les difficultés résident dans les détails, à certains égards, lorsqu’il est question des risques, par exemple.

Pour en revenir aux réussites, il faut dire que, même en l’absence de cadre réglementaire, nous avons réalisé des progrès au cours des dernières années en augmentant le nombre des opérateurs agréés et les investissements dans l’ensemble du système. Nous avons pu compter sur des fonds additionnels ces dernières années, et ils ont été consacrés à l’amélioration d’installations existantes ou à la construction de nouvelles installations pour que les collectivités aient accès à des systèmes sûrs et fiables, et à de l’eau salubre.

L’accent qui est mis sur la formation a été très important également. Les soutiens apportés aux opérateurs, dont notre programme de formation itinérante et d’autres mécanismes qui

water operator programming, ensure that at the treatment plant in the community there is a backstop. There are supports to be able to go in when necessary and when needed, and then an overall monitoring system.

The national assessment of water and waste water took a snapshot of the systems community by community and gave a very detailed picture of the state of those systems and how they are managed. On an annual basis we are also supporting communities and we have those systems inspected so we can monitor how things are going in terms of overall system risk. We can then support communities in targeting investments to address those risks through better training, increasing certification and so forth.

**Senator Meredith:** You are prioritizing the systems that are basically deplorable. You are attacking those first in terms of priorities and moving forward.

The thing about it is that the world is looking at Canada, and we are saying that we have this problem right in our own backyard. There is bureaucracy upon bureaucracy. People are not moving forward about preserving life and ensuring that every Canadian enjoys this quality of life and has access to drinking water. My colleague, Senator Ataullahjan, talked about the health of the child. Therefore it is important that we continue to move expeditiously on this.

I am curious about reports of doctors from across the country whom I am sure you consulted with in your consultation. What are they saying?

**Mr. Carisse:** During the consultation sessions we had folks from Health Canada there. We had some environmental health officers at the formal engagement sessions. It was more along the lines of what Ms. Woods talked about.

There has been a lot of talk about drinking water advisories. That is not necessarily a bad thing. A drinking water advisory means that the mitigation system is actually working. People are prevented from drinking water that is being contaminated. It is funny to say but that is the way to look at it. We are the only ones who track drinking water advisories like this. The provinces and territories do not do it to this extent.

If you go back in time, I remember not too long ago, in Vancouver, I believe it was in 2006 when the expert panel was going through, there were 1 million people on a drinking water advisory for two weeks. Just a few weeks, in Prince George, there were 40,000 people on a drinking advisory. Just a few weeks ago, in Gatineau, because of construction, there were close to 30,000 people on a drinking water advisory.

These are the ones we hear about off-reserve because the numbers are so big, but there are some small systems in rural municipalities where there are drinking water advisories all the

ont été utilisés dans le cadre de nos programmes d'opérateurs pour une eau salubre, font en sorte que, dans les installations de traitement des collectivités, il y ait du renfort. Il existe des mesures de soutien qui permettent d'intervenir au besoin, et il y a un système global de surveillance.

L'évaluation nationale des systèmes d'eau et d'eaux usées a livré un instantané des systèmes, dans chacune des collectivités, et nous a donné un compte rendu très détaillé de l'état des systèmes et des modalités de leur gestion. Chaque année, nous appuyons aussi des collectivités et faisons inspecter les systèmes de façon à voir comment les choses se passent, en ce qui concerne le risque global du système. Nous pouvons alors aider les collectivités à cibler les investissements pour atténuer les risques grâce à une meilleure formation, à l'agrément d'un plus grand nombre d'opérateurs, et ainsi de suite.

**Le sénateur Meredith :** Vous donnez la priorité aux systèmes qui sont dans un état déplorable, au fond. Vous vous attaquez aux problèmes de ces systèmes en priorité.

Le problème, c'est que le monde regarde ce qui se passe au Canada, qui éprouve ce genre de problème chez lui. Il y a bureaucratie par-dessus bureaucratie. Il ne se fait rien pour préserver la vie et veiller à ce que tous les Canadiens jouissent d'une certaine qualité de vie et aient accès à de l'eau potable. Ma collègue, le sénateur Ataullahjan, a parlé de la santé de l'enfant. Il est donc important de continuer à agir rapidement dans ce dossier.

Je suis curieux de savoir ce qu'ont dit les médecins des quatre coins du Canada avec qui vous avez discuté, j'en suis sûr, au cours de vos consultations. Quel est leur avis?

**M. Carisse :** Au cours des séances de consultation, nous avons des représentants de Santé Canada. Et nous avons eu des agents de la santé environnementale aux séances officielles d'échanges. Cela allait plutôt dans le sens indiqué par Mme Woods.

Il a beaucoup été question des avis sur la qualité de l'eau potable. Ce n'est pas nécessairement mauvais. La publication d'un avis veut dire que le système d'intervention fonctionne pour atténuer les risques. On empêche les gens de consommer de l'eau contaminée. Cela peut sembler étrange, mais c'est une façon d'envisager les choses. Nous sommes les seuls à contrôler ainsi les avis au sujet de la qualité de l'eau. Les provinces et les territoires ne le font pas de façon aussi systématique.

Remontons dans le passé. Il n'y a pas si longtemps, à Vancouver, en 2006 je crois, lors du passage du groupe d'experts, un million de personnes ont été sous le coup d'un avis pendant deux semaines. Il y a à peine quelques semaines, à Prince George, un autre avis sur la qualité de l'eau a touché 40 000 personnes. Toujours il y a quelques semaines, à Gatineau, à cause de travaux de construction, près de 30 000 personnes ont été touchées par un avis sur la qualité de l'eau.

Ce sont les incidents hors des réserves dont nous entendons parler parce que le nombre de personnes touchées est très élevé, mais il y a aussi des petits systèmes dans les municipalités rurales où

time. We just do not hear about them and no one tracks them. Therefore I think we are doing justice to this by ensuring we have a study of what is happening across Canada in regard to First Nations to determine when there is a need for a drinking water advisory by working with the health officers. Then the key thing is to get that drinking water advisory off as soon as possible, but you make people aware and then you get the advisory off. That is the key to making sure that the health of the individuals in the communities is protected.

**Senator Meredith:** Clause 5(1)(f) of the bill talks about the compliance once this legislation goes into place. If somebody is found to be non-compliant, who is charged and who will be responsible? Who pays this fine?

**Ms. Mitchell:** The bill will provide the framework for the regulations, and the regulations will spell out those details. The general principle around compliance is that the operators and owners of systems are the ones required to comply. As to the regime around fines and so forth, that really is a matter yet to be discussed and sorted out as we go through the regional processes to develop regulations. Provincial models may be a useful starting point for those discussions.

**Senator Meredith:** However, that will not bog us down in moving forward in the process, will it?

**Ms. Mitchell:** No.

**Senator Demers:** Thank you for your great presentations.

I will come back to Senator Campbell's concern about it taking quite a while to get this done. When things do not get done, is it a matter of trust, communication and commitment to get it done? We talked a lot about the young kids, but there are the elderly too. We tend to forget them. That is the first question.

How would the proposed legislation help protect Canada's substantial investment — \$275 million from 2003 to 2013 — in First Nation water and waste water systems?

**Ms. Mitchell:** I will start with the second question, what is the interplay between regulations and continuing investment in infrastructure.

The first point is that with regulations we will have clarity around roles and responsibilities, something we do lack at the moment. The regulations will make it very clear who is responsible, what they are responsible for doing and over what time period they are responsible for doing that. It will sharpen the focus on operation and maintenance of systems. It will provide band council, water operators and federal government departments with a clear picture of how you get these things done.

Right now we have protocols in place. We have the drinking water guidelines, so we do have those frameworks. The rigour that is associated with the regulatory framework I think will impose a greater degree of focus for all the participants. When the minister appeared at this committee last year in relation to Bill S-11, he was

les avis sur l'eau potable sont fréquents. Nous n'en entendons pas parler, et personne ne les comptabilise. Ce ne serait que justice, me semble-t-il, que de faire une étude sur ce qui se passe dans tout le Canada, par rapport à ce qui arrive chez les Premières nations, de façon à déterminer quand il faut lancer un avis, en collaborant avec les agents de la santé. L'essentiel, c'est de lancer l'avis le plus tôt possible, de façon à prévenir les gens, après quoi l'avis est retiré. C'est la solution, si on veut protéger la santé des membres de la collectivité.

**Le sénateur Meredith :** L'alinéa 5(1)(f) du projet de loi traite de la nécessité de se conformer à la loi lorsqu'elle sera en vigueur. Si on juge qu'il y a dérogation, qui est accusé, et qui est tenu responsable? Qui paie l'amende?

**Mme Mitchell :** Le projet de loi établit le cadre des règlements, qui préciseront ces détails. Le principe général veut que les opérateurs et les propriétaires du système soient ceux qui doivent se conformer. Quant au régime des amendes et à tout le reste, il s'agit d'une question qu'il reste à débattre et à élucider à la faveur des processus régionaux d'élaboration des règlements. Les modèles provinciaux peuvent constituer un point de départ utile pour ces discussions.

**Le sénateur Meredith :** Mais cela ne provoquera pas un enlèvement qui nous empêchera d'avancer?

**Mme Mitchell :** Non.

**Le sénateur Demers :** Merci de vos exposés excellents.

J'en reviens aux préoccupations du sénateur Campbell au sujet du temps nécessaire pour aboutir à quelque chose. Lorsque les choses ne se font pas, est-ce que c'est à cause d'un problème de méfiance ou d'un manque de communications et d'engagement à agir? Nous avons beaucoup parlé des jeunes, mais il y a aussi les aînés. Nous avons tendance à les oublier. Voilà la première question.

Comment le projet de loi aiderait-il à protéger l'important investissement du Canada, soit 275 millions de dollars entre 2003 et 2013, dans les systèmes d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées des Premières nations?

**Mme Mitchell :** Je vais commencer par la deuxième question, celle de l'interaction entre les règlements et la poursuite des investissements dans les infrastructures.

Premièrement, les règlements définiront clairement les rôles et les responsabilités, ce qui fait défaut pour l'instant. Les règlements diront clairement qui est responsable de quoi et pendant combien de temps. Cela attirera davantage l'attention sur l'exploitation et l'entretien des systèmes, et les conseils de bande, les opérateurs et les ministères fédéraux se feront une idée nette de la façon de s'y prendre.

En ce moment, nous avons des protocoles en place, les lignes directrices sur l'eau potable et des cadres. La rigueur associée au cadre réglementaire imposera selon moi un plus grand effort de concentration à tous les participants. Lorsque le ministre a comparu devant le comité l'an dernier au sujet du projet de loi S-11, il a dit

explicit in saying that the ongoing investments required in First Nations systems really do have to be paired up with that regulatory framework. He was quite strong on that point.

On your first question around delays in implementing legislation, having impacts on the health of children and the elderly, if I understand your question correctly, I will speak to from a broader perspective.

In the absence of a regulatory framework, we have done what we could with essentially a voluntary compliance model through protocols. Have we been 100 per cent successful? Not yet. Will we ever be in this kind of world? That is why we are pursuing the regulations. We have made improvement. We have more trained people monitoring so that, as Mr. Carisse said, we are able to identify when there are risks to ensure people are not consuming water that is not potable. I think we made significant headway there. You want to be in front of those risks, not catching up after the fact.

We have tried to understand how the delivery of safe water operates and the many steps and interventions that are required, starting from the source of the water, the type of system you design, the level training and certification that your operators have, the way you distribute that water into your community and have designed supports in each of those communities to help them do it. It is very complex to deliver safe water in the world that we live in because so many factors impact the quality of that water. It is not simply a matter of putting something through a filter and then distributing it. We have tried to take steps to support communities across a broad range of activities. I think we have achieved some successes there, but we still have a ways to go.

**Senator Munson:** First, can the department provide a list of First Nations that have user fees and other revenue to provide that 20 per cent that we talked about earlier, just to have a rate? Can you do that?

**Ms. Mitchell:** We can.

**Senator Munson:** I appreciate that.

We are talking about water. There is a story out this morning that Environment Canada has found at least one place to cut, following the tightening conditions of Budget 2012. We are now just beginning to hear of the implementation of the regulations of this massive 400-page document. There is a leaked email from the department indicating that several water-related programs will get the axe while others will face severe cuts. Most notable is WaterSense, a program to provide national coordination for water efficient programs. It will stop receiving federal support. The Municipal Water and Wastewater Survey, the only national survey on Canadian water usage habits, will also end, according to this.

explicitement que les investissements courants nécessaires dans les systèmes des Premières nations devaient aller de pair avec le cadre réglementaire. Il a été très ferme à ce sujet.

Quant à votre question sur les retards dans la mise en place des mesures législatives, qui auraient des conséquences pour la santé des enfants et des aînés, si je comprends bien votre question, je vais adopter une perspective plus large.

En l'absence de cadre réglementaire, nous avons fait ce que nous pouvions, grâce à un modèle d'application facultative, en appliquant des protocoles. Avons-nous réussi sur toute la ligne? Pas encore. Y parviendrons-nous jamais? Voilà pourquoi nous voulons prendre des règlements. Nous avons apporté des améliorations. Nous avons un plus grand nombre de personnes qui ont reçu de la formation pour faire des contrôles de sorte que, comme M. Carisse l'a dit, nous pouvons déceler les risques pour éviter la consommation d'eau non potable. Nous avons fait de grands progrès sur ce plan. Nous voulons prévenir les risques au lieu de réparer les pots cassés.

Nous avons essayé de comprendre comment fonctionne le système d'approvisionnement en eau salubre et de voir les nombreuses étapes et interventions nécessaires, depuis la source d'eau, le type de système à concevoir, le niveau de formation et d'agrément exigé des opérateurs, les modalités de distribution dans la collectivité et les soutiens à accorder dans chacune des collectivités pour les aider à faire le travail. Dans notre monde, il est très complexe de fournir de l'eau salubre, car il y a beaucoup de facteurs qui influent sur la qualité de l'eau. Il ne s'agit pas simplement de la filtrer avant de la distribuer. Nous avons essayé de prendre des mesures pour aider les collectivités pour tout un éventail d'activités. Nous avons remporté des succès, mais nous avons encore beaucoup à faire.

**Le sénateur Munson :** D'abord, le ministère peut-il fournir une liste des Premières nations qui imposent des frais aux usagers ou puisent à d'autres sources de revenus pour apporter leur participation de 20 p. 100 dont il a été question tout à l'heure pour que nous ayons une idée de la proportion? Est-ce possible?

**Mme Mitchell :** C'est possible.

**Le sénateur Munson :** Je vous en sais gré.

Il est ici question de l'eau. Selon un reportage de ce matin, Environnement Canada a trouvé au moins un endroit où pratiquer des coupes, pour donner suite aux mesures d'austérité annoncées dans le budget de 2012. Nous commençons à peine à entendre parler de l'application des règlements de cet énorme document de 400 pages. Selon un courriel du ministère qui a fait l'objet d'une fuite, plusieurs programmes qui concernent l'eau seront éliminés, et d'autres subiront des coupes sombres. Le plus notable est le programme WaterSense, qui assure une coordination nationale pour garantir des programmes efficaces dans le domaine de l'eau. Ce programme sera privé de tout soutien financier. L'Enquête sur l'eau potable et les eaux usées des municipalités, seule enquête nationale sur les habitudes de consommation d'eau des Canadiens, disparaîtra également, si on en croit ce courriel.

I am curious because inside Bill S-8 there is a requirement that an assessment of the environmental effects of drinking water systems or waste water systems be undertaken in circumstances where the Canadian Environmental Assessment Act does not apply. You talked in the opening speech about the amount of money that has been spent and will be spent on First Nations in dealing with safe drinking water.

Can you assure us today that there will be no cuts to this program, or have you seen anything within these regulations that will come before us in the Senate soon enough that you still have the money? This is a time of restraint, but we should never restrain ourselves when it comes to safe drinking water for First Nations.

**Ms. Mitchell:** I am sorry, but I cannot comment on decisions that Environment Canada may be making with respect to implementing deficit reduction action plans.

**Senator Munson:** On your own, in Health Canada, are you confident that you still have all the money? That is, no one has come to you and no one has said to you that you have to find a place to cut a corner here or there because we do not have that kind of money? Can you assure us that within your departments the money is still there? I think that is important to know.

**Ms. Mitchell:** I think Budget 2012 was explicit in identifying \$330 million over two years.

**Senator Munson:** The budget is one thing, but one thing that sometimes politicians, reporters and others forget is that there was a time here when there was scrutiny of these regulations and the implementation of them. As Mr. Andrew Coyne said in his column today, people paid attention to that. At one time when parliamentarians got angry, they would not answer the bells for three weeks because they were angry enough about what happened later in terms of dealing with energy in this country.

I would like to be assured that, as far as you know to this point, you do not see forthcoming cuts to this program.

**Ms. Mitchell:** I can tell you that we are planning for sort of ongoing investments in water and waste water services on-reserve. Those will involve those targeted funds that this budget announced, as well as ongoing A-based dollars from the department.

**Senator Munson:** I appreciate that assurance.

**Ms. Woods:** It is the same for Health Canada. As we went through our own deficit-reduction exercise, we decided to ensure that the delivery of public health services at the community level would not be affected, so no cut goes down to the community level.

**Senator Munson:** I appreciate that.

**Senator Brazeau:** Welcome to all of you.

Je suis curieux, car le projet de loi S-8 exige qu'une évaluation des effets sur l'environnement des systèmes d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées soit entreprise là où la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale ne s'applique pas. Vous avez parlé dans votre déclaration d'introduction du montant qui a été dépensé et qui sera dépensé pour les Premières nations afin de leur assurer une alimentation en eau potable salubre.

Pouvez-vous nous donner aujourd'hui l'assurance que ce programme ne sera pas touché par les coupes? Avez-vous vu quoi que ce soit dans ce règlement dont le Sénat sera saisi bien assez tôt qui vous permette de dire que vous aurez toujours les fonds voulus? Nous sommes en période d'austérité, mais nous ne devrions nous imposer aucune mesure d'austérité lorsqu'il s'agit de la salubrité de l'eau potable des Premières nations.

**Mme Mitchell :** Je suis désolée, mais je ne peux rien dire des décisions d'Environnement sur l'application des plans de réduction du déficit.

**Le sénateur Munson :** De votre côté, à Santé Canada, avez-vous espoir que vous aurez toujours l'argent nécessaire? Personne n'est venu vous voir pour vous dire que vous devez faire des coupes ici ou là parce qu'on manque d'argent? Pouvez-vous nous assurer que vos ministères ont toujours cet argent? Il est important de le savoir.

**Mme Mitchell :** Le budget de 2012 a dit explicitement qu'il fallait faire des coupes de 330 millions de dollars sur deux ans.

**Le sénateur Munson :** Le budget, c'est une chose, mais il y a autre chose que les politiques, les journalistes et d'autres oublient, c'est qu'il fut une époque où les règlements et leur application faisaient l'objet d'un examen minutieux. Comme M. Andrew Coyne l'a dit dans sa rubrique aujourd'hui, les gens font attention à ce genre de choses. À une époque, les parlementaires se sont mis en colère et ils ont refusé de se présenter pour voter parce qu'ils étaient suffisamment indignés du traitement qui a été réservé par la suite au secteur canadien de l'énergie.

Je voudrais avoir l'assurance que, d'après ce que vous savez jusqu'à maintenant, vous ne voyez pas se profiler à l'horizon des coupes dans ce programme.

**Mme Mitchell :** Je peux vous dire que nous prévoyons des investissements réguliers dans les services d'eau et d'eaux usées dans les réserves. Il s'agira des fonds ciblés annoncés dans le budget ainsi que des fonds des services votés du ministère.

**Le sénateur Munson :** Je vous remercie de cette assurance.

**Mme Woods :** C'est la même chose pour Santé Canada. Lorsque nous avons fait notre travail de réduction du déficit, nous avons décidé que la prestation des services de santé publique au niveau local ne serait pas touchée. Il n'y aura donc pas de coupes au niveau des collectivités.

**Le sénateur Munson :** Je vous en remercie.

**Le sénateur Brazeau :** Bienvenue à vous tous.

We all know there are many First Nations communities that do not have water systems or waste water systems to bring in clean and safe drinking water. However, it is also a fact that many First Nations communities either have water trucked in or have contracts with water companies to have bottled water delivered on the different reserves.

Do you have a number with respect to how many First Nations communities have those arrangements?

**Ms. Mitchell:** We will have to follow up with you. I do not have that number with me.

**Senator Meredith:** On Senator Munson's question, you mentioned some numbers going into 2014, Ms. Mitchell.

Treaty 7 with Chief Weasel Head indicated that without sustainable funding this legislation will basically be impotent.

Going forward, you talked about your department not cutting any funding. If we are to cut somewhere, this is not the department to be cutting when it comes to people's lives. To project beyond 2014, do you have numbers for what will be spent on infrastructure, training and staff to ensure that they are compliant and that they ensure the standards will be kept up to par?

**Ms. Mitchell:** Yes, I can provide some projections on that.

We have typically been taking it out of our departmental A-base. Approximately \$1 billion of that is for infrastructure. Of that \$1 billion, approximately \$200 million specifically is targeted towards water and waste water.

The additional funds we have had over the past number of years through the First Nations Water and Wastewater Action Plan, Canada's Economic Action Plan, the water strategy have supported us in doing more.

We continue to hear from First Nations exactly that: We want predictable funding. That is a message we relay on a regular basis to our minister, and he relays it to his cabinet colleagues.

I think it is an important signal that, during a time of restraint in this last budget, the government did put additional money on the table to support these investments going forward. I take that as a very strong commitment to provide the funding required to allow First Nations to build up those systems so that they are eventually positioned to be fully able to comply with regulations.

**Senator Meredith:** Thank you.

**Senator Raine:** I was just looking back on questions we had when the committee was studying the previous bill. With respect to the national assessment that was done, we found the key findings included that 807 water systems were inspected, 314 were classified as high overall risk, 278 as medium and 215 as low

Nous savons tous qu'il y a beaucoup de collectivités des Premières nations qui n'ont pas de système d'alimentation qui leur apporte de l'eau potable propre et salubre ni de système de traitement des eaux usées. Par contre, il est vrai aussi que beaucoup de ces collectivités reçoivent de l'eau par camion ou ont des contrats avec des entreprises pour faire livrer de l'eau embouteillée dans les différentes réserves.

Savez-vous combien de collectivités des Premières nations ont des dispositions semblables?

**Mme Mitchell :** Je vais devoir vous communiquer ce renseignement plus tard. Je n'ai pas les chiffres sous la main.

**Le sénateur Meredith :** En réponse à une question du sénateur Munson, madame Mitchell, vous avez donné des chiffres qui portent sur une période allant jusqu'en 2014.

Le chef du traité 7, Weasel Head, a dit que, à moins d'un financement durable, ce projet de loi sera à peu près sans effet.

Pour ce qui est de l'avenir, vous avez dit que votre ministère ne couperait pas les fonds. Si nous devons faire des coupes quelque part, il ne faut pas les pratiquer dans des secteurs où la vie des gens est en cause. Au-delà de 2014, connaissez-vous les montants qui seront consacrés à l'infrastructure, à la formation et au personnel pour assurer la conformité aux règlements et faire respecter des normes qui nous mettront au même niveau que les autres Canadiens.

**Mme Mitchell :** Oui, je peux vous communiquer des projections.

Normalement, nous avons puisé les fonds dans le budget des services votés du ministère. Sur ce milliard de dollars, environ 200 millions sont réservés expressément aux systèmes d'eau et d'eaux usées.

Les fonds additionnels que nous avons reçus ces dernières années grâce au Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations, au Plan d'action économique du Canada et à la stratégie des eaux nous ont aidés à en faire plus.

Les Premières nations continuent de nous dire exactement la même chose : nous voulons un financement prévisible. C'est un message que nous transmettons régulièrement à notre ministre, et il le transmet à ses collègues du Cabinet.

Le signal me semble important : pendant la période d'austérité annoncée dans le dernier budget, le gouvernement injecte des montants supplémentaires pour appuyer la suite des investissements. Je vois là un très solide engagement à fournir les fonds nécessaires pour que les Premières nations améliorent leurs systèmes et puissent un jour se conformer entièrement à la réglementation.

**Le sénateur Meredith :** Merci.

**Le sénateur Raine :** Je regardais les questions qui ont été posées lorsque le comité a étudié le projet de loi précédent. En ce qui concerne l'évaluation nationale qui a été faite, nous avons vu que, selon les principales constatations, 807 systèmes d'alimentation en eau ont été inspectés, 314 ont été considérés comme présentant un



overall risk. Could you provide us with an update on those figures, if you have done an update, just so we can see progress is being made?

**Ms. Mitchell:** We are in the process of updating those numbers. We do annual inspections. We have just come through our annual cycle and will be working on updating those numbers in the coming weeks and months. Once we have those, we can certainly make efforts to share that.

**Senator Raine:** Thank you. It will be nice for us to see the progress that is being made.

The national assessment for Attawapiskat rated the water treatment system at 7.7, high risk, and waste water treatment at 6.4, medium risk. In particular, they mentioned the issues of insufficient capacity, training of the operators, improper record keeping and submission, and no emergency response plan.

In view of what happened subsequently with all the housing issues on Attawapiskat, and I am sure that community is not the only one across our country that is experiencing high birth rates and a rapidly expanding population, are you keeping track of those high-growth First Nations with respect to their ongoing needs? I know you talked about a five-year plan, so I presume that is part of it.

**Ms. Mitchell:** Yes. We look at population as one of the factors in assessing the need in a particular community. I think a general rule is that on-reserve populations are growing at a much faster rate than off-reserve. We do not tend to break that down into a community-by-community analysis of the demographics but rather apply that general rule that the rate of growth is higher. Population is one of the considerations when we are planning for investments and the growth of that population.

**Senator Raine:** The report that we will be seeing, when it is ready, on the state of the systems, is that broken down at all? It would be nice to differentiate between the really small systems that serve five to ten houses and the communities where people are concentrated in their population and where, if anything goes wrong, it is a much greater problem. If that could be broken down, it would be very helpful.

**Ms. Mitchell:** Certainly.

**Senator Raine:** Thank you.

**The Acting Chair:** I would like to thank the witnesses. I have made a quick list of requests. They include user fees, successes, the number of trucked and bottled water services provided, sharing the updated assessment of water and waste water systems and the request Senator Raine just made. I believe that has been noted by you. The committee would welcome that further detail.

haut niveau de risque global, 278 un niveau moyen et 215 un faible niveau. Pourriez-vous nous communiquer une actualisation de ces risques, pour peu que vous les ayez mis à jour, pour que nous puissions constater les progrès qui ont été accomplis?

**Mme Mitchell :** Nous sommes en train de mettre ces chiffres à jour. Nous faisons des inspections annuelles. Nous venons de terminer notre cycle annuel, et nous allons mettre les chiffres à jour dans les semaines et les mois à venir. Une fois que nous les aurons, nous pourrions certainement nous donner la peine de vous les communiquer.

**Le sénateur Raine :** Merci. Il sera intéressant de voir quels sont les progrès accomplis.

Selon l'évaluation nationale, le système de traitement de l'eau à Attawapiskat a été coté à 7,7, soit un risque élevé, et le système de traitement des eaux usées à 6,4, soit un risque moyen. Les problèmes signalés étaient une capacité insuffisante, la formation des opérateurs, une tenue et une présentation des documents qui laissaient à désirer et l'absence de plan d'intervention d'urgence.

Compte tenu de ce qui s'est passé par la suite, avec tous les problèmes de logement à Attawapiskat, et je suis persuadée que cette collectivité n'est pas la seule au Canada qui a un fort taux de natalité et une population qui explose, tenez-vous compte, sous l'angle des besoins courants, de ces Premières nations à forte croissance démographique? Comme vous avez parlé d'un plan quinquennal, je présume que cela doit être pris en considération.

**Mme Mitchell :** Oui. La population est l'un des facteurs dont nous tenons compte pour évaluer les besoins d'une collectivité donnée. La règle générale veut que la population des réserves augmente beaucoup plus rapidement que celle qui vit en dehors des réserves. Nous ne cherchons pas à faire une analyse démographique dans chaque collectivité; nous appliquons plutôt une règle générale selon laquelle le taux de croissance y est supérieur. La population, la croissance démographique, est donc l'un des facteurs pris en considération lorsque nous planifions les investissements.

**Le sénateur Raine :** Dans le rapport sur l'état des systèmes dont nous prendrons connaissance lorsqu'il sera prêt, y aura-t-il une certaine ventilation? Il serait agréable de pouvoir saisir les différences entre les systèmes très petits qui alimentent de cinq à dix maisons et les collectivités où la population est concentrée et où le problème est beaucoup plus important si quelque chose tourne mal. Si nous pouvions avoir une ventilation, ce serait très utile.

**Mme Mitchell :** Certainement.

**Le sénateur Raine :** Merci.

**Le président suppléant :** Je remercie les témoins. J'ai dressé rapidement une liste des demandes. Elles portent sur les frais aux usagers, le nombre de services d'eau par camion-citerne et d'eau embouteillée et la communication de l'évaluation actualisée des systèmes d'eau et de traitement des eaux usées. Et puis il y a la demande que le sénateur Raine vient de formuler. Je crois que vous en avez pris note. Le comité serait heureux d'obtenir ces renseignements plus détaillés.

As I said, I believe the minister is willing to appear before the committee at a future time. I know there are questions about the future fiscal commitment that are probably better asked of the minister.

I believe that concludes this session. I think it has been a helpful introduction to this important bill. I thank the witnesses and honourable senators and declare this meeting adjourned.

(The committee adjourned.)

---

OTTAWA, Wednesday, May 2, 2012

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:50 p.m. to examine and report on the legal and political recognition of Metis identity

[English]

**Marcy Zlotnick, Clerk of the Committee:** Honourable senators, I see a quorum.

[Translation]

Honourable senators, as clerk of the committee, it is my duty to inform you of the unavoidable absence of the chair and deputy chair, and to preside over the election of an acting chair.

[English]

I am ready to receive a motion for an acting chair.

**Senator Sibbeston:** I nominate my friend Senator Patterson.

**Senator White:** I second that.

**Ms. Zlotnick:** It is moved by the Honourable Senator Sibbeston that the Honourable Senator Patterson do take the chair of this committee.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

**Hon. Senators:** Agreed.

**Ms. Zlotnick:** I declare the motion carried, and I invite the Honourable Senator Patterson to take the chair.

**Senator Dennis Glen Patterson** (*Acting Chair*) in the chair.

**The Acting Chair:** Thank you very much, colleagues. Once again, I am honoured to serve as chair.

I would like to welcome the witnesses, all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples on CPAC or on the web. I am Dennis Patterson from Nunavut, and I am happy to act as chair tonight.

The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal Peoples of Canada generally. In addition, we have a specific order of reference authorizing us to

Comme je l'ai dit, je crois que le ministre est disposé à comparaître devant le comité un peu plus tard. Je sais qu'il y a des questions sur les engagements financiers à venir, et il vaut probablement mieux les poser au ministre.

Voilà qui met fin à la séance. Nous avons eu droit à une introduction utile à cet important projet de loi. Je remercie les témoins et les honorables sénateurs. La séance est levée.

(La séance est levée.)

---

OTTAWA, le mercredi 2 mai 2012

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 50, afin d'examiner, pour en faire un rapport, la reconnaissance juridique et politique de l'identité des Métis au Canada.

[Traduction]

**Marcy Zlotnick, greffière du comité :** Honorables sénateurs, je constate que nous avons le quorum.

[Français]

Honorables sénateurs, en tant que greffière du comité, il est de mon devoir de vous informer de l'absence inévitable du président et du vice-président, et de présider à l'élection d'un président suppléant.

[Traduction]

Je suis prête à recevoir une motion concernant la nomination d'un président suppléant.

**Le sénateur Sibbeston :** Je propose mon ami le sénateur Patterson.

**Le sénateur White :** J'appuie la proposition.

**Mme Zlotnick :** Il est proposé par l'honorable sénateur Sibbeston que l'honorable sénateur Patterson assume la présidence du comité.

Honorables sénateurs, souhaitez-vous adopter la motion?

**Des voix :** D'accord.

**Mme Zlotnick :** La motion est adoptée, et j'invite l'honorable sénateur Patterson à occuper le fauteuil.

**Le sénateur Dennis Glen Patterson** (*président suppléant*) occupe le fauteuil.

**Le président suppléant :** Merci beaucoup, chers collègues. Une fois de plus, je suis honoré qu'on me demande de présider le comité.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux témoins, à tous les honorables sénateurs et aux gens qui regardent la séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur CPAC ou sur le Web. Je m'appelle Dennis Patterson, je viens du Nunavut et c'est avec plaisir que je vais jouer le rôle de président ce soir.

Le mandat du comité consiste à examiner les textes législatifs et les affaires qui concernent les peuples autochtones du Canada en général. En outre, nous avons un ordre de renvoi précis qui nous

explore Métis issues, particularly those relating to the evolving legal and political recognition of the collective identity and rights of the Métis in Canada.

The earlier meetings on this study have consisted of briefings from various government departments, which have provided us with information, including facts on current federal programs and services, the status of Crown-Métis relations, general statistical information and current legal issues, among other things.

This evening, we are delighted to hear from two legal experts on Métis issues to provide a legal context to the discussions.

[*Translation*]

But before we hear our witnesses, I would like to introduce the members of the committee who are here today.

[*English*]

Beginning with Senator Nick Sibbeston from the Northwest Territories on my left; Senator Larry Campbell from British Columbia; Senator Vern White from Ontario; Senator Nancy Green Raine from British Columbia; Senator Jacques Demers from Quebec; and last, but not least, Senator Don Meredith from Ontario.

Members of the committee, please help me in welcoming our witnesses. Before I introduce them, I spoke with our chair today who is unable to be here tonight because of personal reasons. He did tell me, however, that we are privileged to have Ms. Jean Teillet, a lawyer with the firm Pape Salter Teillet, with us this evening. Our chair, Senator St. Germain, said that she is an eminent lawyer and that we are privileged to have her. I welcome you on behalf of our chair and the committee. We also have Jason T. Madden, lawyer at JTM Law. Welcome.

I understand that you each have individual presentations and that you would like to field questions from senators as you proceed rather than at the conclusion of the presentations, which includes some maps and a considerable number of graphics. That will be a bit of a departure from our normal procedure. Is that agreeable to members of the committee, that you feel free to ask questions as they come up? I will watch out for that so we can have a dialogue going on as a result of this presentation.

Also, we have received what they call in Ottawa a “deck” with mostly graphics on it and some text that is in English only, and we have not had an opportunity yet to have that translated. Would the members of the committee agree to consider these documents tonight and refer to them during the presentation with the understanding that at the first opportunity, the French translation will be completed and provided to committee members? Is that agreeable?

**Hon. Senators:** Agreed.

autorise à examiner les questions touchant les Métis, et en particulier celles qui touchent l'évolution de la reconnaissance juridique et politique de l'identité des Métis au Canada.

Au cours des séances précédentes, des représentants de divers ministères nous ont présenté de l'information, notamment des faits concernant les programmes et les services offerts actuellement par le gouvernement fédéral, l'état des relations entre le gouvernement et les Métis, des données statistiques de portée générale et l'état des questions d'actualité dans le domaine juridique.

Nous sommes très heureux de recevoir ce soir deux experts des questions juridiques concernant les Métis, ce qui va nous permettre d'inscrire les débats dans le contexte du droit.

[*Français*]

Mais avant d'entendre nos témoins, j'aimerais présenter les membres du comité qui sont présents aujourd'hui.

[*Traduction*]

Je vous présente les membres du comité, en commençant par la personne assise à ma gauche : le sénateur Nick Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest; le sénateur Larry Campbell, de la Colombie-Britannique; le sénateur Vern White, de l'Ontario; le sénateur Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique, le sénateur Jacques Demers, du Québec; et le dernier, mais non le moindre, le sénateur Don Meredith, de l'Ontario.

Mesdames et messieurs les membres du comité, j'aimerais que vous vous joigniez à moi pour accueillir nos témoins. Avant de vous les présenter, je veux vous dire que le président ne peut être ici ce soir pour des raisons personnelles. Il m'a cependant dit que c'est un privilège que nous avons de recevoir ce soir Mme Jean Teillet, avocate chez Pape Salter Teillet. Notre président, le sénateur St. Germain, m'a dit que c'est une grande juriste et que nous sommes privilégiés de la recevoir. Je vous souhaite la bienvenue au nom du président et des membres du comité. Nous recevons également M. Jason T. Madden, avocat à JTM Law. Bienvenue.

D'après ce qu'on m'a dit, vous avez chacun un exposé à présenter, et vous préféreriez répondre aux questions des sénateurs au fur et à mesure qu'elles surviendront plutôt qu'à la fin de votre exposé, dans le cadre duquel vous allez présenter des cartes et un nombre important de figures. Nous allons donc nous écarter quelque peu de la procédure normale. Est-ce que les membres du comité sont d'accord pour poser leurs questions au fur et à mesure? Je vais être attentif, afin que nous puissions tenir un dialogue qui sera fondé sur les exposés.

Par ailleurs, nous avons reçu ce qu'on appelle à Ottawa des « diapos », dans lesquelles il y a surtout des figures et un peu de texte en anglais seulement, et nous n'avons pas eu le temps de faire traduite le texte. Les membres du comité seraient-ils d'accord pour utiliser ces documents ce soir et s'y référer pendant l'exposé, sachant que la traduction française leur sera fournie dès que possible? Êtes-vous d'accord?

**Des voix :** D'accord.

**The Acting Chair:** I will ask for the deck to be distributed. Ms. Teillet, please proceed.

**Jean Teillet, Lawyer, Pape Salter Teillet, as an individual:** Thank you for the warm welcome. It is nice to see some people I have met before here on presentations for other people. I am delighted to come speak to you.

I should say also that Mr. Madden and I are both Metis ourselves, so we come to this from a lifetime of growing up within the Metis community. I am from St. Boniface. Actually, Senator St. Germain used to be a cop on the beat near my uncle Roger's insurance business. My uncle Roger was the Member of Parliament for St. Boniface back in the sixties and in the Pearson cabinet, and Senator St. Germain was a feature on our streets when I was a child. I have known him.

**Senator Meredith:** We will not tell him.

**Senator Campbell:** He is still a feature on the street.

**Ms. Teillet:** I thought that I would start my presentation today with a bit of terminology discussion because the minute you talk about the "Metis," questions arise as to who these people are and what is meant by that. There are other terms that are contentious in the discussion as well, one of them being "community" and the other being "people." I thought I would set out what I mean by these terms before we start so that you know what I am talking about.

The deck that I gave you really only has visuals, and I will only point to them when I get to those particular things. My speaking notes will be translated later and passed out to you.

Today when I am speaking about "Metis," who do I mean? When I speak about them as individuals, I am speaking about individuals who are the descendents of historic Metis collectives. I am making a big distinction. "Metis" is a confusing term, let us put it that way. It is confusing to everyone, not just people in government. It is confusing, and it became more confusing in the 1960s. Before that, the Metis were generally Riel's people out west. That is what most people understood to be Metis in French. In English, they were the half-breeds, of course. In the 1960s, as people like Frantz Fanon started to write in Africa about the language of naming and as the African-American movement started in the United States, people became very conscious of language, labels and naming. It became clear then that "half-breed" was not a very nice term, which had not really dawned on people before that.

Truthfully, as Fanon points out to us, we do not breed people; we breed animals. When you talk about someone as being a "half-breed," it is pretty clear which part of you is meant to be the animal and which the human being. It is a derogatory term. After

**Le président suppléant :** Je vais faire distribuer la série de diapos. Madame Teillet, vous avez la parole.

**Jean Teillet, avocate, Pape Salter Teillet, à titre personnel :** Merci du chaleureux accueil. Je suis contente de voir ici des gens que j'ai déjà vus au moment de présenter des exposés au nom d'autres instances. Je suis très heureuse de m'adresser à vous.

Je voudrais préciser que M. Madden et moi sommes Métis, alors nous abordons la question du point de vue de gens qui ont passé leur vie au sein de la communauté métisse. Je viens de St. Boniface. En fait, quand j'étais petite, le sénateur St. Germain était policier patrouilleur dans le secteur où se trouvait le bureau de mon oncle Roger, qui était assureur. Il a aussi été député de St. Boniface dans les années 1960, à l'époque de Pearson, et le sénateur St. Germain était une figure connue dans nos rues lorsque j'étais enfant. Je le connais depuis longtemps.

**Le sénateur Meredith :** Nous ne lui dirons rien.

**Le sénateur Campbell :** Les gens le reconnaissent encore dans la rue.

**Mme Teillet :** J'ai pensé commencer mon exposé d'aujourd'hui en parlant un peu de terminologie, parce que, dès qu'on parle des « Métis », des questions se posent sur l'identité des gens que cela désigne et sur le sens qu'on donne à ce mot. Il y a aussi d'autres termes utilisés dans le débat qui sont litigieux, l'un étant « communauté » et l'autre, « peuple ». J'ai pensé que je définirais ces termes avant que nous ne commençons à discuter, pour que vous sachiez de quoi je parle.

Les diapos que je vous ai remises ne contiennent plus ou moins que des figures, et je vais attirer votre attention dessus lorsque j'aborderai certaines choses précises. Mes notes d'exposé vont être traduites plus tard et vont vous être remises.

Lorsque je parle des « Métis » aujourd'hui, qu'est-ce que j'entends par là? Lorsque je parle d'eux comme personnes, je parle de gens qui sont des descendants des collectivités métisses du passé. J'établis une grande distinction à cet égard. Le terme « Métis » porte à confusion, disons. Il est source de confusion pour tout le monde, et non seulement pour les gens qui travaillent au gouvernement. Il porte à confusion, et encore plus depuis les années 1960. Avant, les Métis étaient de façon générale le peuple de Riel dans l'Ouest. C'est à ces gens que la plupart des francophones pensaient. En anglais, on utilisait évidemment l'expression « sang-mêlé ». Dans les années 1960, quand Frantz Fanon, entre autres, a commencé à écrire en Afrique sur le vocabulaire de la désignation et quand le mouvement afro-américain a commencé aux États-Unis, les gens sont devenus très conscients du vocabulaire, des étiquettes et de la façon de nommer les choses. On s'est clairement rendu compte que « sang-mêlé » n'était pas un terme très flatteur, ce à quoi on n'avait jamais vraiment pensé avant.

En fait, comme Fanon nous le fait remarquer, l'expression désigne un cheval de demi-sang. Si on l'applique à un humain, c'est comme si on désignait un être qui serait mi-homme, mi-animal. C'est péjoratif. À ce moment-là, les gens ont simplement

that, people decided, “Well, we will just call everyone who has some Aboriginal blood in them or some mixture of blood Metis.” We tend to say white and Aboriginal, but it is not always that. Sometimes it is Chinese and Aboriginal or African-American and Aboriginal. It could be any combination. It is true that the bulk are European and Aboriginal, though.

Then there became this big confusion. “Metis” became the general term not just for Riel’s people, in the West, or the Metis Nation or the Metis of the Northwest but also for people who had an Indian ever-so-great grandmother in Nova Scotia, too. We also have confusion today because some people from Haiti, in Montreal, tick off the Metis box in the census. That is because they have mixed ancestry, and they understand that term to mean that.

This confusion then skews our data all the way down the line. All the census data is to be looked at with care because of the language problem.

The Supreme Court of Canada has given us a basic concept of individual identification. You self-identify as Metis. You have an ancestral connection to a historic Metis community, and you are accepted by the community. Broadly, that is the definition of “Metis” that the Supreme Court of Canada set out.

That came out of the *Powley* case. I was the lawyer on that case and worked with the Métis National Council to come up with that definition to give to the Supreme Court of Canada, who adopted it. It is not as if it is court handed-down and smacked on people. The Metis Nation themselves put that forward and said, “This is a good basis to work from. This is what we think you should talk about when you are talking about Metis.” The courts all the way up the line, not just the Supreme Court, accepted that as a good basis to start from.

When we talk about the confusion of language, I would say that there are a lot of things that Metis are not. They are not the reject pile where you throw all of the people who lost their Indian status. We are not a garbage can, and we are not the leftovers. We are not where you go if you cannot sign up with someone else. That is the first thing.

The next thing is happening today, and I sort of feel responsible, although I did not plan to create the monster with *Powley*. Since *Powley*, a lot of people are going out, getting their genealogies done, finding an Indian ever-so-great grandmother from 1650 or something and saying, “I am Metis. I have Aboriginal rights.” I personally think that is garbage. I would put a stronger term on it, but I am in Senate committee, so I will not. I will say that it is not worthy of anyone’s attention for one minute. We have some nice court cases out of New Brunswick that have been smacking that idea down rather hard.

I also think the term is not —

décidé d’appeler Métis tous ceux qui avaient du sang autochtone ou un mélange de sang. Nous avons tendance à dire que les Métis sont issus des Blancs et des Autochtones, mais ce n’est pas toujours le cas. Parfois, c’est un mélange de Chinois et d’Autochtones ou un mélange d’Afro-Américains et d’Autochtones. Toutes les combinaisons sont possibles. Il est cependant vrai que la majorité est formée d’un mélange d’Européens et d’Autochtones.

C’est par la suite que tout est devenu vraiment confus. « Métis » est devenu le générique appliqué non seulement au peuple de Riel, dans l’Ouest, ou à la nation métisse ou encore aux Métis du Nord-Ouest, mais aussi aux gens qui avaient une obscure arrière-grand-mère indienne en Nouvelle-Écosse. Il y a aussi de la confusion aujourd’hui parce que certains Haïtiens de Montréal cochent la case Métis dans le questionnaire du recensement. C’est parce qu’ils sont d’origines mixtes et que c’est comme ça qu’ils comprennent le terme.

Cette confusion fausse toutes nos données. Toutes les données du recensement doivent être examinées avec soin, à cause du problème de terminologie.

La Cour suprême du Canada nous a fourni une idée de base, celle de l’identification personnelle. On s’auto-identifie comme étant Métis. Il s’agit d’avoir un lien ancestral avec une communauté métisse du passé et d’être accepté par la communauté. Voilà en gros la définition de « Métis » que la Cour suprême du Canada a établie.

Cette définition vient de l’affaire *Powley*. J’ai travaillé sur cette affaire comme avocate et collaboré avec le Ralliement national des Métis pour formuler cette définition et la présenter à la Cour suprême du Canada, qui l’a adoptée. Ce n’est pas comme si la Cour l’avait remise et l’avait imposée aux gens. Ce sont les Métis eux-mêmes qui l’ont présentée en disant que c’était une bonne base et que, selon eux, c’étaient de ces choses que les gens devraient parler lorsqu’ils parlent des Métis. Tous les tribunaux ont admis cela comme un bon point de départ, et pas seulement la Cour suprême.

Toujours au chapitre de la confusion dans les termes, je dirais qu’il y a beaucoup de choses que les Métis ne sont pas. Ce n’est pas le fourre-tout où mettre les gens qui ont perdu leur statut d’Indien. Ce n’est pas la poubelle, ni les restes. Ce n’est pas le groupe où l’on se retrouve lorsqu’on n’a pu se joindre à aucun autre groupe. Voilà la première chose.

L’autre se passe à l’heure actuelle, et je me sens un peu responsable, même si je n’avais pas prévu créer un monstre à l’époque de *Powley*. Depuis *Powley*, il y a beaucoup de gens qui font faire leur arbre généalogique, qui se trouvent une obscure arrière-grand-mère ayant vécu dans les années 1650 ou quelque chose de ce genre, et qui se déclarent Métis et déclarent qu’ils ont des droits ancestraux. Personnellement, je trouve que ce sont des foutaises. J’utiliserais un autre mot si je n’étais pas devant un comité sénatorial, mais je vais me retenir. Je vais me contenter de dire que la chose ne mérite pas une minute d’attention de la part de quiconque. Il y a eu de belles affaires devant les tribunaux du Nouveau-Brunswick dans le cadre desquelles on a martelé l’idée assez fort.

Je pense aussi que le terme n’est pas...

**Senator Meredith:** I have a quick question so that you can catch your breath as well. I see that you are very passionate about this. In terms of those individuals looking to go back and try to claim that they are Metis based on ancestral lineage, what is the fix for that?

**Ms. Teillet:** That is only one part of the definition. First, they are only doing a genealogy to look for Indian ancestry. They are not looking for a Metis community. That is the problem. We should be wary of that. It has to hook somewhere. Remember that we are talking about "Aboriginal people." It has to hook into something real on the bottom. If it hooks in, in 1650, to the Mi'kmaq, I would say to that person, "That is really interesting. You have a Mi'kmaq ancestor. My great grandfather is from Poland. I have a Polish ancestor. That does not make me Polish; it just gives me that ancestry." You can be justifiably interested in and proud of having that ancestry, but it does not give you the right to say that you have a change of identity. I think it still gives less of a right to claim constitutionally protected rights that isolate you from the rest of Canadians. I do not think that is correct.

Personally, I am offended by it, and I think Canadians generally would find the ability to do that really difficult. As I said, we have six court cases in New Brunswick now that have been vehemently abandoned, telling people that this is an inappropriate way to go.

Was there another question?

**The Acting Chair:** Thank you. Maybe I will just suggest that members go through the chair. We are broadcast.

**Senator Meredith:** Sorry, Mr. Chair. I did raise my hand.

**Senator Demers:** You are very passionate but in a good way, and I like that.

Why are Metis so misunderstood?

**Ms. Teillet:** You have come to the bulk of my presentation. I want to talk to you about exactly that, about why we cannot find the Metis, why we have a difficult time recognizing them and why we have difficulty with this whole thing. I have written a Master's thesis on this whole idea, so I have delved into it.

I have seven ideas about why we have a hard time with this. I will go to them. If I end up spending all of my time talking about this, I will leave it to my colleague, Mr. Madden, to fill in the blanks after.

**The Acting Chair:** This question of definition is one of the key issues that the committee wishes to examine. This is very important.

**Le sénateur Meredith :** J'ai une petite question, et en même temps vous allez pouvoir reprendre votre souffle. Je constate que le sujet vous passionne beaucoup. Quel est le moyen de régler le problème des gens qui essaient de réclamer le statut de Métis à partir de leur arbre généalogique?

**Mme Teillet :** Ce n'est qu'une partie de la définition. Au départ, ils ne font qu'établir leur arbre généalogique pour se trouver un ancêtre indien. Ils ne cherchent pas une communauté métisse. Voilà le problème. C'est de cela que nous devons nous préoccuper. Il faut qu'il y ait un lien quelque part. N'oubliez pas que nous parlons des « peuples autochtones ». Il faut qu'il y ait un lien avec quelque chose de réel au bout du compte. Si le lien remonte à 1650 et qu'il s'agit d'un ancêtre micmac, je dirais à la personne : « C'est très intéressant. Vous avez un ancêtre micmac. Mon arrière-grand-père vient de la Pologne. J'ai un ancêtre polonais. Cela ne fait pas de moi une Polonaise; cela ne fait que me donner des origines polonaises. » On peut assurément s'intéresser à ses origines, et en être fier, mais on n'en tire pas le droit de dire qu'on a changé d'identité. Je pense que cela demeure insuffisant pour se prévaloir de droits garantis par la Constitution qui distinguent la personne du reste des Canadiens. Je ne pense pas que cela soit approprié.

Personnellement, cela me choque, et je pense que les Canadiens en général auraient vraiment de la difficulté à y parvenir. Comme je l'ai dit, il y a six affaires portées devant les tribunaux du Nouveau-Brunswick qui ont été abandonnées avec véhémence après que les gens se sont fait dire que c'était un recours inapproprié.

Y a-t-il une autre question?

**Le président suppléant :** Merci. Je suggérerais peut-être simplement aux députés de s'adresser au président. La séance est télévisée.

**Le sénateur Meredith :** Désolé, monsieur le président. Je n'ai pas levé la main.

**Le sénateur Demers :** Vous êtes très passionnée, mais d'une bonne manière, et c'est quelque chose que j'apprécie.

Pourquoi les Métis sont-ils si mal compris?

**Mme Teillet :** Vous abordez le sujet qui est au cœur de mon exposé. Je veux vous parler de cela précisément, des raisons pour lesquelles nous n'arrivons pas à trouver l'identité des Métis, des raisons qui font que nous avons de la difficulté à les reconnaître comme tels et des raisons pour lesquelles nous avons de la difficulté avec tout cela. J'ai fait un mémoire de maîtrise là-dessus, alors j'y ai beaucoup réfléchi.

J'ai sept idées concernant les raisons pour lesquelles la chose nous donne du fil à retordre. Je vais vous en parler. Si j'utilise tout le temps qui m'est accordé pour parler de cela, je vais laisser mon collègue, monsieur Madden, compléter par la suite.

**Le président suppléant :** Cette question de la définition est l'un des éléments clés que le comité doit examiner. C'est très important.

**Ms. Teillet:** Thank you for that. I will not feel worried, then, about spending my time talking about that issue because I think I can help you shed some light on that issue.

I call the Metis an invisible society. Why is it invisible? Why can't we see them as a people? First, it is because no one wants to. This is not an issue to be underestimated. We do not like mixed-race people. Even our concept of multiculturalism is based on some kind of concept of purity. We allow people who come from, say, India, to come to Canada and happily be their culture here. However, a good friend of mine has a mother from India and a father from Iran. She is a mix of this, but we have no place for that.

There is a lot of mixed-race theory out there now. There is something that Minelle Mahtani, a wonderful scholar on this at the University of Toronto, calls relentless negativity toward mixed-race people. We do not like mixed-race individuals and still less do we want a people to arise in Canada who are mixed-race. It is not just the white folks or greater Canadian society; Indians do not want it, either. You can see it in the names. The Metis are a people of many names.

On page five of your handout I have given you some of those names. Take a look at these: The French, Michif, Metis, *gens libre, hommes libre, bois brûlés, chicot*. These are just a few of the terms that the francophone language has created for Metis people. They are not different people, I want to assure you. They are not referring to different individuals; these are just different names for the same people.

In English we say freeman, half-breed, country-born, mixed-blood. The Sioux have a word for the Metis. In Cree, *âpihtawikosisân* means "half people" and *otipêyimisowak* means "the independent ones." I have some facility with Cree but little with Chippewa, so I will not try to pronounce some others. There is also Odawa. These are also terms that mean half-burnt or half-people.

If you look at those terms, they all break down into different categories. Some refer to colour. Some are claiming you. The Cree are saying if you are *âpihtawikosisân*, you are half of us; they are claiming you. They refer to the way you look or they refer to your mixture of race.

I will ask you to turn to the slide that has the picture of the map. The yellow line is where I think the people of the Metis Nation are. You might think that is a large territory, but the Cree and the Inuit have similarly large territories. When you see when it is in the Upper Great Lakes area, the mixture there will be part Chippewa or Ojibway. As you move farther west, in the southern part — as you are in the United States — they will be part Sioux and part European. As you move into the northern part, there will

**Mme Teillet :** Merci. Je ne serai pas inquiète, dans ce cas-là, si je passe tout mon temps à parler de ce sujet, parce que je pense que je peux vous aider à faire la lumière sur ce point.

Pour moi, les Métis forment une société invisible. Pourquoi est-elle invisible? Pourquoi n'arrivons-nous pas à les voir comme un peuple? C'est d'abord parce que personne ne veut le faire. C'est un problème qu'il ne faut pas sous-estimer. Nous n'aimons pas les gens issus d'un mélange de races. Même notre idée de multiculturalisme est fondée sur une espèce de notion de pureté. Nous permettons à des gens qui viennent, disons, de l'Inde, de s'installer au Canada et de continuer de vivre dans leur culture ici sans aucun problème. J'ai cependant une bonne amie qui a une mère indienne et un père iranien, mais ce genre de mélange n'a pas sa place ici.

Il y a maintenant une importante théorie du mélange racial. Il y a ce que Minelle Mahtani, une excellente chercheuse qui travaille dans ce domaine à l'Université de Toronto, appelle une négativité constante à l'égard des gens issus d'un mélange de races. Nous n'aimons pas ces gens, et nous ne voulons surtout pas qu'un peuple issu d'un mélange de races voie le jour au Canada. Ce ne sont pas seulement les Blancs ou la société canadienne en général qui ne le veulent pas; les Indiens ne le veulent pas non plus. Les noms en témoignent. Les Métis sont un peuple aux nombreux noms.

À la page cinq du document que je vous ai remis figurent certains noms. Voyez ces noms donnés par les francophones : Michifs, Métis, gens libres, hommes libres, bois brûlés, chicots. Ce ne sont là que quelques termes créés en français pour désigner les Métis. Il ne s'agit pas de peuples différents, je vous l'assure. Ces noms ne renvoient pas à des gens différents; ce sont simplement des noms différents qui désignent le même peuple.

En anglais, nous disons *freeman, half-breed, country-born, mixed-blood*. Les Sioux ont un mot pour désigner les Métis. En cri, *âpihtawikosisân* signifie « demi-peuple », et *otipêyimisowak* signifie « les indépendants ». Je parle un peu le cri, mais moins le chippewa, alors je ne veux pas m'essayer à prononcer les autres mots. Il y a aussi l'odawa. Il y a aussi des expressions qui signifient mi-brûlé ou demi-peuple.

Si vous examinez ces expressions, vous constaterez qu'elles se répartissent en différentes catégories. Il y en a qui renvoient à la couleur. Certaines affirment un lien avec la personne visée. Lorsque les cris disent qu'une personne est *âpihtawikosisân*, ils disent qu'elle fait à moitié partie de leur groupe; ils affirment avoir un lien avec elle. Ils font référence à l'apparence de la personne ou à son mélange de races.

Je vais vous demander de prendre la diapo sur laquelle figure une carte. La ligne jaune circonscrit la région dans laquelle les gens qui font partie de la nation métisse vivent selon moi. Vous trouverez peut-être que c'est un grand territoire, mais les Cris et les Inuits ont eux aussi des territoires de cette taille. Dans la région supérieure des Grands Lacs, les gens sont en partie Chippewa ou Ojibway. À l'ouest, dans la partie sud — aux États-Unis — les gens sont en partie Sioux et en partie Européens. Au

be Cree background and Dene as you get up below the lakes. They are part Blackfoot as you get into Alberta. The Aboriginal background is quite mixed.

The name the Cree give means they are looking at it through their territory. You can think of it through a lens. When the Metis come through here, they call them that name and identify them as this. However, they do not see that they are also the same people who are in northern Ontario — the same families, the same brothers, the same man and his family. It is the same people who are down in Montana, the same family in Fort Edmonton and Fort Resolution. They are all the same and moving around. However, the viewers — the namers of these people — only see them as they pass through.

You have to understand that they do not want this new group of people to come, because they feel it takes away from them and from their cultural group. I do not like using the word “race” because it is a difficult term.

There are a lot of lines about this. People say the Metis are like the bridge between two cultures. Everybody wants to be on one side of the bridge or the other, but no one wants to be the bridge. No one wants to be stuck in the middle. There are all kinds of ideas like that floating around.

That is my first point: We are messy. It would be so much easier if you only had Indians and Inuit to deal with. We do not fit into the nice square blocks. We do not fit. It would be easier if we are not here. We are not wanted.

The second reason that we have a hard time seeing Metis is because we have erased their historic, geographic boundaries. We no longer recognize their territory anymore. We have inserted provincial boundaries. Whenever you look at map of Canada, we see cities that we have created, provincial and territorial boundaries, Highway 1 going across, and the CPR and the CN Railroad going across. We do not see that, for them, their Highway 1 was the waterway and river system that went from the French River, across the Great Lakes, through Rainy River, up into Winnipeg, up into northern Saskatchewan and up into the Athabasca. That was their Highway 1. They had cart tracks and boat brigades, but we do not see their geography.

The Metis are people who did not build cities. They lived as very highly mobile people. They did not build places that lasted. They were somewhere and they left, so there is nothing to dig up. You cannot create an archaeological dig site on Metis stuff. If they had anything metal or worth carrying, they took it with them. We do not see their geography anymore.

nord, ils ont des origines crie et dénées lorsqu'on remonte jusqu'au sud des lacs. En Alberta, ils sont en partie Blackfoot. Les origines autochtones sont assez diverses.

Le nom que les Cris utilisent signifie qu'ils voient les Métis du point de vue de leur territoire. On peut dire qu'ils voient les choses dans une certaine optique. Lorsque les Métis passent par ce territoire, c'est ainsi qu'ils les appellent, et les identifient. Cependant, ils ne pensent pas au fait que ce sont les mêmes gens qui vivent dans le Nord de l'Ontario : les mêmes familles, les mêmes frères, le même homme et sa famille. Ce sont les mêmes gens que ceux qui vivent au Montana, c'est la même famille à Fort Edmonton et à Fort Resolution. Ce sont tous les mêmes gens, et ils se déplacent. Toutefois, les observateurs — les gens qui leur donnent un nom — ne les voient que comme des gens de passage.

Vous devez comprendre qu'ils ne veulent pas que ce nouveau groupe de gens vienne, parce qu'ils ont l'impression que cela leur enlève quelque chose et enlève quelque chose à leur groupe culturel. Je n'aime pas utiliser le mot « race », parce qu'il pose des problèmes.

Il y a beaucoup de façons de décrire la situation. Il y a des gens qui disent que les Métis sont comme un pont entre deux cultures. Tout le monde veut être d'un côté du pont ou de l'autre, mais personne ne veut être ce pont. Personne ne veut être pris au milieu. Il y a toutes sortes d'idées qui circulent.

C'est la première chose que je veux dire : nous sommes un cas problème. Ce serait tellement plus facile pour vous si vous n'aviez à vous occuper que des Indiens et des Inuits. Nous n'appartenons pas à l'une ou l'autre des catégories bien définies. Nous n'entrons pas dans celles-ci. Ce serait tellement plus facile si nous n'existions pas. On ne veut pas de nous.

La deuxième raison pour laquelle nous avons du mal à voir qui sont les Métis, c'est que nous avons effacé leurs repères historiques et géographiques. Nous ne reconnaissons plus leur territoire. Nous avons délimité des frontières provinciales. Sur une carte du Canada, nous voyons les villes que nous avons créées, les frontières provinciales et territoriales, la route 1 qui traverse le Canada et les lignes du CP et du CN qui traversent le pays. Ce que nous ne voyons pas, c'est que, pour les Métis, la route 1, c'était les cours d'eau et le réseau fluvial qui part de la rivière des Français et passe par les Grands Lacs, la rivière à la Pluie, Winnipeg et ensuite le Nord de la Saskatchewan, jusqu'à l'Athabasca. Voilà leur route 1. Ils avaient des sentiers pour les chariots et des flottilles de bateau, mais nous ne connaissons pas la géographie de leur territoire.

Les Métis ne fondaient pas de villes. C'était un peuple très nomade. Ils ne bâtissaient pas d'installations durables. Ils vivaient à un endroit et puis partaient, alors il n'y a pas de trace de leur passage. On ne découvrira pas de site archéologique de la communauté métisse. S'ils possédaient des objets de métal ou qui valaient la peine d'être transportés, ils les emportaient. Nous ne connaissons plus la géographie de leur territoire.



For Indians, we still see some of their geography because we created treaty areas. If we had not, we would have a hard time seeing the boundaries of Blackfoot territory or anything else.

Third, one of the key identifying factors of a cultural group is language. The Michif language, which is the language of the northwest Metis, was not discovered by the outside world until 1960. That is hard to believe but it is true. It was 1960 before it became known outside the Metis that they even had a language.

The language at that point was burgeoning on 200 years old. It is fascinating and a lot of people have been writing about why it was not known. The closest example in the rest of the world is the language of the Roma people — the Gypsies. That is another language that is called an internal language; they only speak it to themselves. It has smatterings of other languages in it. If you were listening to Michif and you spoke Cree, you would hear Cree words in there, but it would sound like bizarre Cree. If you were French and listened to Michif, you might hear French words in there but not enough to know what they were talking about. That is the same with the Roma language.

The reason it is internal language is they were highly linguistically fluent. All of our records from the 1700s, 1800s and 1900s showed that the Metis could regularly speak four or five languages. Cree was the *lingua franca* of the prairies. If you wanted to talk to anybody, you spoke Cree. You did not have to speak Michif. They spoke it within their families. It was by accident that it was even discovered, and only because a linguist heard it by accident in southern Manitoba. He perked up his ears and said, "What on earth is that?" He also has written huge books on it and says it breaks all the language rules that anybody has ever set out for linguists. I am not a linguist, but apparently they are all fascinated by this language.

These people have a language. It is another reason we did not see them as people because we did not know they even had a language. Language is one of the things that glues people together.

The fourth reason we have a hard time seeing Metis is because they are not a distinct phenotype. That basically means that you cannot tell who they are by looking at them. Back in the 1800s, when we were doing scrip, the Manitoba Act and dealing with treaties, Metis more often looked like Indians. We have many of the treaty commissioners talking about how they could not tell who is a half-breed and who is an Indian. They have no way of distinguishing them.

Today, Metis can look at me. I happen to look like some Polish ancestor of mine from Warsaw. My sister has passed on, but she had black hair, dark skin and brown eyes. It is the genetic flukes.

Nous connaissons un peu celle des territoires des Indiens, parce que nous avons créé des régions définies par des traités. Sinon, nous aurions de la difficulté à voir les frontières du territoire des Blackfoot ou d'autres tribus.

Troisièmement, l'un des facteurs clés pour l'identification d'un groupe culturel, c'est sa langue. Le michif, qui est la langue des Métis du Nord-Ouest, n'a pas été découvert par des étrangers avant 1960. C'est difficile à croire, mais c'est vrai. Il a fallu attendre jusqu'en 1960 pour que des gens autres que les Métis sachent que ceux-ci avaient une langue.

À ce moment-là, cette langue avait à peu près 200 ans. C'est une langue fascinante, et beaucoup de gens ont écrit sur les raisons pour lesquelles on ne la connaissait pas. L'exemple le plus apparenté qu'on trouve ailleurs dans le monde, c'est la langue des Roms — les gitans. C'est une autre langue qu'on appelle une langue interne : les gens ne la parlent qu'entre eux. La langue contient des éléments étrangers. Une personne qui parle le cri y entendra des mots de cri, mais elle trouvera que c'est un cri bizarre. Un francophone qui entend parler le michif y entend des mots français, mais pas suffisamment pour savoir de quoi la personne parle. C'est la même chose chez les Roms.

La raison pour laquelle c'est une langue interne, c'est que les Métis parlaient couramment de nombreuses langues. Tous les documents que nous possédons des XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles montrent que les Métis parlaient couramment quatre ou cinq langues. Le cri était la *lingua franca* des Prairies. Lorsqu'on s'adressait à quelqu'un, on parlait en cri. Il n'était pas nécessaire de parler michif. Les gens parlaient michif avec les membres de leur famille. C'est par accident que la langue a été découverte et seulement parce qu'un linguiste a entendu une personne le parler par hasard dans le Sud du Manitoba. Il a tendu l'oreille et a demandé, tout étonné, quelle était cette langue qu'il entendait. Il a aussi écrit des livres très volumineux sur le sujet, et il dit que la langue enfreint toutes les règles qu'on n'ait jamais établies pour les linguistes. Je ne suis pas linguiste, mais il semble que les linguistes soient tous fascinés par cette langue.

Les Métis ont une langue. C'est une autre raison pour laquelle nous ne les voyons pas comme un peuple : nous ne savions même pas qu'ils avaient une langue. La langue est l'une des choses qui unissent les gens.

La quatrième raison pour laquelle nous avons de la difficulté à comprendre qui sont les Métis, c'est qu'il n'y a pas de phénotype distinct chez eux. Essentiellement, ce que cela veut dire, c'est qu'on ne peut pas voir qu'une personne est métisse en la regardant. Dans les années 1800, à l'époque des certificats, de la Loi sur le Manitoba et des traités, les Métis avaient plus souvent l'air d'être Indiens. Il y avait beaucoup de commissaires aux traités qui disaient qu'ils ne pouvaient déterminer qui était Métis et qui était Indien. Ils n'avaient aucun moyen de les distinguer.

Aujourd'hui, les Métis peuvent ressembler à des gens comme moi. Il se trouve que je ressemble à un de mes ancêtres polonais de Varsovie. Ma sœur est décédée, mais elle avait les cheveux noirs,

You can range in appearance from what someone today would think of, stereotypically, as a full-blooded Indian to someone who looks like me.

It is another reason we have a hard time picking them out as a people, because you cannot just look at them and say, "Oh, you are this."

I already talked to you about their many names and the problems that has generated. I would say that that is the fifth reason. Once people name you in one part of the world, it is hard for them to understand that the people who are named something different over here are not actually a different people.

You have to remember those are not the Metis names for themselves. They are outsider-attributed names for those people. They should be taken as telling you more about the outsiders than they do about the Metis themselves.

Even in my dad's generation, the Metis did not call themselves Metis. I see you have a painting here that says "May-Tea," because that is the way we pronounce it now. In my dad's generation they would say "Michif." When I was a kid, my grandfather hated hearing people say "Metis." He would say it is Michif; that is who we were. That is the name we called ourselves. We did not pronounce it like "Metis" as if it is like, "I, Metis come to see," kind of number. They did not do that.

The naming is a problem and it makes it again hard. It is easier if you can say, "Oh, there is the Blackfoot" or "There is the Cree," but if you say, "Oh, there is the half-breed", "There is the freeman," "There is this or that," it takes really pulling back to understand that these are the same people.

The sixth reason, I would say that after 1870 in particular, after the events at Red River in 1870 and particularly after the hanging of my great grand-uncle Louis Riel in 1885, it became very important not to self-identify as Metis. Metis had a very vested interest in putting their heads down and not identifying.

I had a marvellous opportunity over the last 20 years to interview some wonderful old Metis people. I got a chance to interview an old man who was 100 and something at the time down in Montana who had been a scout in the rebellion of 1885, and another old woman who talked about coming up from the United States afterwards. They all talked about being told, for example, when they came across the border, "Do not tell anybody you are Michif. You tell them you are French. Do not speak your Michif language at school. Speak French at school. Do not tell people you are a half-breed." Put your head down and maybe people will leave us alone.

You must remember after 1870 this was very serious. It was the reign of terror in Red River. Canadian soldiers were raping, pillaging, and tarring and feathering people. They were burning houses. People left in droves because it was so violent and so dangerous.

la peau foncée et les yeux bruns. C'est le hasard génétique. L'apparence des Métis peut aller aujourd'hui du stéréotype du vrai Indien à celle d'une personne comme moi.

C'est une autre raison pour laquelle nous avons de la difficulté à distinguer les membres de ce peuple : on ne peut pas simplement les regarder et dire qu'ils sont ceci ou cela.

Je vous ai déjà parlé des nombreux noms qu'on leur donne et des problèmes que cela a engendrés. Je dirais que c'est la cinquième raison. Une fois qu'on vous a donné un nom dans une région du monde, il est difficile pour les gens de comprendre que le peuple qu'on appelle différemment à un autre endroit n'est pas, en fait, un peuple différent du premier.

N'oubliez pas que les noms que j'ai cités ne sont pas ceux que les Métis se donnent eux-mêmes. Ce sont des gens de l'extérieur qui les leur ont attribués. Vous devriez considérer qu'ils vous en disent plus long sur les gens de l'extérieur que sur les Métis en tant que tels.

Même à l'époque de mon père, les Métis ne s'appelaient pas ainsi. Je vois que vous avez ici un tableau sur lequel il est inscrit « May-Tea », parce que c'est ainsi que l'on prononce le mot en anglais. À l'époque de mon père, on disait « Michif ». Lorsque j'étais petite, mon grand-père détestait entendre les gens dire « Métis ». Il disait que c'était Michif, que c'étaient des Michifs que nous étions. C'est le nom que nous nous donnions à nous-mêmes. Nous ne prononcions pas le mot « métis » comme aujourd'hui. Les gens ne faisaient pas cela.

Le fait de donner un nom pose problème, et, encore là, rend la chose difficile. C'est facile lorsqu'on peut dire qu'un tel est Blackfoot et qu'un tel est Cri, mais lorsqu'on parle d'un sang-mêlé, d'un homme libre ou d'autre chose, il faut vraiment du recul pour comprendre qu'il s'agit des mêmes personnes.

La sixième raison, c'est que je dirais que, après 1870, surtout, après les événements de la rivière Rouge de 1870 et en particulier la pendaison de mon arrière-grand-oncle, Louis Riel, en 1885, il est devenu très important de ne pas s'auto-identifier comme étant Métis. Les Métis avaient tout intérêt à se faire discrets et à ne pas s'identifier.

J'ai eu la très grande chance, au cours des 20 dernières années, de pouvoir interviewer des aînés métis extraordinaires. J'ai pu poser des questions à un homme de plus de 100 ans au Montana qui avait été éclaireur pendant la rébellion de 1885, et aussi une vieille femme qui m'a parlé de son départ des États-Unis pour venir s'installer ici. Tous m'ont affirmé qu'on leur avait dit quelque chose comme ceci lorsqu'ils avaient traversé la frontière : « Ne dites à personne que vous êtes Michif. Dites aux gens que vous êtes Français. Ne parlez pas michif à l'école. Parlez français. Ne dites à personne que vous êtes un sang-mêlé. » Faites-vous discret, et les gens vont peut-être vous laisser tranquille.

N'oubliez pas que, après 1870, c'était très sérieux. La terreur régnait à la rivière Rouge. Les soldats canadiens violaient et pillaient, et c'était le goudron et les plumes pour les gens qu'ils rencontraient. Ils brûlaient des maisons. Les gens partaient en masse parce que la violence et le danger étaient si grands.

George Brown, the first owner of what is today *The Globe and Mail*, personally put a \$5,000 bounty down at Riel's head and anyone who assisted in the events of 1870. That thousand dollars in 1870 was a lot of money. You are talking about strong incentives to not identify. It is another reason why we have a hard time finding these people, because they were keeping their identification, their language and their lifestyle to themselves.

**The Acting Chair:** Maybe I will ask a question before Senator White. Please forgive me if this is too personal a question. Your family had a distinguished parliamentarian.

**Ms. Teillet:** Two.

**The Acting Chair:** One was a cabinet minister in the Pearson era.

We know one of our Senate colleagues, Senator St. Germain, as being a proud Metis person. Did your ancestors in politics identify themselves as Aboriginal people?

**Ms. Teillet:** My uncle, Roger Teillet, certainly did. He was the Minister of Veteran Affairs in the Pearson government. We could not get away with not identifying. That is something that is maybe unique to my family, because we are Riels. We could not hide in St. Boniface. Everyone knew who the Riels were.

You must understand that back in the 1950s and 1960s it was different. Now it is kind of cool. Everyone wants to be Metis. It was different. Senator Sibbeston knows. It was not cool to be Aboriginal back in the 1950s and 1960s. We were the dirty, drunk, stupid, lazy half-breeds and the Riels had a brand called "traitor" on our foreheads. This was not something that was easy to stand up to and fight. This all goes hand-in-hand with the francophone language question in Manitoba. For the Metis in Manitoba, it is hard to separate those two issues. I grew up with my grandfather fighting Liberal, Catholic and Metis issues and, to be honest, I did not know they were different when I was a kid. I did not have any sense of separation. I did not understand that federal politics was different from Metis politics or Catholic Church politics because it all seemed the same to me. I did not know you had choices about these things until I was much older and understood that I did not have to be a Liberal. My goodness, what a concept.

I come from a very political family. After Louis Riel was hanged, my great-grandfather Joseph, who was his younger brother, looked after Louis's kids and his wife. He became the de facto leader in Manitoba. The beginnings of what is now the Union Nationale and now the Manitoba Metis Federation started in my family's kitchen, which is now the Riel Museum. My grandfather then became the secretary of that, fighting for Metis rights.

My uncle Roger also came up through the Union Nationale. I do not think we ever lost our political identification and the identification of our family, but I admit that for many other Metis

George Brown, le premier propriétaire de ce qui est devenu le *Globe and Mail*, a personnellement offert une récompense de 5 000 \$ pour la tête de Louis Riel et de quiconque avait contribué aux événements de 1870. En 1870, c'était une forte somme. Les Métis étaient très encouragés à ne pas s'identifier. C'est une autre raison qui fait que nous avons de la difficulté à retrouver ces gens, parce qu'ils ont caché leur identité, leur langue et leur mode de vie.

**Le président suppléant :** Je voudrais peut-être poser une question avant que le sénateur White en pose une. Vous me pardonneriez si elle est de nature trop personnelle. Il y avait dans votre famille un parlementaire distingué.

**Mme Teillet :** Deux.

**Le président suppléant :** L'un d'entre eux était ministre et membre du cabinet Pearson.

Nous savons que l'un de nos collègues du Sénat, le sénateur St. Germain, est fier d'être Métis. Est-ce que vos ancêtres politiques s'identifiaient comme étant Métis?

**Mme Teillet :** Mon oncle, Roger Teillet, le faisait assurément. Il a été ministre des Anciens combattants à l'époque de Pearson. Nous ne pouvions pas ne pas nous identifier. C'est quelque chose qui est peut-être propre à ma famille, parce que nous sommes des Riel. Nous ne pouvions pas nous cacher à St. Boniface. Tout le monde savait qui était les Riel.

Vous devez comprendre que les choses étaient différentes dans les années 1950 et 1960. Aujourd'hui, c'est un peu à la mode. Tout le monde veut être Métis. C'était différent alors. Le sénateur Sibbeston le sait. Être Autochtone, ce n'était pas à la mode dans les années 1950 et 1960. Nous étions des sang-mêlé sales, saouls, stupides et paresseux, et les Riel avaient le mot « traître » d'inscrit sur le front. Il n'était pas facile de lutter contre cette façon de voir les choses. Cela va de pair avec la question de la langue française au Manitoba. Pour les Métis du Manitoba, il était difficile de séparer les deux questions. J'ai toujours vu mon grand-père défendre des enjeux libéraux, catholiques et métis, et, pour être franche, je ne savais pas que c'étaient des choses différentes lorsque j'étais petite. Je ne distinguais rien. Je ne comprenais pas que la politique fédérale était différente de la politique métisse ou de la politique catholique, parce que toutes ces choses étaient pareilles à mes yeux. Il a fallu que je grandisse avant de comprendre qu'on pouvait faire des choix dans ces domaines et que je n'avais pas à être libérale. Mon Dieu, quelle idée!

Je viens d'une famille très politisée. Après la pendaison de Louis Riel, mon arrière-grand-père, Joseph, qui était le jeune frère de Louis Riel, s'est occupé de ses enfants et de sa femme. Il est devenu *de facto* le leader au Manitoba. Ce qui est devenu l'Union nationale et aujourd'hui la Fédération des Métis du Manitoba est né dans la cuisine chez nous, où se trouve maintenant le musée Riel. Mon grand-père est alors devenu le secrétaire de cette organisation de défense des droits des Métis.

Mon oncle Roger s'est aussi fait connaître par l'intermédiaire de l'Union nationale. Je ne pense pas que nous ayons jamais perdu notre identité politique et notre identité familiale, mais

families it was not that way. We had to brazen it out because we could not “not” do it. My grandmother’s name is Sara Riel. If your name is Sara Riel in St. Boniface, you cannot go around saying, “I am not Metis.” It is not possible.

**Senator White:** I do not know if I missed something but I feel I am receiving a mixed message. I love your passion in talking about people who were afraid or maybe made to fear speaking out being Metis or, in some cases, Aboriginal, I would argue as well, in Canada.

**Ms. Teillet:** I agree with you.

**Senator White:** Our history is not very positive in this way, but at the same time they state that they do not have the right now to say that they are Metis or Aboriginal. Am I missing something?

**Ms. Teillet:** Maybe I have not drawn the pieces of the puzzle together yet. My understanding is that many people today, as some people in Senator St. Germain’s own family, grow up and know they are Metis but they do not want to identify publicly. Sometimes it is for good reasons. They want to just get on with their lives and do something about it. Back in the 1950s there was not any positive gain to be got by it, so why would you bother? However, nowadays they think, “I did grow up in this Metis thing and I do not see why I should not stand up and say it.”

I would like to distinguish those people who are rooted in the historic community from the people I have been talking about who do their genealogy and find some ancestor back 300 years ago. It is a different kettle of fish that I am making a distinction about.

**Senator White:** It was maybe my misunderstanding, because I thought you said a grandmother was Polish and now they say they are Polish. To me, it I had a grandmother who was Polish, I might say I am Polish.

**Ms. Teillet:** I have one grandfather on my mother’s side who is Polish and one on my dad’s side who is Sara Riel. I am mixed.

**Senator White:** I know our history is so poor with Aboriginal people. Many people in this country, in particular in the East, did not accept their roots; sometimes actually their French roots, depending on what part of Nova Scotia they lived in and the history we have with the French, which was not very positive, either.

I am challenged by the suggestion that we not allow them, regardless of constitutional rights or something to gain, I think, is what you said. That is, in the 1950s, there was nothing to gain. From the point of view of the acceptance of Canadians, I like people to identify with themselves, so I wondering if I misunderstood.

j’admets que cela n’a pas été le cas de bon nombre d’autres familles métisses. Nous avons dû nous armer de courage, parce que nous ne pouvions pas ne pas le faire. Ma grand-mère s’appelait Sara Riel. Lorsqu’on s’appelle Sara Riel à St. Boniface, on ne peut pas dire aux gens qu’on n’est pas Métis. C’est impossible.

**Le sénateur White :** Je ne sais pas si j’ai raté quelque chose, mais j’ai l’impression de recevoir un message ambigu. J’adore la passion avec laquelle vous parlez des gens qui avaient peur ou à qui on a peut-être inculqué la peur de dire qu’ils étaient Métis, ou j’ajouterais, dans certains, Autochtones au Canada.

**Mme Teillet :** Je suis d’accord avec vous.

**Le sénateur White :** Notre histoire n’est pas très positive à cet égard, mais en même temps, les gens me disent qu’ils n’ont maintenant pas le droit de dire qu’ils sont Métis ou Autochtones. Est-ce qu’il y a quelque chose que je n’ai pas compris?

**Mme Teillet :** Je n’ai peut-être pas mis les pièces du casse-tête ensemble. Ce que je comprends, c’est qu’il y a beaucoup de gens aujourd’hui, par exemple dans la famille du sénateur St. Germain, qui savent lorsqu’ils grandissent qu’ils sont Métis, mais qui ne veulent pas s’identifier publiquement comme l’étant. Parfois, c’est pour de bonnes raisons. Ils veulent simplement vivre leur vie. Dans les années 1950, il n’y avait rien à gagner, alors pourquoi se donner la peine d’en parler? Aujourd’hui, cependant, les gens se disent que c’est vrai qu’ils ont grandi dans un milieu métis, et ils ne voient pas pourquoi ils ne l’affirmeraient pas.

J’aimerais établir une distinction entre les gens qui ont des racines dans la communauté métisse et ceux dont j’ai parlé qui font faire leur arbre généalogique et qui se trouvent un ancêtre métis ayant vécu il y a 300 ans. La distinction que j’établis concerne des gens qui sont complètement différents.

**Le sénateur White :** C’est peut-être que j’ai mal compris; je pensais que vous aviez dit que quelqu’un avait une grand-mère polonaise et disait maintenant être Polonais. Si j’avais une grand-mère polonaise, je pense que je pourrais dire que je suis Polonais.

**Mme Teillet :** J’ai un grand-père maternel qui est polonais, et une grand-mère maternelle dont le nom est Sarah Riel. Je suis le fruit d’un mélange.

**Le sénateur White :** Je sais que le chapitre de l’histoire de notre pays qui concerne les Autochtones n’est pas reluisant. Beaucoup de gens du pays, et surtout dans l’Est, n’admettaient pas leurs racines; parfois ils admettaient leurs racines françaises, selon la région de la Nouvelle-Écosse dans laquelle ils vivaient et l’histoire que nous partageons avec les Français, laquelle n’est pas très positive non plus.

J’ai de la difficulté avec l’idée que nous n’admettions pas les gens, peu importe leurs droits constitutionnels ou ce qu’ils ont à gagner, comme vous avez dit, je crois. Autrement dit, dans les années 1950, il n’y avait rien à gagner. Du point de vue de l’acceptation par les Canadiens, j’aime que les gens s’identifient à ce qu’ils sont, alors je me demande si j’ai mal compris.

**Ms. Teillet:** Senator White, if you are talking about people who say their grandmother or their great grandmother lost their Indian status and they still always thought of themselves as, for example, Mi'kmaq and they are mixed blood, I would say that person would be identifying as Mi'kmaq.

The Metis have a culture, a language and a history. We have stories and geography. We have genealogical connections that tie us by kinship, history and all of those things together.

I am reminded of a wonderful book that Tom Molloy wrote about the Nisga'a and Nisga'a elder who said, "If this is your land, where are your stories?" We as Metis have those stories, history and all that stuff in the West.

However, the courts are telling us in the East that there is no Metis history. This is Indian history, so I think the mistake is they are trying to create a new entity.

**Senator White:** That is because they are looking at themselves as a mixed breed.

**Ms. Teillet:** Yes. I think it is the reliance on genealogy to the complete exclusion of all the other factors that should be considered.

**Senator White:** Thank you. I understand. I plead ignorance because my experience has been working in Aboriginal communities, First Nations and Inuit, not in Metis communities.

You are saying that when we separate the three — Inuit, First Nations and Metis — you separate them as well and put Metis as a strong, historical, ancestral, indigenous community in this country.

**Ms. Teillet:** That is right, and I locate them where this is.

**Senator White:** Therefore, you do not locate them in the East, even though Labrador has Metis?

**Ms. Teillet:** Labrador just changed their own minds. They do not self-identify as Metis anymore.

**Senator White:** They have gone to Innu, then?

**Ms. Teillet:** We were at the royal commission hearing when they decided to become Metis. They stood up and said: "We actually think we are Innu, but the Innu will not accept us so we will identify as Metis." I was sitting with Clem Chartier, the president of the Metis National Council, and I said, "Isn't that a nice principled reason for becoming Metis?" He said, "Yeah, no kidding."

What happened after *Powley*, and this is a good thing, is the federal government gave a lot of money out to various Metis organizations to try to help with registries and help figure out who people are. The Labrador Metis took that money, invested it

**Mme Teillet :** Sénateur White, si vous faites allusion à une personne dont la grand-mère ou l'arrière-grand-mère a perdu son statut d'Indien, mais qu'elle s'est toujours considérée, par exemple, comme une Micmac, et qu'elle est de sang mêlé, à mes yeux, cette personne est une Micmac.

Les Métis ont une culture, une langue et une histoire propres à eux. Nous avons une histoire et une géographie. Nous sommes unis par des liens de parenté, des liens historiques et toutes sortes d'autres liens.

Cela me rappelle un livre merveilleux que Tom Molloy a rédigé à propos de la Première nation Nisga'a, dont un Aîné avait posé la question suivante : « S'il s'agit de votre terre, quelles sont vos histoires? » Dans l'Ouest, les Métis ont des histoires, ils ont une histoire.

En revanche, selon les tribunaux de l'Est du pays, il n'existe rien de tel qu'une histoire des Métis. D'après eux, il y a une histoire des Indiens. À mon avis, l'erreur qu'ils commettent consiste à tenter de créer une nouvelle entité.

**Le sénateur White :** C'est parce qu'ils se considèrent eux-mêmes comme des personnes de sang mêlé.

**Mme Teillet :** Oui. À mon avis, on s'en remet à la généalogie, et l'on fait complètement abstraction de tous les autres facteurs qui doivent être pris en considération.

**Le sénateur White :** Merci. Je comprends. J'avoue mon ignorance à ce chapitre. J'ai travaillé auprès des communautés autochtones, des Premières nations et des Inuits, mais non pas auprès des communautés métisses.

Vous dites que nous établissons une distinction entre les Inuits, les Premières nations et les Métis, mais vous le faites aussi, et présentez les Métis comme une communauté forte, historique, ancestrale et indigène du pays.

**Mme Teillet :** C'est exact, et j'indique où se trouvent les membres de cette communauté.

**Le sénateur White :** Ainsi, selon vous, les Métis ne sont pas établis dans l'Est du pays, même s'il y en a au Labrador?

**Mme Teillet :** Le Labrador a simplement transformé leur esprit. Ils ne se désignent plus eux-mêmes comme des Métis.

**Le sénateur White :** Comme des Innus, alors?

**Mme Teillet :** Nous étions à l'audience de la Commission royale où ils ont décidé de devenir des Métis. Ils ont pris la parole et ont déclaré : « En fait, nous croyons que nous sommes des Innus, mais ceux-ci ne nous considèrent pas comme tels, de sorte que nous nous désignons comme des Métis. » J'étais assise à côté de Clem Chartier, président du Ralliement national des Métis, et je lui ai dit : « N'est-ce pas une belle et noble raison de devenir des Métis? » Il m'a répondu : « Sans blague! »

À la suite de l'affaire *Powley*, le gouvernement fédéral — et c'est une bonne chose — a versé beaucoup d'argent aux diverses organisations pour tenter de les aider à examiner les registres et à identifier les gens. Les Métis du Labrador ont investi judicieusement

wisely and got some good historical documents and work done. Out of that they said, “We are not Metis. We were right to begin with. We are Inuit, so we will stick with that now.” They have changed their name and said, “We are not Metis.”

**Senator White:** They have now gone to Nunatsiavut.

**Ms. Teillet:** Quebec is a bit of an outlier still.

**Senator White:** In many ways.

**Ms. Teillet:** My own thought is I do not think there are historical roots there, but there is a case called *Corneau*, and they are doing research. I will just sit and wait because I think this is all based on the facts of history. Let us see what the facts of history tell us about whether there is a Metis community in Quebec.

We also do not see one in British Columbia right now. There is no data that I have seen that leads me to believe that the Metis of the Northwest — the individuals did not go over the Rockies, but the Rockies were a formidable barrier.

**Senator White:** That is the community.

**Ms. Teillet:** That is right. I know there are Metis groups in British Columbia. I live in British Columbia myself and I know there are Metis groups there, but the question of whether there is a historic community is another thing.

My colleague is reminding me that Kelly Lake in the Northeast Angle is an exception to that.

**Senator White:** That is close to Alberta. Thank you very much.

**Ms. Teillet:** I will go to my next point about why we have a hard time finding the Metis. I think I have touched on it a bit, but it is their extreme mobility. I want to emphasize that. Our records that we have been delving into now for the last 20 years are extraordinary — the mobility of these people who travel regularly from the Great Lakes to Great Slave Lake to Montana.

We have three different economies of the Metis: the boreal forest that runs up the Upper Great Lakes up to Great Slave Lake across northern Ontario, northern Manitoba and northern Saskatchewan, up that way. That is where all the fur traders were. We know that Metis were the children of the fur trade.

Below that you have the Great Plains, parkland and grasslands areas. That is where the famous Metis buffalo hunters are.

cet argent, ont mis la main sur quelques bons documents historiques et ont fait leur travail. Au bout du compte, ils ont affirmé : « Nous ne sommes pas des Métis. Nous avons raison. Nous sommes des Inuits, et nous nous en tiendrons désormais à cela. » Ils ont changé leur nom et ont déclaré : « Nous ne sommes pas des Métis. »

**Le sénateur White :** Ils se sont maintenant installés au Nunatsiavut.

**Mme Teillet :** Le Québec représente tout de même un exemple extrême.

**Le sénateur White :** À bien des égards.

**Mme Teillet :** Pour ma part, j'estime que les Métis n'ont pas de racines historiques là-bas, mais des recherches sont en train d'être menées dans le cadre de l'affaire *Corneau*. Je vais attendre de prendre connaissance de cette recherche, car je crois que tout cela est fondé sur des faits historiques. Examinons les faits historiques pour déterminer s'il existe une communauté métisse au Québec.

À nos yeux, à ce moment-ci, il n'y a pas non plus de communautés métisses en Colombie-Britannique. Je ne dispose d'aucune donnée qui me porte à croire que les Métis du Nord-Ouest... Ils n'ont pas franchi les Rocheuses, qui constituaient un extraordinaire obstacle.

**Le sénateur White :** Voilà la communauté métisse.

**Mme Teillet :** Exact. Je sais qu'il y a des groupes de Métis en Colombie-Britannique. Je vis dans cette province, et je sais qu'il y en a, mais la question est de savoir s'il s'agit d'une communauté historique. C'est une autre paire de manches.

Mon collègue me rappelle que le lac Kelly, dans l'angle Nord-Est, représente une exception.

**Le sénateur White :** Cela se trouve près de l'Alberta. Merci beaucoup.

**Mme Teillet :** Je vais passer au point suivant, qui concerne la raison pour laquelle nous avons de la difficulté à localiser les Métis, à savoir leur extrême mobilité. Je pense avoir dit quelques mots à ce sujet, mais je tiens à insister là-dessus. Les documents que nous étudions minutieusement depuis maintenant une vingtaine d'années nous apprennent des choses extraordinaires sur la mobilité de ces gens, qui se déplacent régulièrement des Grands Lacs au Montana en passant par le Grand lac des Esclaves.

Il existe trois activités économiques métisses. D'abord, le commerce des fourrures. Nous savons que les Métis sont les enfants de ce commerce, lequel se déroulait dans la forêt boréale qui s'étend du secteur supérieur des Grands Lacs jusqu'au Grand lac des Esclaves, et qui couvre le Nord de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan. C'est dans cette région que se trouvaient tous les commerçants de fourrure.

Plus au sud, il y avait la chasse aux bisons. C'est dans la région des grandes plaines, des forêts-parcs et des prairies que se déroulait cette activité, et que se trouvaient les célèbres chasseurs de bisons métis.

We have another economy, too, which is the people who lived on the fisheries base on the Great Lakes and on Rainy Lake, where Mr. Madden's family is from, on St. Laurent and Lake Manitoba. Those are fisheries rooted places.

Those economies are all intertwined; the families are intertwined. The pemmican from the buffalo hunt was the gasoline — that is the way I think of it — that ran the fur trade. Those fur traders did not stop to hunt or eat. They lived on dried pemmican that came from the buffalo hunt. I cannot remember how much they ate a day, but Dr. Ray told us that an astronomical amount of meat went into those big guys every day so that they could paddle from four in the morning until eight or nine at night without stopping, and doing those huge portages and carrying. That all came from the buffalo hunt.

In our records, we see one brother will be a buffalo hunter for a while, then go up and work in the fur trade for a while. Then he might be on the fisheries for a while, or another brother doing it or doing it together. There were also the freighters and traders who were joining the groups together.

These economies are intertwined in that big area, and people move and they love it. That is one of the amazing things about the records. They talk repeatedly about how much they love being out there. They say it over and over again, "no law to bother us," which is lovely.

Repeatedly, we see in the scrip records that "I never knew them to have a house," or "They lived their whole life on the prairies." Giraud described them as a "floating element" on the prairies.

Let me read you a quote here. This is an extraordinary story. Giraud wrote this during the Second World War hiding in a garret in Paris, but he had done all his research on the Prairie Metis before that. He says:

. . . through the whole year they lived a nomadic existence, becoming a veritable floating element which, unlike those whose life was divided between hunting and farming, had virtually broken all lasting ties with the colony.

— meaning Red River.

The families that reappeared in the parishes of Red River only at the end of May or the beginning of June would arrange for the marriages they contracted during the winter to be blessed and for the children who had been born during their wanderings to be baptized; some of them would even

Enfin, il y avait les pêches. Les gens qui vivaient de la pêche étaient établis sur les rives des Grands Lacs, du lac à la Pluie — d'où la famille de M. Madden est originaire —, du fleuve Saint-Laurent et du Lac Manitoba. Il s'agit de lieux axés sur la pêche.

Ces activités économiques sont étroitement liées, comme les familles. L'aliment miracle, si je peux dire, qui permettait aux commerçants de fourrure de fonctionner était le pemmican provenant de la chasse au bison. Les commerçants de fourrure ne s'arrêtaient jamais, ni pour chasser ni pour manger. Ils se nourrissaient exclusivement de viande séchée de bison. Je ne me souviens plus quelle quantité de pemmican ils ingurgitaient chaque jour, mais M. Ray nous a dit qu'ils devaient en consommer une quantité astronomique de manière à pouvoir ramer de 4 heures à 20 ou 21 heures — portages et transport de marchandises inclus — sans s'arrêter. Toute leur viande provenait de la chasse au bison.

Nos documents nous apprennent que des gens pratiquaient la chasse au bison pendant un moment, puis allaient dans le Nord pour faire le commerce des fourrures pendant un certain temps. Ces gens pouvaient également travailler dans le secteur de la pêche pendant un bout de temps, ou alors c'est leur frère qui le faisait pendant qu'eux faisaient autre chose. Des personnes qui s'occupaient du transport des marchandises ou des commerçants se joignaient à eux.

Dans cette vaste région, toutes ces activités économiques étaient étroitement liées. Les gens se déplaçaient, et ils adoraient cela. C'est l'une des choses incroyables que nous apprennent nos documents — on mentionne sans cesse combien ces gens aimaient vivre là. Ils répétaient inlassablement — ce qui est charmant — qu'ils aimaient le fait qu'il n'y avait aucune loi pour les embêter.

Les documents relatifs aux certificats mentionnent sans cesse des choses comme « On ne leur connaît aucune résidence », ou « Ils vivaient toute leur vie dans les prairies ». Selon Giraud, ils constituaient une « population errante » dans les prairies.

Si vous le permettez, je vais vous lire un extrait d'une histoire extraordinaire tirée d'un texte que Giraud a rédigé, caché dans une mansarde à Paris, durant la Deuxième Guerre mondiale. Il avait auparavant mené des recherches sur les Métis des Prairies. Voici l'extrait :

[...] pendant toute l'année, ils menaient une vie nomade, et ils sont devenus une véritable population errante qui, contrairement à ceux dont la vie se partageait entre la chasse et l'agriculture, avaient pratiquement rompu tous les liens qui les unissaient à la colonie.

— c'est-à-dire celle de la rivière Rouge.

Les familles qui réapparaissaient dans les paroisses de la rivière Rouge à la fin de mai ou au début de juin veillaient à ce que les mariages contractés durant l'hiver soient bénis, et à ce que les enfants nés durant leurs pérégrinations soient baptisés; certaines d'entre elles ramenaient même, de

bring back, so they could have Christian burial, the bodies of their relatives who had died in the prairie four or five months before —

That horrifies me, the idea of travelling around with uncle somebody-or-other four months.

— and whom they had temporarily interred there. At the end of a few days, they would leave again and not return for another year.

. . . there were some who had never had any occupation other than hunting bison. Departing from St. François Xavier or Red River, they passed long years on the prairies in winterers' villages, and only went occasionally to the nearest fort or to the colony of Assiniboia to trade their robes or their provisions of meat.

This is what we see, thousands of people.

On page 6, I have given you a photograph of one of those wandering Metis hunters' camps. This was taken by the Boundary Commission in 1874. It is in southern Alberta. You know it is a Metis camp because there are Red River carts. If it were a Sioux or Cree camp, you would not see Red River carts there. This is a camp that the boundary commission described as having over 1,000 people in it. They lined them up and took pictures of the hunters. They said they were out on the prairie for months at a time, going wherever they wanted, over hundreds of miles, just tracking the buffalo. This is the people we are talking about. These are the stories.

I will stop because I want to give Mr. Madden a chance to speak.

I want to take you to the maps starting on page 8. The map I showed you with the big, heavy, yellow line as the outline, I did not invent that; it comes out of a lot of work. I looked at 50 scrips. For those who have never seen them, I wish I could have more time with you and show you these extraordinary documents.

When giving out scrip, it started in 1885 —

**The Acting Chair:** Give us a bit of background on what scrip is, please.

**Ms. Teillet:** Canada wanted to extinguish the Indian title of the Indians, and they were not sure at the time whether the Metis had Indian title or not. My own sense is that out of an abundance of caution, they decided to extinguish Metis title as well. Instead of doing it by way of treaty, they did so individually.

The idea that we do not know who the Metis are today, we did in 1885 because Canada went out, tracked them all down, took their oaths and had affidavits attached to them; we have them all.

manière à ce qu'elle puisse être enterrée selon les rites chrétiens, la dépouille de leurs parents décédés quatre ou cinq mois plus tôt dans la prairie...

Je suis horrifiée à l'idée de ces personnes qui se déplaçaient en transportant avec elles pendant quatre mois la dépouille d'un oncle ou d'un autre membre de leur famille.

[...] et qu'elles avaient enseveli temporairement là-bas. Au bout de quelques jours, ces familles repartaient, et ne revenaient qu'un an plus tard.

[...] Certaines personnes n'avaient jamais pratiqué une activité autre que la chasse au bison. Après avoir quitté Saint-François Xavier ou la rivière Rouge, elles passaient de nombreuses années dans des villages d'hivernants dans les prairies, et ne se rendaient qu'occasionnellement dans le fort le plus près ou la colonie d'Assiniboia pour vendre leurs robes ou leurs provisions de viande.

C'est ce que je vois, des milliers de personnes.

À la page 6, vous pouvez voir une photo d'un camp de chasseurs métis errants, prise dans le Sud de l'Alberta en 1874 par un membre de la Commission des frontières. On sait qu'il s'agit d'un camp de Métis en raison de la présence de charrettes de la rivière Rouge, qui ne se trouveraient pas là s'il s'agissait d'un camp de Sioux ou de Cris. D'après la Commission des frontières, plus de 1 000 personnes vivaient dans ce camp. On a demandé aux chasseurs de s'aligner, et on les a pris en photo. D'après la Commission, ces chasseurs vivaient dans les Prairies pendant des mois, allaient où il leur plaisait de se rendre, et parcouraient des centaines de kilomètres simplement pour traquer le bison. C'est de ces gens que nous parlons. Il s'agit de leurs histoires.

Je vais m'interrompre, car je veux laisser à M. Madden l'occasion de prendre la parole.

Je vous demanderais de vous reporter aux cartes, à partir de la page huit. La carte que je vous ai montrée, celle qui est encadrée par un gros trait jaune, n'a pas été inventée par moi — elle est le fruit de longs travaux. J'ai examiné 50 certificats d'argent. J'aimerais avoir plus de temps pour montrer ces documents extraordinaires à ceux qui ne les ont jamais vus.

Au moment d'émettre des certificats, à compter de 1885...

**Le président suppléant :** S'il vous plaît, pourriez-vous nous expliquer brièvement en quoi consistent ces certificats dont vous parlez?

**Mme Teillet :** Le gouvernement du Canada voulait abolir le titre indien, et n'était pas certain de savoir si les Métis le détenaient. À mon avis, par excès de prudence, il a décidé d'abolir également le titre des Métis; plutôt que de le faire au moyen d'un traité, il a aboli le titre que détenait chaque Métis.

On dit que nous ne savons pas qui sont les Métis aujourd'hui, mais nous le savions en 1885, car le gouvernement du Canada les a tous retracés et a joint des affidavits à leurs serments. Nous les avons tous.



The wonderful thing with the scrip piece is that they received a piece of land or money in exchange for extinguishing their title, but the scrip information on those sheets tells us where they were born, where they were married and where their children were married. Back then, there were large Metis families because they were having a baby every two years, and it shows you where those babies were baptized and born or where they died. Some cases were horrible, with 10 kids dying in the smallpox epidemic in 1870 during a three-month period. We have all this information about where they were at certain periods of their lives, so we can track some of this mobility.

I should also mention that scrip was only given out on the Prairies. This scrip does not give us any information about Ontario.

On this scrip map, I took 50 scrip applications at random, and they are divided between men and women. I separated them because I wanted to see if the men were going out by themselves and the women were staying in one spot, but that was not the case; they were travelling as families. I stopped at 50 because I think you can see what would happen if I did 1,000; you would have a red blob and not be able to see anything any longer. It shows you the general area on the Prairies that the Metis are travelling.

If you look at the next map, it shows what I call their migration mobility. The Metis are also economic or political migrants. For example, with respect to economic migrants, in Sault Ste. Marie after around 1850, the beaver were all trapped out, so there was no good trapping going on any longer. The Metis are fur traders, so they go where there is good trapping and they move there. I call that being an economic migrant. Political migrants, as I noted before, after the Red River Rebellion of 1870 and the Reign of Terror, people fled from Red River. I call that migrating for political reasons.

I could go through them all for you, but I do not think I have time. These are the migrations. It is important to note it is not always east to west. People are sometimes going back east, sometimes north, sometimes south, sometimes going east and then west and then east again. It is just to show you that they are moving.

On the last one, the big purple area on the circle represents the scrip maps, and then you see the migratory routes. Then there are red lines there. Those are some of the genealogical connections I tried to pull out. It shows you the area.

Les certificats nous apprennent que les Métis ont reçu un lopin de terre ou de l'argent en échange de l'abolition de leur titre, mais ce qui est merveilleux à propos de ces documents, c'est qu'ils contiennent des renseignements sur le lieu de naissance et de mariage de ces Métis, ainsi que sur le lieu où leurs enfants se sont mariés. À l'époque, les Métis avaient beaucoup d'enfants — ils avaient un enfant aux deux ans. Les certificats nous indiquent où ces enfants sont nés, où ils ont été baptisés et où ils sont décédés — il y a eu des cas horribles, par exemple l'épidémie de variole de 1870, qui a duré trois mois. Dix enfants sont morts. Nous disposons de renseignements à propos de l'endroit où ils se trouvaient à certaines périodes de leur vie, de sorte que nous pouvons avoir une idée de leurs déplacements.

Je devrais également mentionner que ces certificats n'ont été délivrés que dans les Prairies. Ils ne nous fournissent aucun renseignement à propos de ce qui se passait en Ontario.

Cette carte a été créée au moyen de 50 demandes de certificats que j'ai choisies au hasard. J'ai séparé les demandes présentées par des hommes et celles présentées par des femmes parce que je voulais savoir si les hommes partaient seuls pendant que les femmes demeuraient sur place. Il s'est révélé que cela n'était pas le cas — les Métis se déplaçaient en famille. Je m'en suis tenue à 50 demandes, car vous pouvez deviner ce qui se serait passé si j'en avais choisi 1 000 — la carte serait recouverte d'une grosse tache rouge, et on ne pourrait plus rien y distinguer. La carte montre le secteur des Prairies où les Métis se déplaçaient.

À la carte suivante, on peut voir ce que j'appelle la mobilité migratoire des Métis, qui migrent également pour des raisons économiques ou politiques. En ce qui concerne les motifs économiques, vers 1850, à Sault Ste. Marie, à peu près tous les castors avaient été pris, et il n'était donc plus avantageux de rester là pour y faire du trappage. Les Métis étaient des commerçants de fourrure, et ils s'installaient dans des lieux propices au trappage. C'est la raison pour laquelle j'ai dit que ce type de migration était d'ordre économique. Pour ce qui est des migrations de nature politique, comme je l'ai mentionné plus tôt, après la rébellion de la rivière Rouge de 1870 et le règne de la terreur, les Métis ont quitté la région. C'est ce que j'appelle une migration attribuable à des motifs politiques.

Je pourrais examiner tout cela avec vous, mais je ne pense pas avoir suffisamment de temps pour le faire. Voilà les migrations. Il convient de souligner qu'il ne s'agit pas toujours de migration d'est en ouest. Parfois, les gens reviennent vers l'est, parfois ils vont vers le nord, parfois vers le sud, et ils font parfois la navette d'est en ouest. Je vous montre cela simplement pour illustrer le fait que les Métis se déplacent.

Sur la dernière carte, la grande région de couleur mauve qui est encerclée représente la région où les certificats ont été délivrés, et l'on voit également les routes migratoires. Les lignes rouges que vous pouvez voir représentent quelques-uns des liens généalogiques que j'ai tenté d'établir. Cette carte vous montre la région.

If you look at the last page, I put that map I had with the yellow beside the other one, so you can see I did not invent the Northwest Territory or the Metis Nation territory. It comes out of the sustained historic evidence of these people.

These are the people that we are talking about when we refer to the Metis people, the people that we think are the individuals.

I will point out two more things. One is that I think the idea that you have zoned in on, senator, with the identification issue, there will be five issues coming up in the next decade. I think the first one is the identification issue. The second one is jurisdiction. I am sure if you have already had presentations on the law, someone has talked to you about the *Daniels* case and whether Metis are Indians for the purposes of section 91.24. I think that jurisdiction question will come up.

There is an issue about a new relationship between the federal government and Metis, of which I think the Manitoba Metis Federation case will squarely hit on the head. We need a new relationship because work will need to come out of that.

The fourth issue is consultation. I know you are aware that that is a moving target and a developing area, but it also affects the Metis. The last issue is representation.

What I think underlies those five issues that I think will absorb us legally for the next five years is identification of the community and identification of individuals. That must underlie every single one of them. If you do not know who to consult with, who to have a relationship with, who you have jurisdiction for or who is representing them, then there is no way to start addressing these problems. The root problem is identification.

I do not know if you saw statistics on mobility. One of the reasons I emphasized the mobility of the Metis is that according to our statistics, Metis today are still almost twice as mobile as other Canadians, and they are also more mobile than status Indians. My own theory is that the policy of Canada back in the 1700s and 1800s was to settle Indians down. That is why there were treaties and reserves. People wanted them to “quit their wandering ways” and to settle down. By and large, you succeeded; they are actually less mobile than most Canadians. There is a churn back and forth from the big city nearby back to the reserve, but essentially they are not as mobile. We did not put Metis on reserves or create treaty areas to encourage them to stay in place. I think if we did not do that for Indians, they would be just as mobile today as in the past.

À la dernière page, j’ai placé la carte comportant du jaune à côté de l’autre de manière à ce que nous puissions constater que ce que j’ai dit à propos du territoire des Métis du Nord-Ouest ou de la nation métisse n’a pas été inventé par moi — cela est fondé sur les renseignements historiques probants dont nous disposons à propos de ces gens.

C’est de ces gens que nous parlons lorsque nous évoquons le peuple métis, ce sont eux qui composent ce peuple.

Je vais aborder deux autres points. Tout d’abord, je crois que, au cours de la prochaine décennie, cinq questions découleront du problème mentionné par le sénateur, à savoir celui de l’identification. La première, à mes yeux, est celle de l’identification en tant que telle. La deuxième concerne les pouvoirs. Je suis certaine que, si vous avez entendu des exposés à propos du droit, on vous a parlé de l’affaire *Daniels* et de la question de savoir si les Métis sont des Indiens au sens de l’article 91.24. Je crois que la question de la compétence sera soulevée.

La troisième question a trait à une nouvelle relation entre le gouvernement fédéral et les Métis, laquelle sera complètement remise en question, d’après moi, par l’affaire concernant la Manitoba Metis Federation. Nous avons besoin d’une nouvelle relation, car c’est là-dessus que nous devons nous appuyer pour aller de l’avant.

La quatrième question touche à la consultation. Je sais que vous n’ignorez pas qu’il s’agit d’une cible mouvante et d’une question en voie d’évolution, mais elle touche également les Métis. Enfin, la cinquième question est celle de la représentation.

À mes yeux, ce qui sous-tend ces cinq questions, et mobilisera nos énergies sur le plan juridique au cours des cinq prochaines années, c’est la question de l’identification de la communauté et des personnes qui la composent. Cette question doit sous-tendre chacune des quatre autres. Si on ne sait pas qui consulter, si on ne sait pas avec qui on entretient une relation, au nom de qui nous exerçons des pouvoirs ou si les gens ne savent pas qui les représente, il sera impossible de commencer à régler ces problèmes. Le problème fondamental est celui de l’identification.

Je ne sais pas si vous disposez de statistiques sur la mobilité. L’une des raisons pour lesquelles j’ai insisté sur la mobilité des Métis tient à ce que, d’après les statistiques dont nous disposons, les Métis sont, encore aujourd’hui, deux fois plus mobiles que les autres Canadiens, et ils sont aussi plus mobiles que les Indiens inscrits. À cet égard, ma théorie est la suivante : aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, la politique du Canada consistait à faire en sorte que les Indiens se fixent à un endroit. C’est la raison pour laquelle des traités ont été conclus et des réserves ont été créées. On voulait qu’ils mettent fin à leurs pérégrinations, et qu’ils s’installent à un endroit. De façon globale, cela a réussi — dans les faits, les Autochtones sont moins mobiles que la majeure partie des Canadiens. Il y a beaucoup de va-et-vient entre les grandes villes et les réserves, mais pour l’essentiel, les Autochtones se déplacent moins que les autres Canadiens. On n’a pas placé les Métis dans des réserves ni créé des régions visées par des traités pour les

Because we did not stop the Metis from moving around, I think that is why they are still doing so, and that has repercussions for social programs. If we are wondering why Metis have poorer health and why Metis kids do not graduate from high school with the numbers that they should, maybe we should be looking at the fact that they attend 20 different high schools throughout their high school career. Maybe that has an effect. I do not think we are seriously applying the mobility data to the social issues arising for Metis today, and I think we should seriously be looking at that.

I will stop and pass it over to Mr. Madden, unless anyone has any further questions for me.

**The Acting Chair:** Senator Campbell, you looked like you wanted to ask a question at one point.

**Senator Campbell:** I still do not understand at what point you become a Metis. I do not understand that. I will explain why.

I know someone very well who is from Poplar Point in Manitoba, who clearly has a First Nations background, did exactly what you said with a genealogical search that was quite intense and discovered that, in fact, on one side were First Nations and the other side were English from Hudson Bay. Does that mean she is not Metis?

**Ms. Teillet:** That is right.

**Senator Campbell:** You will have difficulty explaining that to their family. I do not understand that. I am Scottish and Canadian. I do not stop being Scottish and Canadian because someone says that I am not.

My whole understanding of Metis was that you self-identify. I am having real difficulty because now it seems like we are putting a fence around who these people are, who they could be and who they are not. I am just having great difficulty with that.

It is not as though this person said at the end of the day, "I am Metis and I am entitled to benefits." It was not that at all. It was that "I am Metis and I am proud of it." I have trouble with what you are saying, quite frankly, from the point of view of who is Metis and who is not.

I understand all of your graphs; they make perfect sense to me. I think it is a great body of work. However, I do not think there is a point where you can say that this person is Metis and this person is not Metis. If they self-identify and if there is some

encourager à se fixer à un endroit. À mon avis, si on n'avait pas fait cela dans leur cas, les Indiens se déplaceraient aujourd'hui autant qu'ils le faisaient autrefois.

D'après moi, si les Métis continuent de se déplacer, c'est parce que l'on n'a pas réussi à les empêcher de le faire, mais cela a des répercussions sur le plan des programmes sociaux. Si l'on veut savoir pourquoi les Métis sont en moins bonne santé que les autres Canadiens, et pourquoi le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires des jeunes Métis n'est pas aussi élevé qu'il devrait l'être, il faudrait peut-être tenir compte du fait que ces jeunes peuvent fréquenter quelque 20 établissements différents durant leurs études secondaires. Cela a peut-être des répercussions. À mon avis, nous n'utilisons pas sérieusement les données relatives à la mobilité pour comprendre les problèmes sociaux auxquels font face les Métis aujourd'hui. Je pense que l'on devrait se pencher sérieusement là-dessus.

Je vais m'arrêter ici. Je vais céder la parole à M. Madden, à moins que quelqu'un ait d'autres questions à me poser.

**Le président suppléant :** Monsieur le sénateur Campbell, à un certain moment, vous sembliez avoir envie de poser une question.

**Le sénateur Campbell :** Je ne comprends toujours pas pourquoi, à un moment donné, on devient un Métis. Je ne comprends pas cela. Je vais vous expliquer pourquoi.

Je connais très bien une personne qui vit à Poplar Point, au Manitoba. Cette personne a manifestement des origines autochtones, et elle a fait exactement ce dont vous avez parlé, c'est-à-dire qu'elle a mené une recherche généalogique très sérieuse. Elle a découvert que, en fait, elle était descendante, d'une part, de membres des Premières nations, et de l'autre, d'Anglais de la baie d'Hudson. Est-ce que cela signifie que cette personne n'est pas métisse?

**Mme Teillet :** C'est exact.

**Le sénateur Campbell :** Vous allez avoir de la difficulté à expliquer cela à sa famille. Je ne comprends pas cela. Je suis Écossais et Canadien. Je ne cesse pas de l'être parce que quelqu'un me dit que je ne peux pas me réclamer de ces origines.

J'avais cru comprendre que l'on était Métis dans la mesure où l'on s'identifiait soi-même comme tel. J'ai de réelles difficultés à comprendre cela, car il semble que, à présent, on délimite précisément qui sont les Métis, qui pourrait s'identifier comme tel et qui ne le peut pas. J'ai beaucoup de difficulté à admettre cela.

Ce n'est pas comme si cette personne avait dit, au bout du compte : « Je suis Métis, et j'ai le droit de profiter des avantages découlant de ce statut. » Ce n'était pas du tout cela. Pour cette personne, il s'agissait plutôt de dire : « Je suis Métis, et fier de l'être ». Bien honnêtement, ce que vous dites à propos de qui est Métis et de qui ne l'est pas me pose problème.

J'ai compris tous les graphiques que vous avez présentés. À mes yeux, ils sont tout à fait pertinents. Il s'agit d'un excellent travail. Cependant, je ne pense pas qu'il existe un critère nous permettant de dire qui est Métis et qui ne l'est pas. Une personne

evidence that they have a background that matches, it would be like saying that Metis do not travel and are not in these communities, so they are not Metis anymore. Any person who flows genealogically from that family is not Metis.

**Ms. Teillet:** My understanding was that you said that they had First Nations background. In my estimation, that would make them people with First Nations background.

**Senator Campbell:** Then let us get down to the very basics. Do all Metis have First Nations background?

**Ms. Teillet:** The point that I am trying to make to you is about self-identification and tracking back to a Metis culture. You can go beyond that, but we are looking for people who track back to a historic Metis culture. If you only track back to a First Nations culture —

**Senator Campbell:** This person does track back to a historic Metis culture.

**Ms. Teillet:** That is not what you said. You said they found First Nations on one side and European on the other.

**Senator Campbell:** They did. They lived in Poplar point, ended up living in Metis communities and were considered Metis, but, at some point, someone made a decision that, “We will not be Metis; we will be white.” That is effectively where the break took place.

Let us get back to my original question: Is it possible to be Metis and not have First Nations in your background?

**Ms. Teillet:** At some point, people have First Nations in their background, but they have to come through a Metis culture. There is a thing called a birth of a culture — ethnogenesis. That is a sociological term where a new culture is created. Once that culture is created, you come from that culture; you do not come from the Cree or the Blackfoot next door. You come from the Metis culture that has come into existence. We know when it came into existence in the Metis of the Northwest. We know exactly when it came into existence. We have lots of good data on that.

If, before that, you have some people who have First Nations ancestry, after that you are First Nations. Let me also point out another thing that we have not instituted here in Canada but that the Maori in New Zealand have. They put what they call a three-generation concept on it. They say that in the first generation you move away from your culture. We all saw the sixties scoop, right, all

l'est si elle s'identifie comme telle et qu'elle dispose de certains renseignements probants touchant ses origines; on ne peut pas dire, par exemple, qu'une personne qui ne se déplace pas et ne vit pas dans ces communautés migrantes n'est pas un Métis. Toute personne qui descend de cette famille n'est pas nécessairement Métis.

**Mme Teillet :** J'avais cru comprendre que vous aviez dit que ces personnes étaient d'origine autochtone. À mes yeux, cela ferait d'elles des personnes d'origine autochtone.

**Le sénateur Campbell :** Dans ce cas, revenons aux notions de base. Est-ce que tous les Métis sont des descendants des Premières nations?

**Mme Teillet :** À ce moment-ci, ce qui m'intéresse, c'est la question de l'auto-identification et le fait de remonter dans le passé pour cerner une culture métisse. On peut aller au-delà de ça, mais, pour notre part, nous sommes à la recherche de gens qui sont des descendants d'une culture historique métisse. Si l'on ne remonte qu'à une culture des Premières nations...

**Le sénateur Campbell :** La personne dont je vous parle est descendante d'une culture historique métisse.

**Mme Teillet :** Ce n'est pas ce que vous avez dit. Vous avez dit que cette personne avait découvert qu'elle était, d'une part, descendante des Premières nations et, de l'autre, d'une culture européenne.

**Le sénateur Campbell :** C'est exact. Cette personne vivait à Poplar Point, et a fini par vivre au sein d'une communauté métisse et était considérée comme une Métisse, mais, à un moment donné, l'un de ses ancêtres a déclaré : « Nous ne sommes pas des Métis; nous sommes des Blancs. » C'est à ce moment-là que la rupture a eu lieu.

Revenons à ma question initiale : est-il possible d'être Métis et de ne pas être d'origine autochtone?

**Mme Teillet :** D'une façon ou d'une autre, les gens ont des ancêtres autochtones, mais ils doivent provenir d'une culture métisse. Il existe une chose que l'on appelle l'ethnogenèse — la naissance d'une culture. Il s'agit d'un terme utilisé en sociologie et qui renvoie à la création d'une nouvelle culture. Lorsqu'une culture est créée, les gens qui naissent au sein d'elle sont considérés comme provenant de cette culture, et non pas d'une autre vivant tout près, par exemple celle des Cris ou des Blackfoot. Du moment qu'une culture métisse est créée, les gens qui naissent au sein de cette culture sont des Métis. Nous savons à quel moment la culture des Métis du Nord-Ouest a vu le jour. Nous pouvons dater très précisément cette naissance. Nous possédons une foule de données solides à ce sujet.

Si on remonte plus haut et qu'il se révèle qu'une personne a des ancêtres au sein des Premières nations, elle sera considérée comme descendante des Premières nations. Si vous le permettez, j'aimerais parler d'une notion qui n'a pas été adoptée au Canada, mais qui l'a été en Nouvelle-Zélande, relativement aux Maoris. Il s'agit de la notion des trois générations selon laquelle,

those kids scooped out of their culture? They say that if that generation, once they grow up, want to come back, they take them without question. It is not their fault that they got taken away.

If they have been away for a whole generation, and the next generation comes back and wants to say that they are Maori, they say, “If we accept you back” — because it is a two-way street at that point — “then that is fair. However, you have been gone into the second generation.” However, they say that if you have been gone into the third generation, you have been gone too long. You are not us anymore. You cannot come back after three generations and say that you are us because you are not anymore. I am not saying that we have adopted that here. Personally, I think it is something we should look at, but I do not speak for the politicians. I think we should be looking at that. If people have been identifying as white in the white community or the regular Canadian communities for three generations, then my own personal opinion is that that is it.

**Senator Campbell:** What happens if you do not know? What happens then? You are placing a parameter on people who have no choice in the matter. What happens if you do not know, and, all of a sudden, if you trace back, you find that you are Metis. It is three generations, so you are not Metis anymore? I am third generation not Scottish. That does not mean I do not wear a kilt anymore, and I am not proud of being Scottish. I am sorry. I am having real difficulty with this. I will work through it, but I am having real difficulty with what you are telling me.

**Ms. Teillet:** I have difficulty with a position that says that people who have gone for 30 or 50 years without knowing — some of them 300 years — then get to, just because they go and do a genealogy, come and say that they are me. I think, sorry, no. I draw the line. I do.

**Senator Campbell:** We just have to choose to disagree.

**Ms. Teillet:** Okay.

**Senator Campbell:** I do not think that your argument is sound.

**Jason T. Madden, Lawyer, JTM Law, as an individual:** I have this question: Do the people not get to decide? What you are saying is that I can look at any genealogy and say, “Well, three generations back, I was Metis.” The reality of what is protected

au cours de la première génération, on s'éloigne de sa culture. Nous avons entendu parler de la rafle des années 1960, durant laquelle une foule d'enfants ont été séparés de leur culture, n'est-ce pas? On dit que, si ces enfants veulent se réclamer, une fois qu'ils seront adultes, de la culture dont ils ont été séparés, ils pourront assurément le faire. Ce n'est pas de leur faute s'ils ont été arrachés à leur culture.

Si, pendant une génération complète, des personnes ne se réclament pas d'une culture, mais que des membres de la génération suivante souhaitent s'en réclamer, et s'affirmer comme maoris, on leur dit qu'on leur reconnaissait cette identité, mais — car il s'agit à présent d'une reconnaissance conditionnelle — qu'ils seront comme des Maoris de deuxième génération. Toutefois, au bout de trois générations, on considère que le laps de temps écoulé est trop long, et que les personnes n'appartiennent plus à une culture. On ne peut pas se réclamer d'une culture si nos ascendants des deux générations précédentes ont cessé de s'en réclamer. Je ne suis pas en train de dire que, nous avons adopté ce critère ici. Pour ma part, j'estime que nous devrions envisager de le faire, mais je ne m'exprime pas au nom des politiciens. Je pense que nous devrions nous pencher là-dessus. Si une personne s'identifie comme une personne blanche appartenant à une communauté blanche ou une communauté canadienne ordinaire depuis trois générations, à mes yeux, cette personne appartient à cette communauté.

**Le sénateur Campbell :** Que se passe-t-il si une personne ne connaît pas ses origines? Que se passe-t-il alors dans un tel cas? Vous imposez un critère à des gens qui n'ont aucun choix en la matière. Que se passe-t-il si une personne ne connaît pas ses origines et que, tout d'un coup, elle parvient à retracer ses ancêtres, et découvre qu'elle est d'origine métisse. Si trois générations se sont écoulées, cette personne ne pourra plus être considérée comme une Métisse? Je suis un non-Écossais de troisième génération. Cela ne veut pas dire que je ne porte plus le kilt et que je ne suis pas fier de mes origines écossaises. Je suis désolé. J'ai beaucoup de difficulté avec cela. Je vais en venir à bout, mais ce que vous dites me pose de réels problèmes.

**Mme Teillet :** Pour ma part, j'ai de la difficulté à admettre que des gens découvrent, au bout de 30 ou 50 ans — parfois même au bout de 300 ans — qu'ils sont, comme moi, des Métis, simplement parce qu'ils ont mené une recherche généalogique. Je suis désolée, mais non, je n'admets pas cela. Je trace une limite. Vraiment.

**Le sénateur Campbell :** Nous n'aurons d'autre choix que d'en rester là.

**Mme Teillet :** D'accord.

**Le sénateur Campbell :** Je crois que vos arguments ne sont pas rigoureux.

**Jason T. Madden, avocat, JTM Law, à titre personnel :** Je me pose la question suivante : les gens ne peuvent-ils pas décider eux-mêmes? Ce que vous êtes en train de dire, c'est que, à l'issue d'une recherche généalogique, je peux affirmer : « Eh bien, il y a trois

within section 35, or the reason we have section 35, is to protect people's collectives, not so that individuals can just identify.

**Senator Campbell:** You self-identify.

**Mr. Madden:** That is not sufficient.

**Ms. Teillet:** That is only one part of it.

**Mr. Madden:** Your argument is what we faced, as Metis, before *Powley*. That argument lost in the Supreme Court. That is the Congress of Aboriginal Peoples' argument. The Metis are the mush. I have some mixed ancestry, so I belong. What we won at the Supreme Court was that that did not cut it. It was not sufficient to say, "I am a bit of this and a bit of that. I self-identify as Metis because I cannot figure out, am confused or find some ancestry behind me." What section 35 and *Powley* were about was that it was not good enough to just have mixed-ancestry people.

I want to talk a bit about the case law. We are here to actually talk about the law, and your arguments, or those points that you are making, are failing in the courts. We are winning overwhelmingly. Ms. Teillet and I have been fortunate to be counsel on many of them. I will take you to some of the East Coast cases. It is not us who have the pulse on us; it is the judges who do because the arguments you are making are being made by individuals claiming to be Metis.

Here is one case. It is *R v. Castonguay*. The judge said:

It should also be said that the Court heard no evidence based on which it could hold that there ever was a Métis community in New Brunswick. At one point, there clearly were Métis, that is to say children of one aboriginal parent and one parent of European descent. . . . Having said this, an aboriginal genetic connection that was formed ten generations ago and has no continuity with the present cannot give rise to a constitutional right."

That is what the courts are reaffirming and what the Metis also say. It is this idea that just because you have an ever-so-great ancestor, you do not connect into those communities who are the section 35 rights holders or who hold the rights, so it does not make you Metis.

There is a basic theory as to why section 35 is included in our Constitution. There were peoples who were here first. When Canada's expansion went westward, it did not bulldoze over, although it tried in some cases. Those peoples and their distinct identities, cultures and ways of life are meant to be protected.

générations de cela, mes ancêtres étaient des Métis. » En fait, ce qui est protégé par l'article 35, ou plutôt la raison pour laquelle cet article existe, c'est pour protéger les collectivités, et non pas pour que les personnes puissent simplement s'auto-identifier.

**Le sénateur Campbell :** On s'identifie soi-même à une culture.

**M. Madden :** Cela ne suffit pas.

**Mme Teillet :** Cela ne représente qu'une partie du processus.

**M. Madden :** L'argument que vous faites valoir, c'est ce à qui nous avons affaire, en tant que Métis, avant l'affaire *Powley*. Cet argument a été rejeté par la Cour suprême. Il s'agit de l'argument présenté par le Congrès des Peuples Autochtones. Les Métis constituent la référence. Je suis une personne de sang mêlé, donc je suis un Métis. Notre victoire devant la Cour suprême tient à ce qu'il a été conclu que ce critère ne suffisait pas. Une personne ne pourrait pas se contenter de dire : « J'ai des ancêtres autochtones et des ancêtres blancs, et je m'identifie comme Métis parce que je ne parviens pas à établir mon origine exacte, parce que je suis perplexe à ce sujet ou parce que je me suis trouvé des ancêtres de telle ou telle origine. » Pour l'essentiel, l'article 35 et l'arrêt *Powley* ont établi qu'il ne suffisait pas d'être une personne de sang-mêlé pour que l'on puisse se définir comme Métis.

J'aimerais parler un peu de la jurisprudence. En fait, nous sommes réunis ici pour parler du droit, et les arguments ou les observations que vous avez présentés ont été rejetés par les tribunaux. Dans l'immense majorité des cas, nos arguments ont été admis. Mme Teillet et moi avons eu la chance de participer à de nombreuses affaires à titre d'avocats. Je vais vous parler de quelques affaires qui ont été entendues sur la côte Est. Ce n'est pas nous qui pouvons prendre notre propre pouls, mais les juges, car les arguments que vous faites valoir sont également formulés par des personnes qui affirment être des Métis.

Je vais vous citer un extrait de l'affaire *R c. Castonguay*, où le juge a déclaré ce qui suit :

De plus, aucune preuve ne fut présentée permettant à la cour de conclure qu'il existait en aucun temps une communauté métisse au Nouveau-Brunswick. C'est évident qu'il existait à un moment des Métis, c'est-à-dire des enfants issus d'un parent autochtone et d'un parent de descendance européenne. [...] Mais, cela dit, un lien génétique autochtone qui est né dix générations dans le passé, sans continuité jusqu'au présent, ne peut engendrer un droit constitutionnel.

C'est ce que les tribunaux ont réaffirmé, et c'est également ce qu'affirment les Métis : le simple fait que vous ayez un quelconque ancêtre de telle ou telle origine ne signifie pas que vous appartenez aux communautés qui détiennent des droits en vertu de l'article 35, et ne signifie donc pas que vous êtes un Métis.

Si l'article 35 figure dans la Constitution, c'est pour une raison fort simple : il y a des peuples qui étaient ici en premier. Lorsque la population canadienne a pris de l'expansion vers l'Ouest, elle ne l'a pas fait de façon brutale, bien qu'elle ait tenté de le faire à quelques occasions. Ces peuples doivent être protégés, de même

Those are the communities that are protected within section 35. We have to stress this: It is about collectives and peoples being protected.

If the people themselves decide, “Yes, we want to accept anyone who can find a little bit of Metis ancestry within them,” that is one case. However, that is not what the Metis themselves have put up, and it is not what the Metis themselves want. The Metis are protected in section 35 to protect that distinct culture and way of life. If the Metis have no ability to do that, we will be lost in the sands of time like other peoples who have gone before.

It is extremely problematic and troublesome by virtue of the lack of actually dealing with Metis and sitting down and figuring out the identity question, avoiding it. What governments in Canada have done for successive generations is to duck this issue. The Metis ourselves have finally gone to the courts and been extremely successful in the courts.

I want to go back to Senator Demers’ comments because I think that the Supreme Court of Canada provides us with a lot of help in saying, “Why is there this problem with this people?” They set out the narrative in three paragraphs. I think that they do it quite well and it is one of the challenges that the Metis face.

This is a recent case from the Supreme Court of Canada. It is a case from the Alberta Metis settlements. There is the land base Metis in Alberta. This is the quagmire or one of the additional challenges of why we do not have reserves or an Indian Act registry to clearly understand who these people are. Yet we do have that in the Indian world, since the 1970s, and we started that with the Inuit.

The Supreme Court of Canada said:

Following *The Royal Proclamation* of 1763 (reproduced in R.S.C. 1985, App. II, No. 1), which organized the territories recently acquired by Great Britain and reserved certain lands for Indians, the Crown adopted a practice of making treaties with Indian bands. Thus, most Indians on the prairies are Treaty Indians. In exchange for surrendering their traditional lands to the Crown, they were granted reservations and other benefits, such as the right to hunt and trap on Crown land. . . . The Crown did not apply to the Métis its policy of treating with the Indians and establishing reservations and other benefits in exchange for lands. In some regions, it adopted a scrip system that accorded allotments of land to individual Métis. However, Métis communities were not given a collective reservation or land base; they did not enjoy the protections of the *Indian Act* or any equivalent. Although widely recognized as a culturally-distinct Aboriginal people living in culturally distinct communities, the law remained blind to the unique history of the Métis and their unique needs.

que leur identité, leur culture et leur mode de vie distincts. Ces communautés sont protégées par l’article 35. Nous devons insister là-dessus : il s’agit de protéger les collectivités et les peuples.

Si les Métis décidaient que quiconque se découvre un ancêtre métis peut être considéré comme Métis, très bien. Cependant, ce n’est pas ce que les Métis ont décidé, et ce n’est pas ce qu’ils veulent. Les Métis sont protégés par l’article 35, comme le sont leur culture distincte et leur mode de vie particulier. S’ils n’ont pas la capacité de bénéficier de cette protection, ils disparaîtront et ne seront plus qu’un souvenir, comme c’est arrivé à d’autres peuples dans le passé.

Cela est extrêmement épineux et problématique parce qu’on n’a jamais vraiment discuté avec les Métis pour tenter de régler la question de l’identité — on évite d’aborder cette question. Au Canada, les gouvernements qui se sont succédé ont réussi à esquiver cette question. Les Métis se sont finalement eux-mêmes adressés aux tribunaux, et cela leur a été extrêmement profitable.

J’aimerais revenir sur les observations formulées par le sénateur Demers, car je crois que la Cour suprême du Canada nous aide beaucoup à comprendre pourquoi l’identité de ce peuple pose des difficultés. La Cour expose les faits en trois paragraphes; à mon avis, elle le fait très bien. Il s’agit de l’une des difficultés auxquelles les Métis font face.

Il s’agit d’un arrêt qui a été rendu récemment par la Cour suprême du Canada, et qui concerne les établissements métis de l’Alberta. Là-bas, les Métis disposent d’une assise territoriale. Il s’agit de l’un des autres problèmes qui expliquent pourquoi nous ne possédons pas de réserve ni un registre découlant de la Loi sur les Indiens nous permettant de comprendre clairement qui sont ces gens. Pourtant, depuis les années 1970, des peuples autochtones possèdent cela. Cela a débuté avec les Inuits.

Voici un extrait de l’arrêt de la Cour suprême :

Comme suite à la Proclamation royale de 1763 (reproduite dans L.R.C. 1985, app. II, n° 1), qui organisait les territoires acquis récemment par la Grande-Bretagne et réservait certaines terres aux Indiens, la Couronne a adopté une pratique consistant à conclure des traités avec les bandes indiennes. Par conséquent, la plupart des Indiens des prairies sont soumis au régime d’un traité. En contrepartie de la cession de leurs terres traditionnelles à la Couronne, ils ont obtenu des réserves et d’autres avantages, comme le droit de chasser et de piéger le gibier sur les terres de la Couronne [...] La politique de la Couronne qui consistait à conclure des traités avec les Indiens, à établir des réserves et à leur conférer d’autres avantages en échange des terres ne s’appliquait pas aux Métis. Dans certaines régions, la Couronne a adopté un système de certificats d’argent selon lequel des terres étaient accordées à des Métis. Cependant, les communautés métisses n’ont pas obtenu de réserve ou d’assise territoriale collective; elles ne bénéficiaient pas des protections prévues par la Loi sur les Indiens ou par d’autres textes législatifs équivalents. Bien que largement reconnu comme formant un peuple

They go on: “Governments slowly awoke to this legal lacuna.” That is a big gap. This is another people there that the government policy has chosen to ignore. They said, “We will deal with you as individuals, we will give you scrip, we will not recognize that in order to keep your communities together you need collective land bases as well and the protections provided to other Aboriginal people.”

Frankly the process was: How do you divide up a group? If you divide them up, maybe they will just disappear. I believe that is the strategy.

Then they say:

Governments slowly awoke to this legal lacuna. . . . The landscape shifted dramatically in 1982, with the passage of the *Constitution Act, 1982*. In the period leading up to the amendment of the Constitution, Indian, Inuit and Métis groups fought for constitutional recognition of their status and rights. Section 35 of the *Constitution Act, 1982* entrenched existing Aboriginal and treaty rights and recognized three Aboriginal groups — Indians, Inuit, and Métis. For the first time, the Métis were acknowledged as a distinct rights-holding group.

We have this people for whom no one has established systems for; no one has bothered to remain in the list of identifying them. No one has done that work. However, we continue to have section 35, which recognizes “they were always there but we did not pay attention.” That is what *Powley* changed. Those distinct communities — you have to work with them to figure out how to identify those people today.

It is not simply self-identification. The Supreme Court of Canada says that I can stand up and say I am the Queen of Sheba, but that does not make it so. The Supreme Court of Canada says there is a three-part test to be a part of those section 35-protected communities: Self-identification is one, ancestral connection to the distinct Metis community, and community acceptance.

The reality is that if you have an ever-so-great ancestor and you have no connection to the community, the community itself has to make the determination. You can self-identify as Metis but the reality of whether you are a part of that community or people must lie with the collective; it does not lie with an individual just standing up and saying that.

autochtone culturellement distinct et vivant dans des communautés culturellement distinctes, les Métis voyaient leur histoire et leurs besoins uniques ignorés par le droit.

La cour ajoute ensuite : « Les gouvernements ont lentement pris conscience de cette lacune dans la loi. » Il s’agit d’une lacune considérable. Il s’agit d’un autre peuple dont le gouvernement a décidé de faire abstraction au moment d’élaborer ces politiques. Le gouvernement a dit aux Métis : « Nous allons faire affaire avec vous de façon individuelle, nous vous remettrons un certificat d’argent, nous ne reconnaitrons pas le fait que vous avez besoin d’une assise territoriale afin que vos communautés puissent demeurer unies, ni que vous avez besoin de bénéficier des mêmes protections que les autres peuples autochtones. »

Bien honnêtement, le processus consistait à tenter de diviser un groupe. Si on divise ses membres, le groupe disparaîtra peut-être. À mes yeux, il s’agit là de la stratégie qui a été adoptée.

La Cour poursuit en ces termes :

Les gouvernements ont lentement pris conscience de cette lacune dans la loi [...] Le paysage a radicalement changé en 1982, avec l’adoption de la *Loi constitutionnelle* de 1982. Pendant la période précédant la modification de la Constitution, les Indiens, les Inuit et les Métis se sont battus pour la reconnaissance constitutionnelle de leur statut et de leurs droits. L’article 35 de la *Loi constitutionnelle* de 1982 a enchâssé les droits autochtones existants, ancestraux ou issus de traités, et a reconnu trois groupes autochtones — les Indiens, les Inuit et les Métis. Pour la première fois, les Métis étaient reconnus comme un groupe distinct titulaire de droits.

Nous parlons ici d’un peuple pour lequel personne n’a mis en place de systèmes; personne ne s’est donné la peine de continuer à les identifier. Personne n’a fait ce travail. Toutefois, il existe toujours l’article 35, qui reconnaît que ces gens ont toujours été là, mais que nous ne nous sommes pas occupés d’eux. C’est cela que l’arrêt *Powley* a changé. Il faut collaborer avec ces communautés distinctes pour établir la manière dont nous devons nous y prendre pour identifier ces personnes aujourd’hui.

Il ne s’agit pas d’une simple auto-identification. Selon la Cour suprême du Canada, j’ai le droit de déclarer que je suis la reine de Saba, mais cela ne signifie pas que je le suis vraiment. D’après la Cour, une personne qui veut être reconnue comme appartenant à une communauté protégée par l’article 35 doit répondre aux trois critères suivants : elle doit s’identifier elle-même comme étant un Métis, établir ses liens ancestraux avec une communauté métisse distincte et être admise par cette dernière.

Le fait est que, si vous avez un ancêtre métis éloigné, mais que vous n’avez pas de lien avec une communauté métisse, c’est à cette dernière qu’il revient de prendre une décision. Vous pouvez vous identifier comme membre d’une communauté métisse, mais la réalité, c’est que c’est à cette dernière qu’il revient de décider si vous faites partie d’elle, et non pas à la personne qui l’affirme.



Here is the challenge, and the Supreme Court of Canada puts their finger on it: Nothing is set up to actually figure out who these people are. Aside from the Metis settlements in Alberta, Metis are, by and large, without a land base, except in the Northwest Territories where Metis are included in the modern-day land claims agreement process, or some are in their own negotiations through the Northwest Territories Metis Nation.

This is the problem. This is what you are grappling with. The reality from 1982 was that we were supposed to negotiate this. We were supposed to sit down and figure it out, and that was not done. Back in 1993 — and I have included it in the materials — when the Charlottetown round came around again, the Metis were there and were able to get an accord called the Metis Nation Accord with the five provinces from Ontario west, the Northwest Territories, as well as the Government of Canada saying, “We will sit down with you and begin to negotiate those things.”

It was part of the Charlottetown Accord and that fell apart and the political process fell apart. We went to the courts. I think we run about 20 years behind where First Nations are. They sometimes blaze the trail. We have to remember 30 years ago, not many people paid a lot of attention to the treaties. They said, “They were not worth the paper they were written on.”

In Canada we are grappling with how to deal with the third Aboriginal people. There are those three and the entire system we all know and know well is oriented around First Nations, Indians and the Indian Act. I refer to it as the vortex. That is what everyone focuses on and no one pays attention to the peripheries where the Inuit and Metis sit. Unfortunately, they are ignored often, or for the most part people do not know how to deal with them.

If you are not going to deal with them, the courts have been dealing with them. It has been forcing this issue in the same way. The tide has turned — many of the issues ignored in the First Nations world back in the 1960s and 1970s has changed. The Metis are in that space today. *Powley* set the first parameters, saying these are not just this mixed-ancestry hodgepodge. They are a distinction people who emerged in the historic northwest prior to Canada being Canada.

Why as Canadians we say they were here first, we respect that, we acknowledge that, and we want to find a way to continue to allow those communities and the larger people that they are a part of to continue to exist.

The challenge we have is that no one wants to do it with the Metis. We are the proverbial political football: “Do not come and knock on our door. Talk to the provinces.” We think we have

La difficulté, et la Cour suprême du Canada a mis le doigt dessus, est la suivante : aucun système n’a été mis en place pour déterminer qui sont réellement ces gens. De façon générale, les Métis ne possèdent aucune assise territoriale, sauf en Alberta, et dans les Territoires du Nord-Ouest, où les Métis ont été invités à participer au processus de règlement des revendications territoriales, ou mènent leurs propres négociations, dirigées par la nation métisse des Territoires du Nord-Ouest.

C’est là que le bât blesse. C’est cela qui vous pose des difficultés. Ce qui avait été prévu en 1982, c’est que cela devait faire l’objet de négociations. Nous devions discuter et régler cela, mais on ne l’a pas fait. En 1993 — et cela est mentionné dans les documents que j’ai fournis —, lorsque les négociations de Charlottetown ont repris, les Métis étaient présents, et sont parvenus à conclure une entente — l’accord relatif à la nation métisse — avec l’Ontario et les quatre provinces situées à l’ouest de celles-ci, les Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Canada, entente selon laquelle nous devons entreprendre des négociations à propos de tout cela.

Cela faisait partie de l’accord de Charlottetown, mais celui-ci a été rejeté, et le processus politique s’est écroulé. Nous nous sommes adressés aux tribunaux. À mon avis, les Métis ont 20 ans de retard environ sur les Premières nations. Parfois, ils montrent la voie à suivre. Nous devons nous rappeler que, il y a 30 ans, peu de gens s’intéressaient aux traités. On disait qu’ils ne valaient pas le papier sur lequel ils étaient rédigés.

Au Canada, nous avons de la difficulté à trouver la façon de composer avec le troisième peuple autochtone. Il y a trois peuples autochtones, et l’ensemble du système que nous connaissons bien est axé sur les Premières nations, les Indiens et la Loi sur les Indiens. C’est ce que j’appelle le vortex — tout le monde se préoccupe de ce qui se passe au centre, et personne n’accorde la moindre attention à ce qui se passe en périphérie, où se trouvent les Inuits et les Métis. Bien souvent, malheureusement, on fait abstraction d’eux, ou alors, comme c’est généralement le cas, on ne sait pas comment composer avec eux.

Si vous ne savez pas quoi faire avec eux, les tribunaux, eux, le savent. Ils ont fait progresser les choses de la même manière sur cette question. Le vent a tourné — on s’occupe maintenant de bon nombre des questions touchant les Premières nations que l’on passait sous silence dans les années 1960 et 1970. Les Métis sont à présent au centre de l’attention. L’arrêt *Powley* a fixé les premiers paramètres en énonçant que la nation métisse n’était pas simplement un ramassis de personnes de sang-mêlé — il s’agit d’un peuple distinct et historique qui a vu le jour dans le Nord-Ouest du Canada avant que le pays ne porte ce nom.

En tant que Canadiens, nous affirmons qu’ils étaient là en premier, que nous respectons et reconnaissons cela, et que nous voulons trouver une façon de veiller à ce que ces communautés et l’ensemble des membres de ce peuple continuent d’exister.

Le hic, c’est que personne ne veut discuter avec les Métis. Comme toujours, les divers échelons se renvoient la balle : « Ne venez pas frapper à notre porte. Adressez-vous aux provinces.

extinguished all of your Indian titles; we will deal with you as individuals.” There is no process in place right now to grapple with these issues.

Here will be the reality. Since *Powley*, we have had a lot of research done and we have also gone to the courts quite successfully and in some areas quite unsuccessfully. The map Ms. Teillet is talking about, based on the historic research is showing, is what the case law is showing up. We do not see those communities emerge in Eastern Canada. We like to say it is because we are such good lawyers that we continue to win in Ontario and in the Prairies. The reality is that it is not. The facts of history are there.

We are here today to talk about the fact that we think there are big issues coming down the pipe that the Government of Canada needs to begin to grapple with. Maybe I will take the question as we go along. The first one is jurisdiction and the other one is the Manitoba Metis Federation case just heard by the Supreme Court of Canada in December of this year. Similar to how *Powley* made everyone stand up and take notice, the Metis Federation case will do the same thing of saying there is unfinished business in Canadian Confederation and we have to deal with the issues with respect to the Metis that we have largely ignored today.

**Senator Campbell:** I want to make it clear that I did not mean any disrespect in my comments. I have a clear understanding of your idea of the collective. I understand the collective.

I still have difficulty with the disjoint that takes place. I understand the concept of three generations, too. I just wonder what happenings to someone like Senator St. Germain who had gone through all of this; he was identified in a collective. He was Metis. What happens to someone who comes to the realization that they have Metis ancestry that is identified?

Can they then be identified as Metis? Does it come down to what you are saying: I self-identify, then I have to actually be accepted by what we recognize as a Metis culture, as a Metis group, and then I am accepted? Would that be the process to go through?

**Mr. Madden:** Yes.

**Senator Campbell:** I am prepared to accept that because I have a Cree grandmother and a Hudson’s Bay trader father I am not Metis. I get that. If I am accepted by the community and recognized by the community, am I then Metis?

**Mr. Madden:** Yes, if you are ancestrally connected to that community. One of the things that has not played out yet that the Metis are still grappling with is, how do they implement the community acceptance process?

**Ms. Teillet:** In some places we have it done. For example, one of the cases we took in southern Manitoba, Will Goodon, what the community there did was, if you wanted to join the Metis community you had to go to the St. Boniface College, which will do your genealogy for you. You go back and show them this and

Nous croyons avoir aboli tous vos titres indiens, et nous traiterons avec vous en tant qu’individus. » À l’heure actuelle, il n’existe aucun processus nous permettant de régler ces problèmes.

Voici ce qui se passera. Depuis l’arrêt *Powley*, nous avons mené beaucoup de recherches, nous avons obtenu bien du succès devant les tribunaux et nous avons aussi essuyé certains échecs. La carte dont Mme Teillet a parlé — qui est fondée sur des recherches historiques — s’appuie sur la jurisprudence. Nous ne voyons pas de telles communautés apparaître dans l’Est du Canada. Nous nous plaignons à dire que c’est parce que nous sommes d’excellents avocats que nous continuons à obtenir gain de cause en Ontario et dans les Prairies. En réalité, la situation est différente. L’histoire le montre.

Nous sommes réunis ici aujourd’hui pour parler de ce qui nous semble être de grands enjeux naissants sur lesquels le gouvernement du Canada doit commencer à se pencher. Je vais peut-être répondre à la question au fil de nos délibérations. Le premier enjeu est celui de la compétence, et l’autre est l’affaire relative à la Manitoba Metis Federation entendue par la Cour suprême du Canada en décembre. Tout comme l’arrêt *Powley* a eu pour effet de mobiliser les gens et de leur faire prendre conscience du problème, cette affaire montrera qu’il y a des problèmes irrésolus dans la Fédération canadienne et que nous devons aborder les questions liées aux Métis dont nous avons en grande partie fait abstraction à ce jour.

**Le sénateur Campbell :** Je tiens à préciser que je ne voulais pas me montrer irrespectueux dans mes commentaires. Je comprends bien votre conception de la collectivité. Je comprends cela.

J’ai encore de la difficulté à comprendre la rupture qui s’effectue. Je comprends également le concept des trois générations. Je me demande seulement ce qui arrive aux personnes comme le sénateur St. Germain, qui a vécu tout cela; il a été identifié comme appartenant à une collectivité. Il est Métis. Qu’arrive-t-il aux personnes qui apprennent qu’ils ont un ancêtre métis?

Peuvent-elles alors être reconnues comme des Métis? Est-ce que cela revient à ce que vous dites : je me déclare Métis, puis je dois en fait être accepté par une culture, un groupe métis reconnu avant d’être accepté? Serait-ce le processus à suivre?

**M. Madden :** Oui.

**Le sénateur Campbell :** Je suis disposé à admettre que le fait d’avoir une grand-mère crie et un père de la baie d’Hudson qui était négociant ne fait pas de moi un Métis. Je comprends cela. Si je suis accepté par la communauté et qu’on reconnaît mes racines, alors suis-je Métis?

**M. Madden :** Oui, si vous avez des liens ancestraux avec cette communauté. Une chose qui n’a pas encore été réglée et qui pose problème aux Métis, ce sont les mesures à prendre pour mettre en œuvre les processus d’acceptation par la communauté.

**Mme Teillet :** Ce processus est en place dans certaines régions. Par exemple, dans une des causes — celle de Will Goodon — que nous avons défendues dans le Sud du Manitoba, il était question de l’approche suivante utilisée par la communauté : les personnes qui désirent se joindre à la communauté métisse doivent aller au

say, “My name is Goodon now but it was Gaudin back three generations ago and my great-grandfather was in this community.” They go to the community and nine people in that small community sign on and say, “We know that family. We know they were Metis.” You have to get nine people to sign to say they knew you, your family or your history. That is how it works there.

Not everywhere is doing that.

**Senator Campbell:** There is a model, is there?

**Ms. Teillet:** Exactly, there is some way of everyone standing up and saying, “We know you.”

**The Acting Chair:** That is interesting because the Inuit land claim had a similar community enrolment process.

**Mr. Madden:** Here is the point: We know how to do it. There is no question that we know how to do it. We have done it for the modern-day land claims agreements for the Indians in the Yukon, and the Northwest Territories for the Inuit. No one has done it for the Metis. The reality is that we do not have to do it, if we pretend we are continually wilfully blind to the fact that there is this third group of Aboriginal peoples there who essentially have the same rights and have the same constitutional protections as other Aboriginal peoples. There is a need to create a process that allows us to do that. Unfortunately, the political will has not been there and Metis have resorted to the courts in order to push these issues further, similar to how First Nations have resorted to the courts, as well as Inuit, when there has been a lack of political appetite to deal with these issues.

**The Acting Chair:** I have one comment. The Inuit were enrolling members community by community following the settlement of their land claim. It amazed me that in some communities people who had no ancestral connection — that was one of the three points you emphasized — but were fondly regarded or were considered to be Inuit because of their lifestyle and their ability to speak the language and all that, were actually enrolled in the Inuit land claim. That was sanctioned by the government. They have become beneficiaries, even though they have no genealogical connection. There was that much respect given to the community approbation in the Inuit land claim.

**Senator Sibbeston:** I want to thank our witnesses because I am a Metis and this is as clear as I have ever heard it explained. You have taken the historical basis of the Metis people as a distinct group of Aboriginal people on the Prairies and come from there.

Collège Saint-Boniface, qui fera leur arbre généalogique. Elles doivent ensuite le montrer à la communauté et lui dire : « Mon nom de famille, c’est Goodon, mais c’était Gaudin il y a trois générations, et mon arrière-grand-père faisait partie de la communauté. » Elles doivent se rendre dans cette petite communauté et obtenir la signature de neuf personnes attestant qu’elles connaissent cette famille et qu’elle a des origines métisses. Neuf personnes doivent attester qu’elles savent qui vous êtes ou qu’elles connaissent votre famille ou votre histoire. Voilà comment on procède là-bas.

Cela ne fonctionne pas ainsi partout.

**Le sénateur Campbell :** Il y a un modèle, n’est-ce pas?

**Mme Teillet :** Tout à fait. Il existe un moyen de faire en sorte que tout le monde se mobilise et dise : « Nous vous connaissons. »

**Le président suppléant :** Voilà qui est intéressant, car les revendications territoriales inuites comportaient un processus semblable d’acceptation par la communauté.

**M. Madden :** Voici le point à retenir : nous savons ce qu’il faut faire. Nous le savons assurément. Nous avons mis en œuvre ce processus pour les Indiens du Yukon et pour les Inuits des Territoires du Nord-Ouest dans le cadre d’accords de revendications territoriales que nous avons conclus avec eux. Personne ne l’a fait pour les Métis. En réalité, nous n’avons pas à le faire si nous choisissons de continuer à faire semblant qu’il n’y a pas de troisième peuple autochtone possédant essentiellement les mêmes droits et les mêmes protections constitutionnelles que les autres peuples autochtones. Il faut créer un processus qui nous permettra de corriger la situation. Malheureusement, la volonté politique a fait défaut, et les Métis se sont tournés vers les tribunaux pour faire avancer ces questions, tout comme l’ont fait les Premières nations et les Inuits quand la classe politique n’était pas disposée à aborder ces enjeux.

**Le président suppléant :** J’ai un commentaire à faire. Les Inuits se sont rendus d’une communauté à une autre pour inscrire des membres à la suite du règlement de leur revendication territoriale. J’ai été sidéré d’apprendre que, dans certaines communautés, des gens qui n’avaient aucun ancêtre inuit — et c’est un des trois points que vous avez soulignés — mais qui étaient bien appréciés ou considérés comme Inuits en raison de leur style de vie et de leur capacité de parler la langue, entre autres choses, ont en fait été inscrits dans le cadre de la revendication territoriale. Le gouvernement a autorisé pareille chose. Ils ont touché des prestations, même s’ils n’avaient aucune racine généalogique inuite. Voilà à quel point l’acceptation par la communauté était respectée dans le cadre des revendications territoriales inuites.

**Le sénateur Sibbeston :** Je veux remercier nos témoins, car je suis moi-même Métis, et vous avez donné les explications les plus claires que j’aie jamais entendues à ce sujet. Vous avez fait un survol des origines historiques des Métis en tant que groupe distinct des peuples autochtones des Prairies et avez bien décrit leur évolution.

I hope there are a lot of Canadians watching. I think their presentation should be made available to the schools throughout our whole country because there is a misunderstanding about Metis. I come from a Metis family prominent in the Northwest Territories and these were people who did come from the Red River into the Northwest Territories to live in places like Fort Smith and Fort Providence. There are family names like Lafferty, Mercredi, Macleod, Bouvier. For a while I did think that a Metis was just the coming together of a White and a First Nation, creating a super-breed. That is what I honestly thought. A Black and a native — I have some friends that are in that situation and they are super people.

I really appreciate your explanation. Obviously, you have taken the time and done a lot of research to show this. All the things that you describe are so true. In the Northwest Territories, the Metis were a very favoured and privileged people because they were generally very skilled and they knew the languages — English, French and the Aboriginal languages. They were the riverboat pilots, the traders and interpreters, all these prominent people in the community.

I think they were also a restless people. If one travelled to another community, he would end up marrying in the community. Now you have another group of Metis. That is the story of the North. All the communities are Metis people because of one person going there and marrying into the community, and then you have a new group of Metis people. They are very independent.

I read a book about the Fort Edmonton area, *Buffalo Days and Nights*, by Peter Erasmus. It is an interesting story. If you want to learn about the Metis people, read a book like that. It shows a vigorous young person working as a guide, chosen to lead expeditions, going on buffalo hunts, and intermingling with the Crees and all the other native people. He went to a little place called Lac Ste. Anne at the time; he met a girl he wanted to marry and she said, “No, because you are too unsettled. When you settle down, I will marry you.” A few years later he was more prepared to settle down. He went back to Lac Ste. Anne and, lo and behold, she was married to another man. He eventually married another girl just in the course of an evening meeting.

**Mr. Madden:** It sounds very Metis.

**Senator Sibbeston:** I do appreciate that. Michif, my relatives speak that language. When I finished law school I did some research on Metis in the North. Metis in the North were given scrip. It was \$250 for each person, which, in the early 1920s, was a great deal of money. One old man said he could build himself a house, all the necessary things he needed, doors, windows, the logs were from nearby. He could build a beautiful house for \$250. It was a significant amount. It was to extinguish Indian title.

J’espère qu’il y a beaucoup de Canadiens qui nous regardent. Selon moi, un exposé devrait être disponible dans les écoles de tout le pays, car il existe un malentendu au sujet des Métis. Je viens d’une importante famille métisse des Territoires du Nord-Ouest; mes ancêtres sont partis de la rivière Rouge pour aller s’établir là-bas, dans des lieux comme Fort Smith et Fort Providence. Il y a des noms de famille comme Lafferty, Mercredi, Macleod et Bouvier. Pendant un bout de temps, j’ai cru qu’un Métis était simplement le fruit de l’union entre un Blanc et un membre d’une Première nation qui crée une super race. Honnêtement, c’est ce que je croyais. Ou le fruit d’une union entre un Noir et un membre des Premières nations — j’ai des amis dans cette situation, et ce sont des gens formidables.

J’apprécie beaucoup les explications que vous avez données. Manifestement, vous avez investi beaucoup de temps et mené bien des recherches pour préparer votre exposé. Toutes les choses que vous avez dites sont absolument vraies. Dans les Territoires du Nord-Ouest, les Métis étaient favorisés et privilégiés, car c’étaient généralement des gens très compétents qui connaissaient les langues — à savoir l’anglais, le français et les langues autochtones. Ils étaient pilotes de bateau, négociants et interprètes; c’étaient tous des gens importants dans la communauté.

Je pense que c’était également un peuple errant. Si un Métis se rendait dans une autre communauté, il finissait par épouser une femme là-bas, ce qui créait un autre groupe de Métis. Voilà comment les choses se passaient dans le Nord. Toutes les communautés sont métisses, car des gens se rendaient dans une autre communauté et épousaient quelqu’un là-bas, ce qui donnait lieu à un nouveau groupe de Métis. Ce sont des gens très indépendants.

J’ai lu un livre au sujet de la région de Fort Edmonton : *Buffalo Days and Nights*, de Peter Erasmus. C’est un récit intéressant. Si vous voulez découvrir l’histoire des Métis, lisez ce livre. Il est question d’un jeune homme vigoureux qui travaille comme guide, qui est choisi pour mener des expéditions, qui va à la chasse aux bisons et qui côtoie des Cris et des membres d’autres Premières nations. Il se rend dans une petite localité qu’on appelait alors « Lac Ste. Anne »; là-bas, il rencontre une femme qu’il veut épouser et qui lui dit : « C’est non, car tu es trop nomade. Quand tu t’établiras, je t’épouserai. » Quelques années plus tard, il est plus disposé à s’établir. Il retourne à Lac Ste. Anne et découvre — tenez-vous bien — qu’elle avait épousé quelqu’un d’autre. Il finit par épouser une autre femme le soir même où il fait sa rencontre.

**M. Madden :** Ça semble très typique des Métis.

**Le sénateur Sibbeston :** C’est intéressant. Ma famille parle le michif. Après mes études en droit, j’ai fait des recherches sur les Métis dans le Nord. On leur délivrait des certificats. Ils donnaient le droit à chaque personne de toucher 250 \$, ce qui représentait beaucoup d’argent au début des années 1920. Un vieillard a dit qu’avec cet argent, il pouvait se construire une maison, se procurer tout le nécessaire : portes, fenêtres... Et le bois, il pouvait le trouver dans les alentours. Pour 250 \$, il pouvait se construire une belle maison. C’était un montant considérable. Il visait à faire disparaître le titre indien.

I appreciate what you said. Your presence tonight has been very valuable, because there has been a lot of uncertainty in our country about who a Metis was. You have defined it and described it very well and the Supreme Court decision will help the Metis.

In many ways, the Metis are very independent, and they would not have stood still anyway. They are not the type of people to group or herd into an area and have a boundary put around them anyway. They were not that type of people. In a sense, they are very independent and very successful, so they have wandered all around the whole country, so it is difficult to describe them today, but, obviously, it has been started. I am glad to see that this work has been done.

**The Acting Chair:** Thank you, senator. That is a ringing endorsement.

**Senator Meredith:** Thank you again for your wonderful presentations. This is thoroughly enlightening, and I concur with Senator Sibbeston in terms of the power of your presentation to bring enlightenment especially to the youth across this country as to these deep and historic things that need to be settled.

You spoke, Mr. Madden, about the fact that we know how to do this; we know how to ensure this is done. My question is in terms of organizations. You talk about the absence of the political will to get this done.

Where do we go from here? We are doing the study, and we want to make sure we have it right as we shape government policy, as we encourage government to shift its policy on Metis rights and land claims. We want to ensure we are getting it right. Where do we go from here?

**Mr. Madden:** There need to be negotiations on these issues with the Metis. I think that we also need the continuing support of letting the Metis continue to establish their registries. I think one of your statements in the description for this study is about enumeration and registry. I do not think we should talk about enumeration. Enumeration is unhelpful and will not get us to where we need to go. We need registries.

One other thing said by the Supreme Court of Canada is it is not good enough to stand up and say, "I am Metis." The organizations or the governments for the Metis need objectively verifiable systems, so people can rely on those systems the same way people rely on an Indian status card.

I am not sure how to move the political agenda. In my deck there, the last page is a map of Canada. This is just my personal opinion. Senator Sibbeston, in the Northwest Territories, the Metis are actually in modern day land claims agreements. It is the Sahtu, Dene, Metis agreement. In the Dehcho agreement, they are participating.

There is an arbitrary line south of 60 saying that we do not negotiate with Metis south of 60 because we think that their Indian title has been extinguished or that we do not have an obligation.

J'apprécie vos commentaires. Votre présence ce soir est très utile, car il y a beaucoup d'incertitude au Canada en ce qui a trait à la définition du mot « Métis ». Vous avez très bien défini et décrit ce que c'est, et la décision de la Cour suprême aidera les Métis.

À de nombreux égards, les Métis sont très indépendants, et ils ne se seraient pas établis quelque part de toute façon. Ce n'est pas le genre de gens à se regrouper ou à s'attrouper dans un endroit et à délimiter leur périmètre. Les Métis ne sont pas ainsi. En un sens, il est difficile de les décrire aujourd'hui, car ils sont très indépendants et très prospères et se sont éparpillés dans tout le pays, mais, manifestement, on a commencé à le faire. Je me réjouis de voir que ce travail a été entrepris.

**Le président suppléant :** Merci, sénateur. Voilà un appui enthousiaste.

**Le sénateur Meredith :** Merci encore de vos merveilleux exposés. Ils ont été des plus enrichissants, et j'abonde dans le même sens que le sénateur Sibbeston pour ce qui est du pouvoir qu'aurait votre exposé d'informer tout particulièrement les jeunes Canadiens de ces enjeux profonds et historiques qui doivent être réglés.

Monsieur Madden, vous avez dit que nous savons comment réaliser cela, que nous savons quels moyens prendre pour nous assurer de le faire. Ma question porte sur les organisations. Vous avez parlé de l'absence de volonté politique à cet égard.

Que faire, alors? Nous qui menons cette étude, nous voulons nous assurer d'avoir la bonne approche pour orienter la politique gouvernementale et encourager le gouvernement à modifier sa politique relative aux droits et aux revendications territoriales des Métis. Nous voulons être certains d'avoir la bonne approche. Que devons-nous faire?

**M. Madden :** Il doit y avoir des négociations avec les Métis au sujet de ces enjeux. Je pense que nous devons aussi continuer à laisser les Métis tenir leurs registres. Je crois que, dans la description de l'étude, vous avez parlé de dénombrement et d'enregistrement. À mon avis, il ne devrait pas être question de dénombrement. Cette mesure ne sert à rien et ne nous permettra pas de réaliser notre objectif. Nous avons besoin de registres.

La Cour suprême du Canada a établi, par ailleurs, qu'il n'était pas suffisant de s'autodéclarer métis. Les organisations ou les administrations métisses doivent se doter de systèmes objectivement vérifiables afin que les gens puissent s'y fier tout comme ils se fient aux certificats du statut d'Indien.

Je ne sais pas trop comment faire avancer le programme politique. La dernière page du document d'information que j'ai déposé montre une carte du Canada. Il s'agit seulement de mon opinion personnelle. Sénateur Sibbeston, dans les Territoires du Nord-Ouest, les Métis sont en fait inclus dans les accords sur une revendication territoriale modernes. Je parle de celui des Dénés, des Métis du Sahtu. Dans celui de Dehcho, ils participent.

Il y a une délimitation arbitraire au sud du 60<sup>e</sup> parallèle. Nous ne sommes pas censés négocier avec les Métis au sud de cette délimitation, car nous pensons que leur titre indien s'est perdu ou que nous ne sommes pas obligés de le faire.

There is a need to establish a process where these rights and interests can begin to be reconciled, whether it is through a Metis-specific process that was articulated back in 1993 or 1994 during the Charlottetown round, but there must be some realization that the Metis need to be put back on this map.

On this map, you see Canada's historic treaties and the modern day treaties with the Indians and Inuit, but there is not a place for the Metis. The assumption in *Powley* was this pink area where there are the historic treaties of Treaty 8, Treaty 6 and all those areas, which Ms. Teillet has on her map. The assumption is we have extinguished all the Aboriginal rights there through the historic treaties, and now there are just treaty rights there.

The reality is there are another Aboriginal people there, the Metis Nation, and they need to be reconciled with as well. We know how to do that. It is through modern day land claims agreements, and they may not have to look identical to what First Nations have, but there must be a process to do that.

I may be bald or grey by that time — or greyer — nothing wrong with being bald or grey — but the reality is I think the Metis will ultimately get there. That is ultimately where all the litigation that is being taken is. I do not accept the principle, I do not think that the Metis accept the principle nor do I think the people around this table accept the principle. We know how to do it. It is not perfect. However, we know how to begin the process of reconciliation. I do not think it is not acceptable to say, "We will do it with the two of the three Aboriginal peoples and the third does not matter enough." I do not believe that that the legal lacuna that the Supreme Court of Canada talked about that flowed from not entering into treaties with Metis historically is an acceptable solution for the Metis in this country.

We were at the Supreme Court of Canada in December, and I think that some of the comments from the bench were an agreement to a certain extent. You even hear the language from the Supreme Court of Canada: The time has come. Government slowly awoke to this legal lacuna. At some point in time, the political momentum moves us there again, and I do not know if that necessarily will do it, but the courts will.

I want to point out this is not an impossible task. Prior to the 1970s, there were no treaties with the Inuit in this country. We must remember that. In less than 30 years, we have four modern day land claims agreements and the creation of Nunavut with the Inuit. I may be wrong, but I do not think this idea is an impossible task, and I do not think it is beyond the realm of possibility.

Il faut établir un processus qui nous permettra de commencer à prendre en compte ces droits et ces intérêts. Il pourrait s'agir d'un processus propre aux Métis comme celui qui a été créé en 1993 ou en 1994 dans le cadre des négociations relatives à l'accord de Charlottetown. Quoi qu'il en soit, il doit y avoir une certaine prise de conscience concernant la nécessité de refaire une place aux Métis sur cette carte.

La carte montre les traités du présent et du passé qui ont été conclus au pays avec les Indiens et les Inuits, mais les Métis ne figurent nulle part. L'hypothèse soulevée dans *Powley* portait sur cette zone — en rose — visée par les traités historiques n<sup>os</sup> 8 et 6 et sur toutes ces régions que l'on voit sur la carte de Mme Teillet. La supposition est que nous avons éteint tous les droits ancestraux là-bas au moyen des traités historiques et qu'il reste seulement les droits conférés par traité.

En réalité, il y a un autre peuple autochtone là-bas — celui des Métis —, et il faut en venir à une entente avec eux également. Nous savons ce qu'il faut faire pour y arriver : il faut conclure de nouveaux accords sur une revendication territoriale. Ces ententes n'ont pas nécessairement à être identiques à celles des Premières nations, mais il faut établir un processus à cette fin.

Je serai peut-être chauve ou j'aurai peut-être les cheveux gris — ou encore plus gris, et il n'y a rien de mal à être chauve ou à avoir des cheveux gris — à ce moment-là, mais je pense que les Métis finiront par arriver là. Au bout du compte, c'est là-dessus que tous les litiges déboucheront. Je n'accepte pas ce principe et je pense que c'est la même chose pour les Métis et pour les gens autour de cette table. Nous savons ce qu'il faut faire. L'approche n'est pas parfaite. Toutefois, nous savons comment amorcer le processus de réconciliation. Je ne pense pas qu'il soit inacceptable de dire : « Nous allons faire cela avec deux des trois peuples autochtones, mais le troisième n'est pas assez important. » Je ne crois pas que la lacune juridique qu'a évoquée la Cour suprême du Canada et qui découle de l'absence de traités négociés avec les Métis par le passé représente une solution acceptable pour les Métis au pays.

Nous avons assisté à l'audience devant la Cour suprême du Canada en décembre, et je pense que certaines observations livrées par le tribunal constituaient une certaine forme d'approbation. La Cour a même dit que le temps était venu. Le gouvernement a lentement pris conscience de cette lacune juridique. À un certain moment, la dynamique politique nous pousse de nouveau dans cette direction, et je ne sais pas si cela règlera nécessairement la question, mais les tribunaux le feront.

Je veux souligner qu'il ne s'agit pas d'une tâche impossible. Avant les années 1970, aucun traité n'avait été négocié avec les Inuits du Canada. Il faut garder cela en tête. En moins de 30 ans, nous avons conclu quatre accords sur une revendication territoriale et créé le Nunavut conjointement avec les Inuits. J'ai peut-être tort, mais je ne pense pas qu'il s'agisse d'une tâche impossible ni inenvisageable.

In Alberta, we already see that Metis can have a land base. We are the largest country in the world, and as for the idea that one of the Aboriginal peoples in this country just are not worthy of a land base, I do not believe that international law principles or, at some point in time, our domestic law, will allow that to continue to be perpetuated for future generations.

One of the things this committee should be alive to, and maybe Ms. Teillet can talk about the Manitoba Metis Federation case, is there were promises made to the Metis that 1.4 million hectares of land were to be set aside for the half-breed children, and that promise was not fulfilled. That is similar to how the promises made to First Nations have not been fulfilled, and First Nations have been to the Supreme Court of Canada 54 different times in different cases, with many of them saying, “Yes, Canada you did not fulfil the promises.” Now we are actually having the land claims promise cases to the Metis getting to the higher courts. The MMF case will be the first opportunity dealing not with Metis at large but specifically with the promises made to Riel in 1870 and whether those promises were fulfilled.

**Senator Meredith:** Thank you for that, Mr. Madden.

Ms. Teillet, Senator Sibbeston just brought up the issue with respect to the scrip again. It is my understanding, and others have asked how it is that you can claim ancestral rights when some of the scrips were sold or lost of in transit somehow. How is it fair for you to come back around and say, “We do want a piece of the pie. We want our land and our rights to that land”?

I know it is a thorny issue.

**Ms. Teillet:** It is not as thorny as you think. Canada has been in this position before in the Northwest Territories. Up in the Northwest Territories as a part of Treaty 11 — Senator Sibbeston probably knows this better than I — not Treaty 8 below the lake but Treaty 11 above the lake, all those numbered treaties were what we call “full extinguishment treaties.” We would cede, release or surrender and, in exchange, we guarantee your right to continue hunting and fishing, and we will give you reserves. In Treaty 11, they never received the reserves.

After *Calder*, which is the first Supreme Court of Canada case in 1973 that recognized Aboriginal title was not just a political idea but actually a legal right, Canada had a legal opinion from the Department of Justice that said, “You guys are so vulnerable because you did not fulfill your end of the bargain on Treaty 11. You took what you wanted, but you did not give the quid pro quo that you were supposed to.”

As a result of that, Canada entered into negotiations with the different groups in the Northwest Territories. Most of those are completed now, which are the Gwich'in, Sahtu, Tlicho and now the Decho, although I do not know how far away they are from

En Alberta, des Métis ont déjà un territoire. Le Canada est le plus grand pays du monde, et pour ce qui est de l'idée qu'un de nos peuples autochtones ne mérite tout simplement pas d'avoir un territoire, je ne crois pas que les principes du droit international ni — à un certain moment — notre droit ne permettront que l'on continue à perpétuer cela.

Le comité devrait savoir — et peut-être que Mme Teillet peut parler du cas de la Manitoba Metis Federation — qu'on avait promis aux Métis de réserver 1,4 million d'hectares de territoire pour leurs enfants, promesse qui n'a pas été tenue. Cela ressemble aux promesses non tenues qui ont été faites aux Premières nations et qui les ont amenées à comparaître 54 fois devant la Cour suprême du Canada dans le cadre d'affaires différentes, lesquelles ont souvent débouché sur la conclusion que le Canada n'avait pas tenu ses promesses. Voilà maintenant que les promesses liées aux revendications territoriales des Métis font l'objet d'audiences devant les cours supérieures. L'affaire relative à la MMF représentera la première occasion d'examiner les promesses faites non pas aux Métis en général, mais celles faites à Louis Riel en 1870 et de vérifier si elles ont été tenues.

**Le sénateur Meredith :** Merci de vos commentaires, monsieur Madden.

Madame Teillet, le sénateur Sibbeston vient de soulever de nouveau la question des certificats des Métis. Je me demande bien — et d'autres personnes ont posé la question — comment on peut revendiquer des droits ancestraux quand certains certificats ont été vendus ou perdus d'une façon ou d'une autre en changeant de mains. Comment peut-il être équitable de permettre à quelqu'un de se raviser et de dire : « Nous voulons finalement une part du gâteau; nous voulons notre territoire et nos droits qui viennent avec? »

Je sais qu'il s'agit d'une question épineuse.

**Mme Teillet :** Elle n'est pas aussi épineuse que vous le croyez. Une telle situation s'est déjà produite dans les Territoires du Nord-Ouest. Là-bas, dans le cadre du traité 11 — le sénateur Sibbeston connaît probablement mieux les faits que moi — pas du Traité 8 sous le lac, mais le traité 11 au-dessus de celui-ci... Tous les traités numérotés étaient ce qu'on appelle des « traités d'extinction complète des droits ». Nous cédions nos droits ou nous y renoncions, et, en échange, on nous garantissait le droit de pouvoir continuer à chasser et à pêcher et on nous donnait des réserves. Or, les Autochtones n'ont jamais reçu les réserves qui leur avaient été promises dans le cadre du traité 11.

Après *Calder* — premier arrêt de la Cour suprême du Canada qui, en 1973, a reconnu le titre ancestral non pas seulement comme une idée politique, mais plutôt comme un droit —, le Canada a reçu l'avis juridique suivant du ministère de la Justice : « Vous êtes très vulnérables, car vous ne vous êtes pas acquittés de vos obligations dans le cadre du traité 11. Vous avez pris ce que vous vouliez avoir, mais vous n'avez pas versé la compensation convenue. »

Le Canada a donc amorcé des négociations avec les divers groupes des Territoires du Nord-Ouest. La plupart de ces négociations ont été bouclées — c'est-à-dire celles avec les Gwich'in, les Sahtu et les Tlicho —, et il reste maintenant à

completion, but they are the last group north of the lake. Those are modern land claim and self-governance agreements that sit on top of a full extinguishment treaty. The reason is because the government did not fulfill its part of the bargain on it, and this is exactly what we have with scrip.

The government came in, they got what they wanted, the extinguishment, but they did not ensure that the Metis received their part of it. That is why we are saying there is unfinished business there, and that is why I am saying we need a new relationship.

I would also say, Senator Meredith, that if you have not been told already, the Daniels case is coming down. It is at trial level right now. That is the one about whether Metis are Indians for the purposes of federal jurisdiction or not. I will give you my prediction: They are. I think there is almost no chance —

**Senator Meredith:** I can take that to the press, right?

**Ms. Teillet:** You can take it to the press if you want, and you can come get me afterwards if I am wrong.

My legal opinion is that there is almost no chance that Metis will not be federal jurisdiction. It is like a less than zero per cent chance. It makes no sense for Metis to be provincial jurisdiction. It is a binary equation.

**Senator Meredith:** If I was a gambling man, I would be betting with you.

**Ms. Teillet:** It is a binary equation. You are either federal or provincial. There is no other option.

I could understand it being provincial jurisdiction only if the Metis were in one province. However, the minute you have Metis spreading out from Ontario throughout the Prairies and into the Northwest Territories, then you have federal jurisdiction. Federal government, you will have jurisdiction for this. When the Manitoba Metis Federation case comes down, who has the responsibility? You do.

**Senator Raine:** Alberta too?

**Ms. Teillet:** I think what the courts have been telling us, Senator Raine, for many years is they do not like the silo idea. They do not want to say, “Only the feds can do this and the provinces cannot do as well.”

My own legal thought on this is that the courts have never said the provinces cannot do good things for Aboriginal people. They are saying that you cannot extinguish their rights. You cannot, without justification, infringe on their rights. If you want to do something good for them, such as set up settlements for the Metis

conclure celles avec les Deh Cho. Je ne connais pas leur état d'avancement, mais c'est le dernier groupe au nord du lac. Il est question d'accords modernes sur une revendication territoriale et sur l'autonomie gouvernementale qui s'appuient sur un traité d'extinction complète des droits. Il en est ainsi parce que le gouvernement n'a pas rempli sa part du contrat à cet égard, et c'est exactement la situation que nous vivons avec les certificats de Métis.

Le gouvernement a entrepris des démarches et a obtenu ce qu'il voulait — l'extinction des droits —, mais il n'a pas veillé à ce que les Métis reçoivent la part qui leur revenait. Voilà pourquoi nous disons qu'il y a des questions non résolues là-bas, et voilà pourquoi je dis que nous devons établir une nouvelle relation.

Je dirais, monsieur le sénateur — si on ne vous l'a pas déjà dit — que la décision relative à l'affaire *Daniels* va bientôt être rendue. Elle est en cours d'audition à la section de première instance à l'heure actuelle. C'est celle qui consiste à déterminer si les Métis sont des Indiens au sens des lois fédérales. Voici ma prédiction : ils le sont. À mon avis, il n'y a à peu près aucune chance que...

**Le sénateur Meredith :** Je peux en informer les médias, n'est-ce pas?

**Mme Teillet :** Oui, si vous voulez, et vous viendrez me demander des comptes après, si j'ai tort.

En tant qu'avocate, je pense qu'il n'y a à peu près aucune chance que les Métis ne soient pas reconnus comme étant du ressort fédéral. Les probabilités sont tout à fait nulles. Il serait insensé que les Métis relèvent de la compétence provinciale. C'est une équation binaire.

**Le sénateur Meredith :** Si j'étais joueur, je parierais que vous avez raison.

**Mme Teillet :** C'est une équation binaire. La compétence est soit fédérale, soit provinciale. Il n'y a pas d'autres possibilités.

Je pourrais comprendre que les Métis relèvent de la compétence provinciale seulement s'ils se trouvaient tous dans la même province. Cependant, dès qu'il y a des Métis dispersés dans les Prairies et Territoires du Nord-Ouest et non pas seulement en Ontario, cela devient une question de compétence fédérale. Ils seront de votre ressort, en tant que gouvernement fédéral. Pour ce qui est de l'affaire relative à la Manitoba Metis Federation, à qui la responsabilité incombe-t-elle? À vous.

**Le sénateur Raine :** Et qu'en est-il de l'Alberta?

**Mme Teillet :** Madame le sénateur, je pense que les tribunaux nous disent depuis de nombreuses années qu'ils n'aiment pas le cloisonnement. Ils ne veulent pas déclarer qu'une chose peut être faite seulement par le gouvernement fédéral, et non pas par les provinces.

Mon opinion à ce sujet est que les tribunaux n'ont jamais établi que les provinces ne pouvaient pas prendre des mesures bénéfiques pour les Autochtones. Ils disent qu'on ne peut pas éteindre leurs droits. Qu'on ne peut pas, sans justification, brimer leurs droits. Si l'on veut faire quelque chose de bien pour eux, par



in Alberta, why is that a violation of federal jurisdiction? You are doing something good for them. I do not think that violates any concept of constitutional law, to have governments in this country do the right thing, which I think the Government of Alberta has been doing. They deserve a lot of credit for doing so.

**Mr. Madden:** There must be one important distinction made about the Alberta Metis settlement: It is not based upon Aboriginal rights. The Alberta settlement scheme is not something where they recognized the Metis had Aboriginal title in this and we extinguish for the larger area to give these — initially there were 12 settlements; today there are eight. It was based upon a socio-economic need that there were a people after the collapse of the Buffalo, culminated also with the Depression, that Metis literally became the brokers of the fur trade to be known as the road allowance people. They were living in the road allowances.

In Alberta, the CCF party — yes, there was a CCF party in the province of Alberta at that point in time — essentially said they will create a safe place for Metis to live and to continue to exist as a people. They did not do so because of the grand norm of settlement in Canada or because these are treaties; they did it on a different basis.

Those settlements in the Cunningham case that I spoke about earlier when I read that quote about what the Supreme Court of Canada was talking about, the settlements were in that case. No one questions whether Alberta had jurisdiction to do so because it was on a socio-economic basis, but it is not on recognition of Indian or Metis title in those areas.

I want to go back to Senator Meredith's comment. Ms. Teillet said, first, they did not get the benefit. However, the other issue that is the bigger issue is if Metis title — we all know that Indian title is not held by individuals. We know it is a collective-based interest. If Metis had what was at that point in time called "Indian title," you could not extinguish the collective interest by going to individuals. That is the legal argument that the Métis National Council and the Metis on the Prairies have been making for years.

I also think that is what the Supreme Court of Canada says, that these are a people that are culturally distinctive as a collective, and you cannot extinguish their rights. We know why we need band council resolution if they are to give a piece of the reserve somewhere. We know that to ratify treaties, you need everyone to ratify. We do not go house by house to individuals.

The argument the Metis make is that scrip could not constitutionally or legally extinguish the collectively-held title of the Metis in the Dominion Lands Act areas.

exemple créer des établissements pour les Métis en Alberta, pourquoi s'agirait-il d'une violation de la compétence fédérale? On fait quelque chose de bénéfique pour eux. Je ne pense pas que les gouvernements enfreignent un principe quelconque de droit constitutionnel quand ils font la bonne chose — comme le gouvernement de l'Alberta, selon moi. Il faut lui accorder tout le mérite qui lui revient.

**M. Madden :** Il faut faire une distinction importante concernant l'établissement des Métis en Alberta : il n'est pas fondé sur les droits ancestraux. Ce n'est pas qu'on a reconnu là-bas que les Métis avaient des titres ancestraux et qu'on a éteint leurs droits dans la majeure partie du territoire pour leur donner de tels établissements — initialement, il y en avait 12, et maintenant, il y en a 8. L'entente était plutôt fondée sur un besoin socioéconomique : après l'effondrement des populations de bisons et après la Grande Crise, les Métis sont devenus les négociants en fourrures qu'on appelait *road allowance people*, car ils vivaient carrément dans des réserves routières.

En Alberta, le parti CCF — eh oui, il existait bel et bien un tel parti là-bas à cette époque —, on a essentiellement dit qu'on créerait un endroit sécuritaire où les Métis pourront vivre et continuer d'exister en tant que peuple. Mais on ne l'a pas fait à cause de la norme globale relative aux ententes au Canada ou à cause du fait qu'il s'agit de traités; on s'y est pris différemment.

Dans l'arrêt *Cunningham*, dont j'ai parlé plus tôt quand j'ai lu la déclaration de la Cour suprême du Canada, il était question des établissements. Personne n'a remis en question la compétence de l'Alberta à cet égard, car elle se fondait sur des impératifs socioéconomiques, mais elle n'a rien à voir avec la reconnaissance du titre indien ou métis dans les régions en question.

Je veux revenir à l'observation du sénateur Meredith. Mme Teillet a dit que, tout d'abord, les Métis n'avaient pas obtenu les avantages qui leur revenaient. Toutefois, il y a une question plus large : si les titres métis... Nous savons tous que les titres indiens ne sont pas détenus de façon individuelle. Nous savons qu'ils sont fondés sur des intérêts collectifs. Si les Métis avaient ce qu'on appelait alors un « titre indien », on ne pourrait pas éteindre leurs intérêts collectifs en négociant des ententes avec des particuliers. Le Ralliement national des Métis et les Métis des Prairies font valoir cet argument juridique depuis des années.

Je crois également que la Cour suprême du Canada est de cet avis : il s'agit d'un groupe différent sur le plan culturel, et l'on ne peut éteindre ses droits. Nous savons pourquoi il faut une résolution du conseil de bande pour autoriser la cession de toute terre de la réserve. Nous savons que, pour ratifier un traité, il faut obtenir l'aval de tout le monde. Nous n'allons pas de maison en maison pour convaincre individuellement des gens.

L'argument invoqué par les Métis, c'est que, sur le plan constitutionnel ou juridique, le certificat de Métis ne pourrait pas éteindre les titres détenus collectivement par ceux des régions visées par l'Acte des terres fédérales.

**Ms. Teillet:** If I could make a recommendation to you, if you want to hear more about the scrip process and the great fraud perpetrated throughout that process, Dr. Frank Tough from the University of Alberta has spent years on this. He gives a brilliant presentation where he follows the fraud of the system, tracks it out for you and shows you exactly how that whole system was engineered to ensure the Metis never received one stick of that land. It is brilliant work. I highly recommend him. He is an eminent professor and well worth listening to if you are interested in hearing more about scrip.

**Mr. Madden:** The Supreme Court of Canada has already commented on it. They refer to the scrip process as a “sorry chapter in our nation’s history” in the *Blais* decision. It is not a question of whether it was fraudulent or whether it completely left the Metis without a land base; everyone knows it was. It was actually quite a concerted effort of determining how we get what we want without having to give anything because we knew they would never take the lands through the process that was established.

The other statistic I like from Professor Tough’s presentation is who ended up with most of the scrip: Many of the major banks today, and many law firms benefited as well.

**Ms. Teillet:** The richest families on the Prairies and the churches all ended up with the land.

**Mr. Madden:** There was a lot of speculation and wealth was made in the Prairies, but it did not befall to the Metis. That is part of the story that will come out in the Manitoba Metis Federation cases; it is one more of those situations where there was a promise made in 1870 to the Metis on the Red River, and what was then done in the subsequent years by ineptitude or a whole host of reasons is that the Metis never received the benefit. What you largely see is a Mennonite area where they received lands, but in the Metis way, we will separate the lands out and separate all the families. As Ms. Teillet said earlier, it was the time of the Reign of Terror that the Metis never received the lands promised to them. This is also language from the Supreme Court of Canada, “Canada’s negotiating partners in Confederation.”

One thing about the Metis is they have always wanted in to Canada, and they have always negotiated in. I think the problem is that negotiation has never been reciprocated by actually following through on how we reconcile the interests with this third group of Aboriginal Peoples.

**Senator Raine:** When we arrived here this evening, there was a document entitled “Appendix 5D: Proposed Métis Nation Accord.” Is that just a proposed accord? Was it ever an actual accord?

**Mme Teillet :** J’ai une recommandation à vous faire : si vous voulez en apprendre davantage sur le processus de délivrance des certificats de Métis et de la grande escroquerie commise tout au long de celui-ci, sachez que M. Frank Tough, de l’Université de l’Alberta, a passé des années à étudier la question. Il présente un brillant exposé dans lequel il retrace toutes les manœuvres frauduleuses employées et montre avec précision que le système dans son ensemble a été conçu pour s’assurer que les Métis ne recevront jamais la moindre parcelle de ce territoire. C’est un exposé remarquable. Je vous le recommande fortement. M. Tough est un professeur éminent et très intéressant, et vous devriez écouter son exposé si vous voulez obtenir plus de renseignements sur les certificats des Métis.

**M. Madden :** La Cour suprême du Canada a déjà fait des déclarations à ce sujet. Dans l’arrêt *Blais*, elle a qualifié le processus de délivrance des certificats de « malheureux chapitre de l’histoire de notre pays ». La question n’est pas de savoir s’il était frauduleux ou s’il privait complètement les Métis de territoire; tout le monde sait que c’était le cas. C’était d’ailleurs un effort assez concerté visant à déterminer comment nous pourrions obtenir ce que nous souhaitons sans pouvoir faire de concessions, car nous savions qu’ils ne prendraient jamais les terres au moyen du processus qu’on avait établi.

L’autre point qui me semble intéressant dans l’exposé de M. Tough, c’est le fait que nombre de grandes banques actuelles ont fini par posséder la majorité des certificats. De nombreux cabinets d’avocats en ont également profité.

**Mme Teillet :** Les familles les plus riches des Prairies et les églises ont fini par posséder toutes les terres.

**M. Madden :** Il y a eu beaucoup de spéculation, et certaines personnes des Prairies se sont enrichies, mais les Métis n’en ont pas tiré de bénéfices. Voilà une partie des faits sur lesquels on fera la lumière dans le cadre des affaires relatives à la Manitoba Metis Federation. Cela représente une autre de ces situations où l’on a fait aux Métis de la rivière Rouge une promesse en 1870 qu’on n’a jamais tenue au cours des années suivantes, que ce soit par incompetence ou à cause d’une panoplie d’autres raisons. Dans bien des cas, les Métis ont reçu un territoire en région mennonite, mais, comme ils le font habituellement, ils ont séparé les terres et toutes les familles. Comme l’a dit plus tôt Mme Teillet, la terreur régnait à cette époque, et les Métis n’ont jamais reçu les terres qu’on leur avait promises. En outre, la Cour suprême du Canada a décrit les Métis comme étant les interlocuteurs du Canada dans la négociation de l’accès à la Confédération.

Il faut également savoir que les Métis ont toujours voulu être inclus dans le Canada et qu’ils ont toujours négocié à cet égard. À mon sens, le problème est que le gouvernement n’a jamais donné suite à ses engagements afin de respecter les intérêts de ce troisième peuple autochtone.

**Le sénateur Raine :** À notre arrivée ici ce soir, on nous a présenté un document intitulé « Appendix 5D : Proposed Métis Nation Accord ». Est-ce seulement un projet d’accord? A-t-il été conclu?

**Mr. Madden:** No, it was actually part of the Charlottetown package. If Charlottetown had passed, the provinces, the territory engaged and the federal government agreed that the Metis Nation Accord would be part of the Charlottetown package. The copy is in the Royal Commission on Aboriginal Peoples report. They provide a copy of it saying, “This is actually what would have come into being if Charlottetown had been passed.”

What is interesting is that — going back to Ms. Teillet’s point about whether Metis are Indians for the purposes of 91.24 — in that agreement, Canada agreed that Metis are Indians for the purposes of that section. When political times were different or the political momentum has been there, these issues have been able to be resolved. That momentum clearly did not carry on after Charlottetown did not pass.

We wanted to provide it as a way of saying that what we are saying here today is not an Alice in Wonderland sort of issue. We have to remember what our history shows, namely that, at various points in time in this nation’s history, the Metis have been that close to getting there. We are now in the courts to try to force getting there. I think we ultimately will, but that is why it was provided, just for information and background.

**Senator Raine:** Reading this, I can see that a lot of what is in here is where you would like to still go.

As for enumeration and the Metis registry, you now feel the registry is more valuable and enumeration is not the way to go?

**Ms. Teillet:** No.

**Mr. Madden:** Absolutely.

**Ms. Teillet:** We are also not looking for the federal government to create another Indian Act registry. I do not think that is where you want to go, and that is not what we think. We think the registry should be created by the Metis people themselves. If we can create reliable, verifiable data, based on good documentation with good systems, good appeal mechanisms and good administrative processes that Canada and the provinces can find reliable, then everyone can rely on these. However, it should be the people themselves who create their registries. I think it would be a nightmare to have Canada take it on. It is the wrong way to go.

**Senator Raine:** I appreciate that.

Land and resources is outlined in this document, but how do you envision moving forward and the land issue being resolved in an ideal world? Are you talking about communities that exist, that are predominantly Metis people having title to their land? Right now it is fee simple title that they live on. Would you

**M. Madden :** Non, il faisait en fait partie de l’Accord de Charlottetown. Selon ce qu’avaient convenu les provinces, le territoire concerné et le gouvernement fédéral, l’Accord relatif à la nation métisse aurait fait partie de l’Accord de Charlottetown si celui-ci avait été adopté. Le document figure dans le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones. Quand on nous en a fourni une copie, on nous a dit que c’est l’entente qui aurait pris effet si l’Accord de Charlottetown avait été adopté.

Pour revenir au point soulevé par Mme Teillet concernant le fait de déterminer si les Métis sont des Indiens au sens de l’article 91.24, il est intéressant de noter qu’on considère dans cette entente que c’est le cas. Quand la situation était différente ou qu’il y avait une volonté de régler ces questions sur le plan politique, on a été en mesure de le faire. Or, cette volonté s’est manifestement dissipée après le rejet de l’Accord de Charlottetown.

Nous voulions vous présenter ce document pour vous montrer qu’il n’est pas utopique de penser qu’on peut régler ces questions. Nous devons nous rappeler que, à divers moments au cours de l’histoire du pays, les Métis sont passés à un cheveu d’être reconnus de la sorte. Nous nous battons maintenant devant les tribunaux pour essayer de forcer cette reconnaissance. Je pense que nous finirons par réussir. Quoi qu’il en soit, nous vous avons fourni ce document seulement à titre indicatif, pour vous mettre en contexte.

**Le sénateur Raine :** À la lecture de ce projet d’accord, je constate qu’une grande partie de son contenu correspond à ce que vous souhaiteriez encore qu’il arrive.

Pour ce qui est du dénombrement et du registre des Métis, vous êtes maintenant d’avis que la deuxième approche est utile, mais pas la première?

**Mme Teillet :** Non.

**M. Madden :** Tout à fait.

**Mme Teillet :** Par ailleurs, nous ne souhaitons pas que le gouvernement fédéral crée de registre comme celui relatif à la Loi sur les Indiens. Je ne pense pas que ce soit la bonne approche pour le Canada, et nous ne l’appuyons pas. À notre avis, le registre devrait être créé par la nation métisse elle-même. Si nous pouvons disposer de données fiables et vérifiables fondées sur de la documentation de qualité ainsi que de bons systèmes, de bons mécanismes d’appel et de bons processus administratifs sur lesquels le Canada et les provinces pourront s’appuyer, alors tout le monde pourra s’y fier. Cependant, il devrait appartenir aux Métis eux-mêmes de créer leurs registres. Selon moi, si le Canada le faisait, ce serait un cauchemar. Nous ferions fausse route.

**Le sénateur Raine :** Je comprends.

Il est question des terres et des ressources dans le document, mais comment envisagez-vous la suite des choses et la résolution du problème des terres, idéalement? Parlez-vous de communautés existantes et composées principalement de Métis qui disposeraient de titres attestant qu’ils sont propriétaires de leurs terres? À

collectivize that, or would you put land around the outside of their community as their “reserve collective land?” How could it actually work?

**Mr. Madden:** I think those are issues that would probably be determined by the communities themselves. The reality is that the Alberta Metis settlements were created in the early 1900s. We know how to create landbases for Aboriginal people. In some areas, it is not practical to create a separate land, but one of the key things that we see with fighting all around the world is that land is key for any people. I think that there needs to be a place for the Metis within their traditional homeland. I think that, aside from the eight settlements in Alberta and the land claims processes north of 60, there is not that space for the Metis at this moment in time.

**Ms. Teillet:** I am one of the treaty negotiators for First Nations, so I have a fair amount of experience with the whole land issue. We generally look at land for three particular purposes. One is for living space, for residency, a place for people to actually build homes and live in community.

Two, we often look for land to protect particular cultural sites. Batoche would be a perfect example of the type of cultural site that the Metis might want land set aside to protect.

Third, there is land for economic opportunities so that the Metis can have a way to build an economic future for themselves. Those are the three ideas that we usually use in land claims when we are looking for how we will talk about that.

Are we talking, necessarily, about a huge clunk of land? Maybe not. Maybe it is a historic site over here. It might be an area where we can build some housing for some people because we know housing is a huge issue for some people. It might be an area where we want some land to pursue economic opportunities. Those are the kinds of things that will be running through people’s minds when we are talking about some kind of resolution on land issues.

**Senator Raine:** I appreciate that, but, when I look at it in practical terms, most Metis people, I presume, have been living in a non-collective-landbase society, where they own their individual homes.

**Ms. Teillet:** I do not know about “most.” We have many communities, Green Lake in Saskatchewan, for example, where 98 per cent of the people who live in the town, except for maybe the schoolteacher, the priest and the nurse are Metis. That is an area where you do not have other people living. Lac La Biche is another community in northern Alberta where it is almost all Metis people.

l’heure actuelle, ils vivent sur des domaines en fief simple. Est-ce que vous les collectiviseriez ou est-ce que vous ajouteriez des terres autour de leur communauté qui formeraient leur « réserve collective »? Comment cela pourrait-il fonctionner?

**M. Madden :** Je pense que ces questions seraient probablement tranchées par les communautés elles-mêmes. De fait, c’est au début des années 1900 que les établissements des Métis de l’Alberta ont été créés. Nous savons comment créer des territoires pour les Autochtones. Dans certaines régions, il n’est pas pratique de créer un territoire séparé, mais une des leçons cruciales que nous tirons des luttes qui ont lieu partout dans le monde, c’est qu’il est impératif pour tout peuple de posséder un territoire. Je pense qu’il doit y avoir une place pour les Métis au sein de leur territoire ancestral. À mon avis, outre pour ce qui est des huit établissements en Alberta et des processus de revendications territoriales qui se déroulent au nord du 60° parallèle, on ne peut pas dire que les Métis bénéficient actuellement d’un tel espace.

**Mme Teillet :** Comme je suis négociatrice de traités pour les Premières nations, je connais assez bien la question globale des terres. Nous considérons généralement que les terres servent à trois fins particulières. Premièrement, elles sont utilisées comme espace habitable, comme lieu de résidence, comme endroit où les gens peuvent construire des maisons et vivre en communauté.

Deuxièmement, nous cherchons souvent à obtenir des terres afin de protéger certains sites culturels. Le lieu historique de Batoche serait un exemple parfait du type de site culturel que les Métis pourraient vouloir protéger.

Troisièmement, les terres servent à des fins économiques en ce sens qu’elles permettent aux Métis de bâtir leur propre économie. Voilà les trois idées que nous faisons habituellement valoir dans le cadre de revendications territoriales afin de préparer le terrain pour les négociations.

Est-il nécessairement question d’un très vaste territoire? Peut-être pas. Il peut s’agir d’un site historique. Il peut s’agir d’un endroit où nous pouvons construire des logements pour les gens, car nous savons que cela représente un énorme problème pour certaines personnes. Il s’agit peut-être d’un endroit où nous voulons exploiter des terres pour renforcer notre économie. Voilà le genre d’utilisations auxquelles les gens pensent au moment de négocier un accord sur une revendication territoriale.

**Le sénateur Raine :** Je comprends. Toutefois, concrètement, je présume que la plupart des Métis vivent à un endroit qui n’est pas situé dans un territoire collectif et qu’ils possèdent leur propre maison là-bas.

**Mme Teillet :** Je ne sais pas si c’est le cas de la plupart d’entre eux. Il y a de nombreuses communautés — comme Green Lake, en Saskatchewan — où 98 p. 100 des habitants — sauf peut-être l’instituteur, le prêtre et l’infirmière — sont Métis. Seuls des Métis vivent à cet endroit. Lac La Biche, dans le Nord de l’Alberta, est une autre communauté constituée presque exclusivement de Métis.

**Senator Raine:** I realize there are Metis communities like that. However, do the people in those communities own their house, or does it belong to the Indian reserve? They do not have reserves.

**Ms. Teillet:** Let me put it this way. The Metis people, from as far back as I have ever seen, in the land negotiations that we were engaged in in 1870 even, like to own their own plots of land, but they want some kind of — and it is not say to in perpetuity — protection on it. They do not live collectively like Indians because they are not Indians, right? They have a different culture. We have to look at it another way. Holding the land in fee simple is not necessarily a problem. It is not an insurmountable issue. I do not think they will be looking, necessarily, to create the idea of a collective base as in the Indian reserves. They might be looking to get an area that will be fee simple, but maybe, even if you sell it, you retain the underlying title. There are lots of ways of looking at this. We do not have to think that the only model is a collective, reserve-type concept.

**Senator Raine:** Or fee simple.

**Ms. Teillet:** Exactly. Maybe they hold it all in fee simple as we are doing in the B.C. land claims.

**Senator Raine:** I think you could call it “fee complicated.”

**Ms. Teillet:** I object to using fee simple in the British Columbia term because, although they call it fee simple, it does not meet the definition of fee simple. We are already doing something different. There is no reason that we could not be creative and find different ways of dealing with this problem. I think the idea of fee simple is not the hill to die on. There are ways.

**Senator Raine:** I understand that, but that is a big challenge for you. I hope you can put some —

**Ms. Teillet:** I would like to get a table first. I would consider that we would deal with the high rent problem once we got to the table.

**Senator Raine:** My final question is: There are very identifiable Metis settlements, but there are a lot of Metis people who do not live in those settlements. How would you deal with their aspirations with regard to land?

**Ms. Teillet:** It might be the same way that we would have to deal with it when we are talking about it in First Nations communities because that happens there, too. Some people live on the reserve, and maybe most of the people live in Vancouver or something like that. They do not live on the reserve. Some of them have not lived on the reserve for a long time, but they are still members of the community. The idea that you have to find a little

**Le sénateur Raine :** Je suis au courant de l'existence de telles communautés métisses. Cependant, est-ce que les gens qui vivent là-bas possèdent leur propre maison ou est-ce qu'elle appartient à la réserve indienne? Ils n'ont pas de réserves.

**Mme Teillet :** Je dirai simplement ceci. Aussi loin que je peux remonter, même pour ce qui est des négociations foncières qui ont eu lieu en 1870, les Métis ont toujours voulu, en plus de posséder leurs propres terres, faire en sorte qu'ils jouissent d'une certaine protection — sans qu'elle soit nécessairement à perpétuité. Ils ne vivent pas en collectivité comme les Indiens parce que ce ne sont pas des Indiens. N'ai-je pas raison? Leur culture est différente. Nous devons examiner la question d'un autre angle. La conservation des terres en fief simple ne pose pas nécessairement problème. Ce n'est pas une difficulté insurmontable. Je ne crois pas qu'ils chercheront nécessairement à créer un territoire collectif comme ceux des réserves indiennes. Il est possible qu'ils chercheront à obtenir un domaine en fief simple dont vous pourrez peut-être conserver le titre sous-jacent, même si vous le vendez. Il y a de nombreuses façons d'examiner cette question. Nous n'avons pas à nous dire que le seul modèle possible est celui d'un territoire collectif prenant la forme d'une réserve.

**Le sénateur Raine :** Ou de terres en fief simple.

**Mme Teillet :** Tout à fait. Ils vont peut-être toutes les conserver en fief simple, comme c'est le cas des terres visées dans les revendications territoriales présentées en Colombie-Britannique.

**Le sénateur Raine :** Je pense qu'on pourrait plutôt utiliser l'expression « en fief complexe ».

**Mme Teillet :** Je ne suis pas d'accord pour qu'on utilise le terme « fief simple » pour les terres dont il est question en Colombie-Britannique, car elles ne correspondent pas à sa définition. Nous faisons déjà une chose différente. Rien ne nous empêche de faire preuve de créativité et de trouver divers moyens d'aborder ce problème. À mon avis, l'idée des terres en fief simple n'est pas la seule option. Il existe d'autres solutions.

**Le sénateur Raine :** Je comprends, mais cela représente une grande difficulté pour vous. J'espère que vous pourrez mettre...

**Mme Teillet :** J'aimerais d'abord constituer une tribune. Quand ce sera fait, je songerai à ce que nous nous penchions sur le problème des loyers élevés.

**Le sénateur Raine :** Ma dernière question est la suivante : certaines communautés métisses sont très faciles à localiser, mais de nombreux Métis vivent à l'extérieur de ces communautés. Comment aborderiez-vous leurs aspirations territoriales?

**Mme Teillet :** Nous le ferions peut-être de la même façon que dans le cas des communautés des Premières nations, car une telle situation se produit aussi là-bas. Certaines personnes vivent dans la réserve, mais la majorité d'entre elles vivent peut-être à Vancouver ou dans un lieu semblable. Elles ne vivent pas dans la réserve. Certaines n'ont pas habité là-bas depuis longtemps, mais demeurent tout de même des membres de la communauté. Ce

piece of land for every single person is not the way that we need to go at it. Everyone will not want to move to live there.

My old aunties and uncles will not want to leave their houses in St. Boniface, Manitoba to go live anywhere else. I do not think we have to feel that we have to find a plot of land for every single person. There will be ways to work around that.

**Mr. Madden:** We already have an example of that in the Metis settlements of Alberta. For example, they are represented by the Metis Nation of Alberta when they are off the settlement. When they are on the settlement, they are represented by the Metis settlements. There is constant movement between Edmonton and the settlements.

What it really is, though, for me, is a place. Land is so key. It is a place. When Ms. Teillet spoke earlier about all of that geography of the Metis being erased, yes, the First Nations have their treaties but they also have their reserves. That land is key to protecting a place for the Metis in the future and also to ensure that future generations always know they were there and they continue to be there. I think that land may be a bit more flexible; that is in not necessarily needing it for the purposes of houses or where the entire community moves to or lives on. However, I think it must be a key component and part of the discussion when we finally get to that table for the Metis.

This is also one of the scary factors for people: No one says that Metis self-government needs to look identical to the Indian Act system. Sometimes the Metis do not want it to look like that. I think the Inuit, through their modern day land claims agreements, have had the flexibility — as well as the other modern land claims agreements — to develop self-government structures that meet the needs of the people. One size does not fit all.

**The Acting Chair:** Senator Meredith, you have a brief question?

**Senator Meredith:** You talk about the registry and that governments should not do it; the Metis people should do it. How does the programming come into play once these individuals have been identified? How do we service them in terms of programs?

**Ms. Teillet:** We already have that happening, for example, in Manitoba.

**Senator Meredith:** There would be no need to create any additional programs or anything like that?

**Ms. Teillet:** I think the programs are there. There are some programs, though, that Metis have been excluded from.

**Senator Meredith:** How do we bring them into the fold, then, is the question.

n'est pas la bonne approche que de penser qu'il faut trouver une petite parcelle de terrain à chacun. Ce n'est pas tout le monde qui voudra s'établir là-bas.

Mes oncles et mes tantes, qui sont âgés, ne voudront pas quitter leurs maisons de St. Boniface, au Manitoba, pour aller vivre ailleurs. Je ne pense pas que nous devons nous dire qu'il faut trouver une terre pour chacun. Il y aura moyen de contourner le problème.

**M. Madden :** Nous avons déjà un exemple de cette situation dans les établissements métis de l'Alberta. En effet, les Métis sont représentés par la Metis Nation of Alberta quand ils vivent à l'extérieur de l'établissement et par les établissements métis eux-mêmes quand ils y vivent. Il y a constamment du mouvement entre Edmonton et les établissements.

Cela dit, pour moi, c'est vraiment la notion de lieu qui est importante. Un territoire, c'est fondamental. C'est un lieu. Mme Teillet a précisé plus tôt que les Métis avaient été rayés de la carte; les Premières nations ont certes leurs traités, mais elles ont aussi leurs réserves. Ce territoire est crucial pour protéger un endroit où les Métis pourront vivre dans l'avenir et pour s'assurer que les générations futures sauront toujours que leur communauté a vécu là-bas et qu'elle continuera à le faire. Je pense que ce territoire-là peut être envisagé avec un peu plus de souplesse, car il n'est pas nécessairement requis pour qu'on y construise des maisons ou pour que toute la communauté s'y établisse ou y vive. Toutefois, je crois que le territoire doit être une composante clé et que cette question devra être abordée quand nous créerons enfin une tribune pour les Métis.

Par ailleurs, les gens craignent que le gouvernement autonome des Métis doive être identique au régime énoncé dans la Loi sur les Indiens, mais ce n'est pas le cas. Parfois, ce n'est pas ce que souhaitent les Métis. Je pense que les Inuits, grâce à leurs accords modernes sur une revendication territoriale, ont bénéficié de la souplesse nécessaire — ainsi que des autres accords de cette nature qui ont été conclus — pour élaborer des structures gouvernementales autonomes qui répondent aux besoins des gens. Il n'y a pas de solution unique.

**Le président suppléant :** Sénateur Meredith, avez-vous une question brève?

**Le sénateur Meredith :** Vous avez parlé du registre et avez dit que sa création devrait revenir aux Métis plutôt qu'aux gouvernements. Quel rôle jouent les programmes une fois qu'on a identifié les personnes concernées? Quels services leur offrons-nous?

**Mme Teillet :** Cela se produit déjà au Manitoba, par exemple.

**Le sénateur Meredith :** Il ne serait pas nécessaire de créer des programmes additionnels ou d'autre chose du genre?

**Mme Teillet :** Je pense que les programmes existent déjà. Cependant, les Métis ont été exclus de certains d'entre eux.

**Le sénateur Meredith :** La question consiste donc à trouver comment les intégrer.

**Ms. Teillet:** Exactly. Once you know who the people are and then they know they have access to those programs, it is an easy thing to set up.

**Senator Meredith:** That is the crux of our study there in terms of access to programs, et cetera: How do we ensure that the Metis people have those rights, as others do?

**Ms. Teillet:** We have organizations all across from Ontario and west that are already delivering health programs, education programs, social services programs and all kinds of things like that. I think there is already an administrative structure in place that just needs to be altered. If you add a new one to something that is already there, it is easier to deal with.

I do not see that as problematic at all, but I do think it needs to be done.

**The Acting Chair:** Senator White, I think you will wrap up the questions.

**Senator White:** Thank you very much. I have learned more about Metis history in the last few hours than in the last three decades. Thank you very much.

**The Acting Chair:** On behalf of the committee, I wish to say that this is a vexing challenge for us, as you pointed out at the beginning. Metis are misunderstood and confusing. I am confident in saying that you have helped us immensely in understanding the study that we have just launched.

We appreciate your advice on what to ask when we are in Batoche; we are planning to go there. There is at least one witness we will ensure we hear from in Edmonton. We will also be in Ontario, in the Sault Ste. Marie region. We are also going elsewhere.

**Senator Campbell:** We are not going to Labrador?

**The Acting Chair:** It does not sound like it.

I very much want to thank the witnesses. You are obviously both not only extremely knowledgeable but on top of the issues, the legal issues and are also demonstrably passionate. We are grateful. We have gone beyond our usual time but for good reason.

With that, I will declare this meeting adjourned and thank everyone very much.

(The committee adjourned.)

**Mme Teillet :** Tout à fait. Quand on connaît l'identité des personnes concernées et qu'elles savent qu'elles ont accès à ces programmes, il est facile de le faire.

**Le sénateur Meredith :** Voici le point central de notre étude en ce qui concerne l'accès aux programmes, entre autres choses : comment pouvons-nous veiller à ce que les Métis bénéficient de ces droits, comme les autres Premières nations?

**Mme Teillet :** Des organismes de tous les coins de l'Ontario et de l'Ouest du Canada dispensent déjà des programmes de santé, des programmes d'éducation, des programmes sociaux et plein d'autres programmes du genre. Je pense qu'une structure administrative est déjà en place et qu'il faudra simplement y apporter des modifications. Il est bien plus facile d'ajouter quelque chose à une structure déjà en place que d'en créer une nouvelle.

À mon avis, cela ne pose aucun problème, mais il reste tout de même à le faire.

**Le président suppléant :** Sénateur White, je pense que la dernière question vous revient.

**Le sénateur White :** Merci beaucoup. J'en ai appris plus sur l'histoire des Métis au cours des dernières heures que des 30 dernières années. Merci beaucoup.

**Le président suppléant :** Au nom du comité, j'aimerais dire que, comme vous l'avez souligné d'entrée de jeu, il s'agit d'un défi délicat pour nous. Les Métis sont mal compris, et leur situation est déroutante. Je peux vous assurer que vous nous avez énormément aidés à comprendre l'étude que nous venons d'amorcer.

Nous apprécions les commentaires que vous avez formulés au sujet des questions que nous devrions poser quand nous nous trouverons à Batoche, puisque nous comptons aller là-bas. Il y a au moins un autre témoin dont nous voulons être certains d'entendre le témoignage quand nous serons à Edmonton. Nous irons également en Ontario, dans la région de Sault Ste. Marie. Nous nous rendrons aussi dans d'autres régions.

**Le sénateur Campbell :** Nous n'irons pas au Labrador?

**Le président suppléant :** Il semble bien que non.

Je tiens à remercier les témoins. De toute évidence, non seulement vous êtes extrêmement compétents, mais vous êtes de véritables sommités en ce qui a trait aux questions juridiques que le sujet soulève. En outre, vous êtes manifestement passionnés par celui-ci. Nous vous sommes reconnaissants. La séance s'est étirée au-delà du temps prévu, mais cela en valait la peine.

Sur ce, je déclare que la séance est levée et je remercie tout le monde.

(La séance est levée.)

WITNESSES

**Tuesday, May 1, 2012**

*Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:*

Gail Mitchell, Director General, Community Infrastructure Branch;

Karl Carisse, Senior Director, Innovation and Major Policy Transformation, Community Infrastructure Branch.

*Department of Justice Canada:*

Paul Salembier, General Counsel, Operations and Programs.

*Health Canada:*

Shelagh Jane Woods, Director General, Primary Health Care and Public Health Directorate, First Nations and Inuit Health Branch;

Ivy Chan, Director, Environmental Public Health Division, Primary Health Care and Public Health, First Nations and Inuit Health Branch.

**Wednesday, May 2, 2012**

*As individuals:*

Jean Teillet, Lawyer, Pape Salter Teillet;

Jason T. Madden, Lawyer, JTM Law.

TÉMOINS

**Le mardi 1<sup>er</sup> mai 2012**

*Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :*

Gail Mitchell, directrice générale, Direction générale des infrastructures communautaires;

Karl Carisse, directeur principal, Direction de l'innovation et des transformations politiques majeures, Direction générale des infrastructures communautaires.

*Ministère de la Justice Canada :*

Paul Salembier, avocat général, Opérations et programmes.

*Santé Canada :*

Shelagh Jane Woods, directrice générale, Direction des soins de santé primaires et de la santé publique, Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits;

Ivy Chan, directrice, Division de santé environnementale et publique, Direction des soins et santé primaires et de la santé publique, Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits.

**Le mercredi 2 mai 2012**

*À titre personnel :*

Jean Teillet, avocate, Pape Salter Teillet;

Jason T. Madden, avocat, JTM Law.